

LES ENJEUX de l'information et
de la communication

VARIA 2022

REVUE SCIENTIFIQUE EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Numéro 3/2022 (23/3) - Varia

Thais Barbosa de Almeida - Marie-Hélène Hermand - Christophe Magis
- Lucie Raymond

Mise en page : Cédric Coustellé
Design graphique : Laurence PAYAN
Tous droits réservés
Publication numérique : 1^{er} trimestre 2023
© 2022 *Les Enjeux de l'information et de la communication*

TABLE DES MATIÈRES

Thais Barbosa de Almeida p. 5

▶ « Lula en prison » au Brésil : l'expression numérique de l'ethos de victime et de candidat sur Twitter

Marie-Hélène Hermand p. 21

▶ « Lula en prison » au Brésil : l'expression numérique de l'ethos de victime et de candidat sur Twitter

« Lula en prison » au Brésil : l'expression numérique de l'ethos de victime et de candidat sur Twitter

Article inédit, mis en ligne le 28 novembre 2022.

Thais Barbosa de Almeida

Doctorante en cotutelle entre l'Université de Limoges (EHIC), en France, et l'Université Fédérale du Paraná (PPGCP), au Brésil. Sous les directions de Jacques Migozzi et Emerson Cervi, elle mène un travail de thèse intitulé « Lula en prison : une analyse multimédiatique de la polémique publique au Brésil ». Ses recherches portent principalement sur l'analyse de l'interdiscours politique et sociétal du Brésil à travers des investigations sur les corpus multimédiatiques.

thais.barbosa-de-almeida@unilim.fr

Plan de l'article

Introduction

Cadre théorique pour l'analyse des tweets

Questions sur l'usage politique de Twitter

Corpus de travail : critères de sélection des publications analysées

Les tweets de « Lula en prison » : l'expression d'une victime ?

Une « farce judiciaire » : l'ethos de victime

Lula et le peuple : l'ethos de candidat

Discussion des résultats

Conclusion

Notes

Références bibliographiques

Annexes

RÉSUMÉ

Cet article analyse les tweets de l'ancien président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva durant son incarcération entre avril 2018 et novembre 2019. L'objectif est d'identifier avec une approche communicationnelle la manière dont cet homme politique s'exprime face aux accusations de corruption qui le mènent en prison. Notre démarche quanti-qualitative, alliant l'analyse statistique des textes à l'analyse argumentative de discours, dégage les axes discursifs mobilisés dans les publications du compte officiel de Lula sur Twitter pendant cette période qui s'articulent autour de l'ethos de victime et l'ethos de candidat.

Mots clés

Analyse du discours numérique, Twitter, politique, Brésil, Lula

TITLE

“Lula in prison” in Brazil: the digital expression of the ethos of victim and candidate on Twitter

Abstract

This article analyzes the tweets of the former Brazilian President Luiz Inácio Lula da Silva during his incarceration between April 2018 and November 2019. The aim is to identify with a communication approach how this politician face accusations of corruption that lead him to prison. Our quantitative-qualitative approach, combining statistical analysis of texts with discourse analysis, makes it possible to identify the discursive axes mobilized in the publications of the official account of Lula on Twitter and from this period are based on the ethos of victim and the ethos of candidate.

Keywords

Digital discourse analysis, Twitter, politics, Brazil, Lula.

TÍTULO

«Lula en prisión» en Brasil: la expresión digital del ethos de víctima y candidato en Twitter

Resumen

Este artículo analiza los tuits del expresidente brasileño Luiz Inácio Lula da Silva durante su encarcelamiento entre abril de 2018 y noviembre de 2019. El objetivo es identificar con un enfoque comunicacional cómo este político se expresa frente a las acusaciones de corrupción que lo llevaron a la cárcel. Nuestro enfoque cuantitativo-cualitativo que combina el análisis estadístico de los textos con el análisis del discurso permite identificar los ejes discursivos movilizados en las publicaciones de este periodo de la cuenta oficial de Lula en Twitter que giran en torno al ethos de víctima y al ethos de candidato.

Palabras clave

Análisis del discurso digital, Twitter, política, Brasil, Lula.

INTRODUCTION

Président du Brésil entre 2003 et 2010, Luiz Inácio Lula da Silva entame une peine de prison le 08 avril 2018 à la suite d'une condamnation dénonçant la perception des pots-de-vin évalués à 3,7 millions de réaux. Ces fonds auraient été reçus lors de travaux d'un appartement à trois étages (communément appelé *triplex*) situé dans une ville du littoral de São Paulo. Ce procès s'inscrit dans le cadre de la 24ème étape de l'Opération *Lava-Jato*, déclenchée le 04 mars 2016. Cette action criminelle, inscrite sous le numéro 5046512-94.2016.4.04.7000, a entraîné la condamnation de l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva par deux instances. La première a été requise par le juge Sérgio Moro, membre de la Justice Fédérale du Paraná, le 12 juillet 2017, et la deuxième par la cour de juges de deuxième instance du quatrième Tribunal Régional Fédéral, le 24 janvier 2018, qui siège dans la capitale de l'État du Rio Grande do Sul. Lula a passé ainsi 580 jours incarcéré avant d'être libéré le 08 novembre 2019, après qu'une décision nationale a permis aux condamnés en deuxième instance de répondre à leur procès en liberté. En mars 2021, la Cour Suprême Brésilienne a annulé l'ensemble des accusations contre

l'ancien mandataire.

Cette affaire judiciaire fait de la question de la culpabilité de Lula un enjeu de positionnement politique majeur menant à une réelle arène discursive autour de la défense ou de l'attaque vis-à-vis de Lula. Dans ce scénario, la communication devient un outil de défense important pour Lula afin de contrer les arguments mettant en doute sa conduite morale. D'autant plus que, comme nous le traitons dans notre travail de thèse de doctorat¹, il y a assez peu de débat sur les mécanismes juridiques qui ont mené Lula en prison au sein des médias brésiliens les plus traditionnels.

La présentation des arguments de défense de l'ancien président rencontre en revanche une entrave judiciaire. Pendant sa première année d'incarcération, il lui est interdit de prendre la parole en public. Le droit de répondre aux interviews journalistiques ne lui est accordé qu'en avril 2019. Par ailleurs, pendant qu'il purgeait sa peine, Lula a pu sortir de prison exceptionnellement une seule fois, en début mars 2019, pour assister à l'enterrement de son petit-fils. La seule condition était de ne pas parler au public ou à la presse. Ainsi, la communication de Lula pendant sa période d'incarcération a été largement confiée aux réseaux socio-numériques qui ont continué à être actualisés.

Cette étude se fixe comme objectif d'analyser la manière dont l'ancien président positionne son entreprise de persuasion numérique au moment où la possibilité de s'exprimer oralement est largement limitée. Nous présentons ainsi une étude de cas sur les publications de son compte Twitter, @LulaOficial. Notre problématique est la suivante : comment l'argumentaire de défense de Lula se déploie-t-il sur Twitter dans la période de privation de liberté et de prise de parole publique ? Notre hypothèse de travail est que cet homme politique brésilien, dans le contexte de son emprisonnement, aurait utilisé cette plateforme numérique majoritairement pour diffuser l'idée qu'il était la victime d'une manœuvre politico-judiciaire. Notre objectif est donc d'analyser quanti-qualitativement l'ensemble de *tweets* publiés dans sa période d'incarcération afin de dégager les axes principaux de son argumentation. L'ambition de ce travail n'est nullement de comparer la communication de da Silva sur Twitter en période de routine au pouvoir et celle d'une période de crise en prison, mais plutôt d'analyser les stratégies communicatives de contournement face au blocage d'accès à l'espace médiatique et, par conséquent, la construction de son identité politique en ligne.

Pour entamer nos propos, nous présentons le cadre théorique et méthodologique requis pour l'analyse de *tweets* politiques. Nous exposons ensuite les décisions concernant la construction du corpus d'analyse, pour poursuivre par une description des principaux résultats de notre analyse puis conclure par une réflexion critique sur ces derniers, possible grâce à un cadre théorique construit à partir des travaux des chercheurs en sciences de l'information et de la communication (Miège, 2010; Prudencio et Leite, 2013; Cervulle et Palier, 2014; Roginsky, 2015; Bhatia et Ross, 2019; Recuero, 2020), de l'analyse argumentative du discours (Charaudeau, 2005; Amossy et Koren, 2010; Amossy, 2012) et, plus spécifiquement, ceux de l'analyse du discours numérique (Ratinaud et Marchand, 2016; Longhi, 2017, 2020; Ratinaud *et al.*, 2019).

...

1. Travail de thèse intitulé « Lula en prison : une analyse multimédiatique de la polémique publique au Brésil » en cours à l'Université de Limoges, sous la direction de Jacques Migozzi et au sein du laboratoire EHIC (Espaces Humains et Interactions Culturelles), en cotutelle avec l'Universidade Federal do Paraná, sous la direction d'Emerson Cervi et au sein du PPGCP (Programa de Pós-Graduação em Ciência Política)

CADRE THÉORIQUE POUR L'ANALYSE DE TWEETS

Questions sur l'usage politique de Twitter

L'utilisation de Twitter par des femmes et des hommes politiques s'inscrit dans un processus de rénovation marqué par un changement de techniques et de pratiques communicationnelles, de la production à la consommation. L'usage des réseaux socio-numériques par des autorités publiques et les stratégies communicationnelles employées font l'objet d'une large littérature dans les sciences de l'information et de la communication. De celle-ci, nous retenons les perspectives s'intéressant à l'emploi des tweets à des fins de persuasion et de discussion politique. Nous citons ainsi les recherches de Cervulle et Palier (2014), Recuero (2020) et Bhatia et Ross (2019) qui montrent l'importance de Twitter comme lieu de réverbération, de débat et de positionnement vis-à-vis des faits qui animent la vie démocratique.

Nous suivons tout particulièrement les travaux qui tendent à nuancer un certain « mythe contemporain » (Miège, 2010, p. 21) autour du numérique comme une révolution, en proposant une approche critique de ces outils. Nous retenons par exemple les résultats de Roginsky (2015) qui, par une ethnographie de la communication en ligne des députés européens, attestent que les élus s'adressent aux publics déjà intéressés par la thématique de la politique européenne avant même l'apparition de Twitter. Dans ce même sens, les chercheuses brésiliennes Prudencio et Leite (2013) indiquent que les formes d'engagement politiques construites sur Twitter restent ancrées sur une organisation extérieure au réseau, liée à un « capital communicationnel » antérieur à la reconnaissance en ligne.

De ces perspectives, nous retenons l'importance de nuancer les résultats des recherches sur l'environnement numérique en présentant d'emblée le public de ces plateformes. L'usage de Twitter au Brésil, terrain qui nous intéresse, reste concentré autour d'une population plutôt jeune avec des hauts ou moyens revenus. Selon une étude de GlobalWebIndex (2015), la majorité des utilisateurs brésiliens de Twitter (65%) se situe entre 21 et 44 ans et plus de la moitié (51%) possède des revenus mensuels moyens ou hauts, selon les critères établis par le sondage. Il est important par ailleurs de souligner que nous ne prétendons pas ici à une analyse de la réception des tweets, mais plutôt à une compréhension de la logique discursive que l'équipe de communication de Lula lui a bâtie dans ce moment précis de sa carrière politique, considérant qu'il disposait déjà d'un capital politique antérieur à son insertion sur ce réseau, ainsi que ceux qui font usage de cette plateforme.

Pour ce faire, nous utilisons des approches quantitative et qualitative qui constituent, au sens de Boyadjian, Olivesi et Velcin (2017) une réponse méthodologique adaptée à des corpus issus du web politique. En ce qui concerne le traitement statistique de données, nous nous inspirons des démarches d'analyse des discours politiques sur les environnements numériques, notamment ceux de Ratinaud et Marchand (2012; 2014; 2016) traitant de l'usage d'IRaMuTeQ pour l'analyse de grands corpus textuels. Nous souhaitons en outre mobiliser la dimension contextuelle des *tweets* en proposant, à partir de quelques exemples déterminés, une analyse dite argumentative du discours.

En effet, notre travail qualitatif suit les principes constitutifs de l'approche proposée par Amossy (2012) se concentrant sur la visée persuasive et la dimension communicationnelle des actes langagiers. Du fait de notre objectif de recherche, nous nous intéressons tout particulièrement à la construction identitaire dans cet espace numérique. Nous empruntons dès lors la définition de *l'ethos* avancée par Ruth Amossy (2010), à savoir « une image de soi favorable susceptible de conférer autorité et crédibilité » (p. 5). Nous aborderons la question de la construction identitaire dans cet espace numérique avec une précision :

dans notre analyse, nous n'évoquons pas *l'ethos* discursif de Lula en tant que dispositif incarné par une personne physique, mais par un dispositif puisque les publications de @LulaOficial n'étaient pas produites par l'ancien président lui-même. Ainsi ce travail propose-t-il une démarche qui entend révéler la présentation de soi en ligne mise en place sur Twitter dans un moment particulier de la carrière de cet homme politique brésilien à partir d'un corpus de travail que nous présentons maintenant.

Corpus de travail : critères de sélection des publications analysées

Le corpus de travail est construit à partir des tweets publiés sur le compte @LulaOficial du 07 avril 2018, premier jour de l'emprisonnement de Lula, au 08 novembre 2019, le jour de sa sortie de prison². Pour le recueil de données, nous avons utilisé le site *workbenchdata* qui permet l'extraction des tweets d'un compte en les plaçant sous une base de données Excel. Afin de se concentrer sur les récits produits par le compte de l'ancien président, nous avons fait le choix d'analyser les tweets seuls et non pas les réactions qu'ils ont engendrées, tels que les *retweets* ou encore les réponses aux *tweets*. Les publications ont ensuite été codées selon leurs dates et transformées en format texte (.txt) pour rendre possible l'utilisation du logiciel libre d'analyse statistique de textes IRaMuTeQ (Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires).

D'emblée, le premier tri parmi les tweets fut nécessaire car certains ne présentaient que des photos ou des émoticônes, aspects que nous excluons de notre analyse traitant de la matière langagière textuelle. Ces images viennent, pour la plupart, renforcer le contenu écrit des tweets illustré à partir de photomontages ou de photos de presse. De même, les liens internet (URL) et les caractères spéciaux furent effacés pour permettre l'analyse statistique. Il s'agit d'un choix répondant à un ordre pratique, rendant possible l'examen d'un volume important de tweets avec des outils informatiques, ainsi qu'à un ordre méthodologique, puisque nous visons la production textuelle écrite de ces publications et pas d'autres formes de manifestation. Nous avons ainsi construit un corpus de travail de 5099 tweets, qui sont examinés à partir d'une analyse quanti-qualitative composée d'une étape d'analyse quantitative guidée par le logiciel mentionné pour l'identification des principaux axes discursifs qui orienteront notre analyse qualitative plus détaillée, exemples à l'appui.

LES TWEETS DE « LULA EN PRISON » : L'EXPRESSION D'UNE VICTIME ?

Notre analyse cherchant à identifier la manière dont Lula construit son identité numérique sur Twitter au moment de sa privation de liberté, débute par une analyse chronologique précise des tweets publiés par @LulaOficial (Figure 1). Cette première étape quantitative permet d'observer une moyenne de publications située autour de 100 à 200 tweets par mois, et entre 3 à 6 publications par jour, ce qui indique une production générale assez régulière et intense. Cependant, les mois d'août (989), septembre (771) et octobre 2018 (621) présentent une plus grande quantité de tweets, phénomène qui peut être expliqué par un événement politique majeur : la campagne présidentielle brésilienne de 2018. Nous observons d'ailleurs que cette moyenne haute chute à la suite du deuxième tour de ce scrutin, fin octobre. Dès novembre 2018 (107), la fréquence de tweets reste assez stable, avec pour seule exception le mois d'avril 2019 (216), correspondant à la date anniversaire de sa mise en prison et au retour de ses interviews médiatiques. A l'opposé, une quantité

...

2. Pour les voir dans leur intégralité, il est possible de se rendre à la plateforme Twitter en suivant ce lien : [https://twitter.com/search?q=\(from%3ALulaOficial\)%20until%3A2018-11-08%20since%3A2018-04-08&src=typed_query&f=live](https://twitter.com/search?q=(from%3ALulaOficial)%20until%3A2018-11-08%20since%3A2018-04-08&src=typed_query&f=live).

faible de publications est observée au mois de novembre 2019 (37), expliquée spécialement par le fait que notre collecte de données s'arrête au neuvième jour de ce mois, quand Lula sort de prison. Ce point de vue chronologique nous permet dès lors d'affirmer que le compte Twitter de l'ancien président est davantage utilisé pendant la période du scrutin présidentiel.

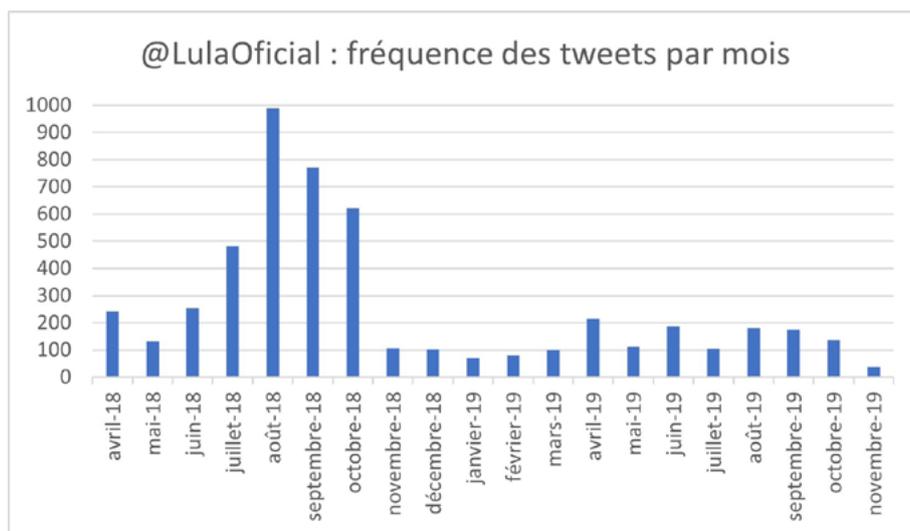


Figure 1. Visualisation chronologique des publications du compte @LulaOficial d'avril 2018 et novembre 2019

Nous continuons cette étude quantitative avec les résultats des calculs statistiques textuels proposés par le logiciel IRaMuTeQ qui dégagent les différentes thématiques qui nourrissent les publications de @LulaOficial dans la période étudiée. En effet, ce logiciel permet de rassembler les termes-clés du corpus de tweets à partir d'une analyse des données textuelles, qui reprend notamment la méthode de classification lexicale proposée par Reinert (1983). À des fins de calcul statistique, IRaMuTeQ opère la lemmatisation des termes, renvoyant les variations d'un mot à une même racine. En d'autres termes, les verbes sont regroupés à leur forme infinitive, les noms à leur forme au singulier et les adjectifs au masculin singulier. Le corpus total est ensuite séparé en segments de texte qui sont regroupés par affinité lexicale, formant ainsi des groupes homogènes de mots présentés dans une classification hiérarchique descendante (CHD). Chaque classe est composée de formes lexicales cooccurrentes à l'intérieur des segments de textes. À la suite de cette opération, 91,34% de notre corpus de travail est séparé en cinq classes différentes illustrées ci-dessous par un dendrogramme (Figure 2) avec les mots les plus significatifs de chaque classe.

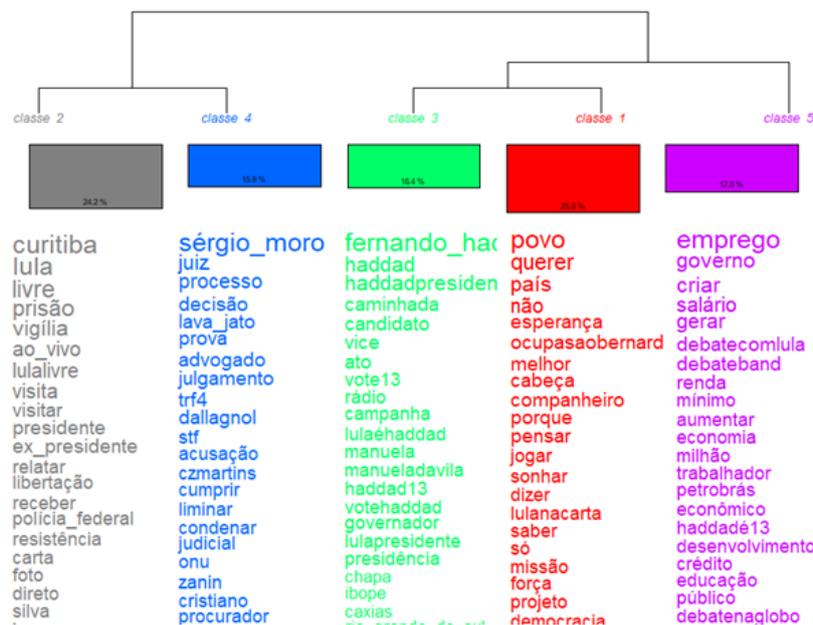


Figure 2. Classification hiérarchique descendante (CHD) de l'ensemble des données sélectionnées

Cette classification hiérarchique descendante conduit à dégager deux groupes textuels divers regroupés d'un côté par les classes 2 et 4, et de l'autre par les classes 3, 1 et 5. En effet, l'interprétation approfondie de ces classifications met en évidence deux *ethos* différents : *l'ethos* de victime (classes 2 et 4) et *l'ethos* de candidat (classes 3, 1 et 5) dont les caractéristiques seront dégagées par la suite.

Une « farce judiciaire » : *l'ethos* de victime

Le premier embranchement comportant les classes 2 (24,2%) et 4 (15,8%) concentre, respectivement, des mentions aux activités menées à l'intérieur de la prison et des textes liés à la procédure juridique qui a conduit Lula en prison. Cette dernière (classe 4) présente les mots du champ lexical du droit comme *juiz*, *processo*, *decisão*, *prova*, *advogado*, *julgamento* (en français : juge, procès, décision, preuve, avocat, jugement). Nous identifions également le terme *Lava-Jato* (lavage express) qui situe ce procès judiciaire dans le cadre plus large de cette enquête judiciaire de la police fédérale cherchant à dévoiler les mécanismes de corruption entre les pouvoirs publics et économique.

Il est opportun d'observer que le mot le plus représentatif de cette classe, graphiquement représenté en haut de la colonne est « Sérgio Moro », le juge qui a condamné Lula en première instance et l'un des principaux acteurs de l'opération « lavage express ». Bien que la condamnation fut confirmée par la deuxième instance, et donc par d'autres juges, nous observons dans les tweets de l'ex-président exposés ci-dessous l'intention de discréditer nominativement le juge de première instance responsable de l'enquête *Lava-Jato*, Sérgio Moro. Observons ces exemples (les publications originales en portugais brésilien sont présentées en annexe) :

@LulaOficial : Ceux qui m'ont condamné, Sérgio Moro et les magistrats du TRF-4, savent qu'on a monté une farce judiciaire pour m'arrêter, parce que j'ai montré mon innocence dans le procès et ils n'ont pas pu présenter la preuve du crime pour lequel ils m'accusent (09/06/2018)

@LulaOficial : Comment défendre la légitimité d'une procédure où l'on conspire contre ma liberté depuis le juge de première instance jusqu' à la procureure de la République ? Je suis victime d'une chasse judiciaire qui est déjà enregistrée dans l'Histoire. (15/08/2018)

@LulaOficial : Il y a un an, un mois et trois jours, Sérgio Moro a utilisé son poste de juge pour commettre un acte politique : il m'a condamné pour la pratique d' « actes indéterminés » pour essayer de m'écarter de l'élection. Il a utilisé une « fake News » produite par le journal O Globo sur un appartement au Guarujá. (15/08/2018)

@LulaOficial : Ma condamnation est une farce judiciaire, une vengeance politique, utilisant toujours des mesures d'exception contre moi. Ils ne veulent pas arrêter et interdire seulement le citoyen Luiz Inácio Lula da Silva. Ils veulent arrêter et interdire le projet de Brésil que la majorité a approuvé en quatre élections consécutives. (11/09/2018)

Ces exemples, dégagés grâce à leur représentativité dans l'analyse quantitative, indiquent que les trois axes principaux de la construction de Lula en tant que victime d'une injustice sur Twitter sont : 1) l'affirmation que sa condamnation a été réalisée sans preuve ou avec des preuves fausses (l'article de presse du journal brésilien *O Globo*), ce qui serait le symptôme d'une « farce judiciaire », 2) l'allégation d'une « vengeance politique », ayant pour but d'écarter son projet politique du pouvoir, et 3) l'attaque contre l'impartialité des acteurs du monde judiciaire, mais surtout contre celle du juge de première instance cité nominativement, Sérgio Moro, qui aurait utilisé son pouvoir juridique pour procéder à un acte politique, constituant ainsi une « chasse judiciaire ».

Les citations récurrentes du nom de Sérgio Moro configurent un mécanisme d'attaque *ad hominem*, visant directement l'ethos du juge, exprimé de manière explicite dans ce court tweet du 13 mai 2019 : « Não vou morrer antes de provar que Moro é mentiroso » (Je ne vais pas mourir avant de prouver que Moro est un menteur). Cette arme argumentative est utilisée ici, non seulement en guise d'opposition à la personne qui incarne une idée présente dans l'espace public - en l'occurrence, Moro -, mais aussi pour créer un *ethos* de groupe opposé à ce juge. Cet acte discursif est une manière pour Lula de constituer un scénario de polarisation et de s'y positionner, tout en favorisant la reconstruction morale et l'adhésion à ses idées par la constitution d'un ennemi commun (Amossy, 2010). Nous notons à ce propos l'emprunt du pronom à la première personne du singulier indicatif d'une implication personnelle différente des prochains exemples.

Cette reconstitution morale de son *ethos* public passe aussi par un processus de renouveau de la signification de sa période en prison, mais cette fois avec un ton davantage « neutre ». La classe 2 (24,2%) comporte la description en troisième personne des actions menées par Lula dans son quotidien en tant que prisonnier. Nous y notons d'abord la citation de la ville où se trouvait son centre de détention, Curitiba, ainsi que des mots concernant des actions entreprises par ses partisans (*vigília* [veille], par exemple) articulés autour de l'expression *Lula Livre* (Lula libre), un mot d'ordre pour la libération de l'ex-président présent dans les rassemblements en faveur de sa défense :

@LulaOficial : Des manifestants se rassemblent dans la veille Lula Libre à Curitiba pour exiger la libération immédiate de Lula. #LulaLibreMAINTENANT (08/07/2018)

Au travers de ses publications sur Twitter, Lula tient à souligner le lien étroit qu'il entretient avec des personnes qui manifestent en sa faveur ainsi qu'avec d'autres acteurs importants du monde extérieur à la prison. De fait, cette classe regroupe aussi les termes comme *visita*, *visitar*, *receber* (visite, visiter, recevoir) qui servent à souligner ses rencontres avec des personnalités disposant d'une reconnaissance dans l'espace médiatique durant sa période d'emprisonnement.

@LulaOficial : Depuis qu'il a été amené à Curitiba, Lula a déjà reçu le soutien de divers dirigeants et ex-chefs d'Etat, comme l'ex-président de l'Uruguay, Pepe Mujica, l'ex-président de la Colombie, Ernesto Samper, et l'ex-président du Parlement Européen, Martin Schultz. (13/09/2018)

@LulaOficial : Le lauréat du Prix Nobel de la Paix, Kailash Satyarthi, vient d'arriver au siège de la Police Fédérale de Curitiba pour visiter Lula. C'est le deuxième Nobel de la Paix à rendre visite à l'ex-président en prison. #LulaLibreMaintenant (24/10/2018)

Publiant sur Twitter un « compte rendu » de ses visites et de ses soutiens, l'identité d'un prisonnier digne d'intérêt qui suscite des réactions des leaders internationaux souhaitant sa liberté est mise en avant. Les deux premières classes (2 et 4) de notre dendrogramme (Figure 2), qui nous avons nommées « *ethos* de victime », s'articulent *in fine* autour de deux arguments : 1) celui de la mise en question de la procédure judiciaire, notamment autour de la crédibilité des preuves et de la mise en doute de la légitimité du juge de première instance Sérgio Moro, et 2) un rapport à la troisième personne des activités en faveur de sa liberté, notamment les soutiens internationaux et des manifestations organisées autour de la cause « Lula libre ».

Lula et le peuple : l'*ethos* de candidat

Dénoncer les injustices de son procès, en soulignant une dimension politique des accusations subies et se montrer digne de la visite de nombreuses personnalités politiques, semble faire partie d'un projet discursif plus vaste du compte @LulaOficial. En réalité, l'ancien président se présente lui-même comme candidat aux élections présidentielles en août 2018, depuis la prison, et utilise Twitter comme une des plateformes de sa candidature. Cette candidature fut ultérieurement interdite par la justice électorale, obligeant le Parti des Travailleurs à remplacer le candidat Lula par Fernando Haddad³. En analysant le deuxième embranchement de notre dendrogramme (Figure 2), nous notons que la classe 5 (24,2%) et un sous-embranchement composé des classes 1 (25,8%) et 3 (16,3%) convergent vers le même sujet : la procédure électorale présidentielle de 2018 au Brésil. Plusieurs termes présents dans ces trois classes sont liés à des activités de campagne, tels que *candidato* (candidat), *caminhada* (marche), *presidência* (présidence), *projeto* (projet), *democracia* (démocratie), *governo* (gouvernement) et *debate* (débat).

Un examen plus précis de chaque classe s'impose. A commencer par la classe 3 qui est directement liée à la candidature de Fernando Haddad, voyons les publications suivantes :

@LulaOficial : @Haddad_Fernando, tu vas me représenter dans cette marche de retour à la présidence de la République, pour réaliser à nouveau le gouvernement du peuple et de l'espoir. (12/09/2018)

...

³. Haddad est un professeur de l'Université de São Paulo (USP) et homme politique membre du Parti des Travailleurs. Il a été ministre de l'Éducation brésilien sous le mandat de Lula et Dilma Rousseff entre 2005 et 2012 puis maire de la plus grande ville brésilienne, São Paulo, de 2012 à 2016.

@LulaOficial : Fernando Haddad, candidat de Lula à la présidentielle, participe au débat de la chaîne Record. #Votez13 #LeVotedanslaRecord (01/10/2018)

@LulaOficial : Celui qui a vécu se rappelle comment étaient les années de prospérité du gouvernement Lula. @Haddad_Fernando est l'opportunité pour le peuple brésilien de retrouver l'espoir, la foi et l'optimisme. #Votez13 (13/10/2018)

Plus qu'un soutien, il est question d'un travail de transfert *d'ethos* entre les deux hommes politiques qui se rend visible explicitement par la phrase « Fernando Haddad, candidat de Lula à la présidentielle » présente dans le tweet du 01/10/2018. Pour cela, le souvenir de ses anciens mandats présidentiels, défendus dans la publication du 13/10/2018 comme remplis de « prospérité », est mobilisé en faveur du candidat du Parti des Travailleurs. La reprise de sensations positives comme « l'espoir, la foi et l'optimisme » (*tweet* du 13/10/2018) est mise en œuvre dans le texte par l'usage d'un exemple interpellant un destinataire indirect, un tiers, cible du discours : « celui qui a vécu se rappelle ». Dans ce sens, il est observé aussi un retravail de « *l'ethos* préalable », c'est-à-dire de la représentation constituée de sa personne susceptible d'influencer le crédit qui lui est offert durant sa prise de parole (Amossy, 2010) : les discours existants sont réorganisés dans un but précis de transfert de son *ethos* à celui de son potentiel successeur. Un vote pour Haddad serait égal ainsi à un retour aux années glorieuses sous la direction de Lula.

Cet objectif se confirme avec la classe 1 (25,8%), indiquant que ses publications furent largement articulées autour du mot *povo* (peuple), qui est un amalgame des idées politiques de Lula depuis le début de sa carrière politique (Holzbach, 2006; Piotto, 2017; Tomaz et Gouvêa, 2017) 2006; Piotto, 2017; Tomaz and Gouvêa, 2017. De même, il est question de termes du lexique de la volonté et de la foi tels que *querer*, *país*, *esperança*, *melhor* (vouloir, pays, espoir, meilleur) qui relèvent finalement du vocabulaire de promesses, qui est une parole de conquête de pouvoir (Charaudeau, 2013). Ces mots s'articulent avec la nostalgie de ses précédents mandats comme dans cet exemple :

@LulaOficial : Nous allons dialoguer avec ceux qui ont vu que le Brésil est sorti de son chemin, qui sont sans espoir mais savent que le pays a besoin de résoudre son destin dans les urnes, non par des coups d'Etat ou des coups de force. Il faut rappeler qu'avec la démocratie, avec notre travail, le Brésil va être heureux à nouveau. (15/08/2018)

Soutenant que le Brésil est « sorti de son chemin » et que le pays peut « être heureux à nouveau », Lula valorise à la fois son héritage politique et les actions futures du programme du PT et cela avec le pronom « nous », indiquant une participation active dans la tâche. La classe 5 (17,8%) apporte d'ailleurs plus de précisions sur les thématiques mises en avant par Lula pendant cette campagne. Elles se regroupent autour de deux thèmes : 1) l'économie et l'emploi, présents dans les idées de *emprego* (emploi), *salário* (salaire), *renda* (revenu), *trabalhador* (travailleur) en plus de *economia* (économie) et *econômico* (économique) et 2) le domaine d'action publique, exprimé à l'aide des termes *educação* (éducation), *governo* (gouvernement), *público* (public), *petrobras* (entreprise publique en charge du pétrole brésilien). Le premier thème domine les publications, ce qui révèle l'intérêt de Lula à occuper la discussion publique grandissante autour du chômage et du manque de revenus (selon l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique [IBGE], 12,4% des Brésiliens étaient sans emploi au moment de la campagne électorale de 2018). Analysons un exemple autour de cette thématique :

@LulaOficial : « Il y a une seule solution pour le Brésil, c'est qu'on reprenne la croyance dans le peuple brésilien. On doit remettre le peuple dans l'économie, avec des emplois, avec du financement, avec des crédits. Sinon il n'y a pas de croissance économique » – Lula (29/08/2018)

Ce *tweet* n'est pas une proposition d'Haddad, mais bien une opinion de Lula, fait souligné d'ailleurs par la présence de guillemets autour de la phrase, reprise de la culture graphique des journaux, qui simulent une prise de parole directe. Cela témoigne bien de sa vocation à participer à ces élections, même depuis la prison, en intégrant numériquement le débat. Rappelons dans cet exemple que la posture de l'ex-président face au problème se montre compatible avec celle du marché, puisqu'il n'est pas question d'une critique idéologique par une gauche contestataire qui chercherait à changer complètement le système en place, mais plutôt d'une « insertion du peuple dans l'économie », un discours proche de celui qu'il tenait quand il a été élu pour la première fois en 2002 (Panke, 2013). Nous notons donc le souhait de Lula d'être protagoniste du scrutin en mobilisant sur Twitter des thèmes qui sont chers à sa ligne politique établie depuis des années.

Discussion des résultats

Les particularités de la pratique communicationnelle politique sur Twitter observées dans ce corpus sont de deux ordres : l'usage des *hashtags* comme marqueur de positionnement, voire d'incitation à agir, comme #VotezL3 et #LulaLibreMaintenant, et la condensation sémantique du récit politique, déjà identifiée par d'autres chercheurs comme Longhi (2017), qui demande que le *tweet* soit attaché à un certain contexte pour être compris. Malgré ce court espace de 280 caractères, les publications de @LulaOficial s'insèrent dans une perspective de persuasion cherchant à travailler son statut de victime et garder une certaine position politique.

Il émerge en effet de nos observations que Lula effectue un travail de réputation en ligne cherchant la construction d'une identité qui mobilise des traits de son *ethos* préalable. Il évoque par exemple ses anciens mandats de manière positive afin de construire une identité numérique propice à la candidature du Parti des Travailleurs au scrutin de 2018. En prêtant à Haddad son autorité pendant la campagne électorale présidentielle de 2018, l'ancien président s'est voulu actif politiquement en plus de proposer lui-même des solutions au manque d'emploi, par exemple, tout en s'adressant au « peuple », ce qui fut toujours la ligne directrice de ses idées de campagne.

De plus, le contenu de ses accusations de corruption est peu évoqué au détriment d'une incitation à la mobilisation pour sa défense, et d'une affirmation de sa position comme légitime dans la sphère publique par la réduction de l'idée de pénibilité de sa situation de détenu. Cela passe aussi par la diffusion sur @LulaOficial d'une identité de prisonnier politique cherchant du soutien international et des actions de rassemblement pour sa défense que nous dégageons de la classe 4 (24,2%). Les *tweets* où il explique les raisons de son innocence, regroupés en classe 2, restent alors minoritaires dans l'ensemble des publications (15,4%). Dans les rares publications où @LulaOficial se dépeint en victime d'une manœuvre politico-judiciaire, on observe l'usage du pronom personnel à la première personne et l'attaque *ad hominem* en direction de Moro.

Ces résultats semblent indiquer la place de Twitter en tant qu'espace d'expression politique et médiatique, plutôt qu'un lieu de construction de nouvelles directives politiques. Dans notre corpus de *tweets*, la ligne discursive de l'ancien président ne subit pas de modifications majeures compte-tenu de l'incarcération, excepté la possibilité d'évoquer son procès comme une persécution encadrée par Sérgio Moro. @LulaOficial se constitue alors comme un lieu d'affirmation de soi et de confirmation de son statut politique par

le rappel d'un certain héritage politique construit en dehors du réseau et cela dans une perspective d'opposition à d'autres acteurs. Les *tweets*, qui rappellent parfois d'autres modalités de discours comme la lettre ouverte, fonctionnent comme une vitrine de ces idées à un public qui, d'ailleurs, n'est pas celui de ses électeurs de prédilection, vu les données de la sociologie de ce réseau socio-numérique présentées antérieurement.

Ces résultats font écho à nos travaux de thèse de doctorat qui traitent de la polarisation de l'affaire Lula. Nos premiers constats pointent vers un scénario de « polémique publique » (Amossy, 2014), à savoir l'existence de « discours antagonistes qui dichotomisent les oppositions en soulignant leur caractère irréductible, et les pérennise en polarisant les adversaires en groupes identitaires crispés dans une hostilité mutuelle » (p. 213), propulsé entre autres par les participants de la querelle. Dans le discours polémique, l'objectif n'est nullement de convaincre un adversaire mais plutôt de renforcer ses soutiens par la désignation d'un ennemi commun afin de créer un groupe engagé autour de ses idées - ce type de message n'est d'ailleurs pas adressé à un opposant mais à un tiers. Cela semble être le cas du compte Twitter de l'ancien président qui lui sert d'espace de construction d'une « communauté de valeurs », pour reprendre les termes d'Herman (2018), c'est-à-dire un lieu pour défendre son image et ses croyances auprès d'un public *a minima* engagé. Dans ce cadre, Twitter aurait servi de lieu de *communication* politique plutôt que de *discussion* politique autour du procès qui l'a mené en prison.

CONCLUSION

Notre recherche a montré que la stratégie argumentative développée par @LulaOfficial sur Twitter s'articule autour de la présentation de deux principales images de soi, celle de la victime et celle du candidat. L'effacement de sa carrière politique aurait pu être imaginé à la suite de son emprisonnement, mais on observe sur Twitter une démarche opposée, celle d'une volonté discursive d'encore faire partie de la scène politique. En utilisant ce dispositif numérique, il mobilise son *ethos* préalable, diffuse les informations sur ses visiteurs de prestige et fait des promesses en vue de la conquête du pouvoir en 2018, tantôt pour sa propre candidature, tantôt pour celle d'Haddad. Il reste donc très actif au sein de la campagne électorale sur Twitter, même sans participer aux rites habituels comme les interviews, les meetings, les rencontres et les débats.

Notre hypothèse de départ ne s'est pas vérifiée car se construire en tant que victime d'une manœuvre politico-judiciaire n'est pas le principal but de ses publications. Les analyses nous amènent finalement au constat que Lula travaille son image publique en s'attachant à entretenir ses valeurs pour continuer à occuper une position dans la « polémique publique » en cours et, principalement, en s'inscrivant directement dans une démarche électorale. En d'autres termes, il consacre plus de publications à l'action politique qu'à l'objectif de se construire une posture de victime qui subit des injustices judiciaires.

Notre but qui était d'analyser quanti-qualitativement l'ensemble de tweets de la période d'incarcération de Lula, a été atteint grâce à une démarche outillée. Appliquée à l'aide d'un logiciel d'analyse statistique de textes, elle a permis une vision de long terme, d'une période de 580 jours, des pratiques discursives de Lula dans l'environnement numérique de Twitter. La démarche comporte cependant des limites liées au public très segmenté de ces publications et au fait que les contenus annexes à ces textes, tels que les photos, vidéos ou même les liens URL, ne sont pas pris en compte. Des travaux ultérieurs auront à déterminer si cette méthodologie sera en mesure d'analyser des corpus plus diversifiés et de plus grande taille. Les résultats obtenus sont aussi à nuancer du fait de l'absence de prise en compte de la réception : nous savons que sur Twitter, cet *ethos* numérique est

construit, entre autres, avec le regard de ses *followers* qui évaluent et réagissent au contenu en fonction de l'affinité ou non vis-à-vis de l'énonciateur. Une analyse de réseaux complémentaire cherchant à comprendre la chaîne de réactions à ses publications serait ainsi intéressante afin de cerner cet aspect.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Amossy, Ruth (2010), *La présentation de soi : ethos et identité verbale*. Paris: Presses universitaires de France (Interrogation philosophique).

Amossy, Ruth (2012), *L'argumentation dans le discours*. Paris: Armand Colin (ICOM).

Amossy, Ruth (2014), *Apologie de la polémique*. 1re édition. Paris: Presses universitaires de France (L'interrogation philosophique).

Amossy, Ruth ; Koren, Roselyne (2010), « Argumentation et discours politique », *Mots. Les langages du politique* », n° 94, p. 13–21.

Bhatia, Aditi ; Ross, Andrews (2019), « Trumpian tweets and populist politics: A corpus-assisted discourse analytical study », dans *Politics and populism across modes and media*. Bern: Peter Lang.

Boyardjian, Julien ; Olivesi, Aurélie ; Velcin, Julien (2017), « Le web politique au prisme de la science des données », *Reseaux*, vol. 204, n° 4, p. 9-31.

Charaudeau, Patrick (2005), *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.

Charaudeau, Patrick (2013), *La conquête du pouvoir : opinion, persuasion, valeurs ; les discours d'une nouvelle donne politique*. Paris: L'Harmattan (Langue et parole Recherches en sciences du langage).

Herman, Thierry (2018), « Éclairages, dimension rhétorique et argumentation à l'épreuve des tweets de Donald Trump », *Argumentation et analyse du discours*, n° 20, p. 41-16

Holzbach, Ariane Diniz (2006), "Identidades que não existem mais - Lula como representante do povo, heroi superstar e outras imagens no Dia da Posse pelas páginas de O Globo", I Congresso Anual da Associação Brasileira de Pesquisadores de Comunicação e Política, Salvador.

Longhi, Julien (2013), « Essai de caractérisation du tweet politique », *L'information grammaticale*, n° 136, p. 25–32.

Longhi, Julien (2017), « Le corpus Polititweets: enjeux institutionnels, juridiques, techniques et philologiques », dans Wigham, Ciara ; Ledegen, Gudrun (dir.), Paris: Harmattan.

Longhi, Julien (2020), « Explorer des corpus de tweets : du traitement informatique à l'analyse discursive complexe », *Corpus*, n° 20, p. 1-21.

Miège, Bernard (2020), *La numérisation en cours de la société. Points de repères et enjeux*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Mercier, Arnaud (2015), « Twitter, espace politique, espace polémique », *Les Cahiers du numérique*, vol. 11, n° 4, p. 145–168.

Panke, Luciana (2013), « Considerações sobre os discursos de Lula sobre emprego durante três décadas de vida pública », *Perspectivas*, vol. 2, n° 7, p. 1-5.

Piotto, Maria Paula (2017), « Lula: da política de um ato de fé ao político num auto de fé », *Comunicação, Diversidade e Tolerância*. Lisboa: XV Congresso Internacional de Comunicação Ibercom 2017, p. 3292–3310.

Prudencio, Kelly ; Wesley Dalcol Leite (2013), « Comunicação e mobilização política na campanha Fora Ana de Hollanda ». *Revista de Estudos da Comunicação*, vol. 14, n° 35, p. 445-62.

Ratinaud, Pierre (2014), « Visualisation chronologique des analyses ALCESTE : application à Twitter avec l'exemple du hashtag #mariagepourtous ». *JADT 2014 : 12 Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, p. 554-65.

Ratinaud, Pierre ; Smyrniatos, Nikos ; Figeac, Julien ; Cabanac, Guillaume ; Fraisier, Ophélie ; Hubert, Gilles ; Pitarch, Yoann ; Salord, Tristan ; Thonet, Thibaut (2019), « Structuration des discours au sein de Twitter durant l'élection présidentielle française de 2017 », *Réseaux*, n° 214-215, p. 171-208.

Ratinaud, Pierre ; Marchand, Pascal (2012), « Application de la méthode ALCESTE aux « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « CableGate » avec IRAMUTEQ ». Liège : Actes des 11ème Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, p. 835-844.

Ratinaud, Pierre ; Marchand, Pascal (2016), « Quelques méthodes pour l'étude des relations entre classifications lexicales de corpus hétérogènes : application aux débats à l'Assemblée Nationale et aux sites web de partis politiques ». Nice: *JADT 2016 : 13ème Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*.

Recuero, Raquel (2020), « #FraudenasUrnas: estratégias discursivas de desinformação no Twitter nas eleições 2018 ». *Revista Brasileira de Linguística Aplicada*, vol. 20, p. 383-406.

Recuero, Raquel ; Zago, Gabriela (2016), « Em busca das “redes que importam”: redes sociais e capital social no Twitter ». *Libero*, vol. 12, n° 24, p. 81-94.

Reinert, Maurice. 1983, « Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte », *Cahiers de l'analyse des données*, Tome 8, n° 2, p. 187-198.

Roginsky, Sandrine (2015), « Les députés européens sur Facebook et Twitter : une ethnographie des usages », *Communication & langages*, vol. 183, n° 1, p. 83–109.

Tomaz, Natália Rocha Oliveira ; Gouvêa, Lúcia Helena Martins (2017), « Um estudo do ethos em discursos do ex-presidente Lula », *Revista de estudos da linguagem*, vol. 25, n° 1, p. 441–471.

ANNEXES

La version originale en portugais brésilien des publications utilisées en exemple dans le corps du texte est reproduite, dans leur ordre d'apparition, ci-après :

@LulaOficial : Os que me condenaram, Sérgio Moro e os desembargadores do TRF-4, sabem que armaram uma farsa judicial para me prender, pois demonstrei minha inocência no processo e eles não conseguiram apresentar a prova do crime de que me acusam. (09/06/2018)

@LulaOficial : Como defender a legitimidade de um processo em que conspiram contra a minha liberdade desde o juiz de primeira instância até a Procuradora-Geral da República ? Sou vítima de uma caçada judicial que já está registrada na história. (15/08/2018)

@LulaOficial : Há um ano, um mês e três dias, Sérgio Moro usou do seu cargo de juiz para cometer um ato político: ele me condenou pela prática de “atos indeterminados” para tentar me tirar da eleição. Usou de uma “fake News” produzida pelo jornal O Globo sobre um apartamento no Guarujá. (15/08/2018)

@LulaOficial : Minha condenação é uma farsa judicial, uma vingança política, sempre usando medidas de exceção contra mim. Eles não querem prender e interditar apenas o cidadão Luiz Inácio Lula da Silva. Querem prender e interditar o projeto de Brasil que a maioria aprovou em quatro eleições consecutivas. (11/09/2018)

@LulaOficial : Manifestantes se aglomeram na Vigília Lula Livre em Curitiba para exigir a libertação imediata de Lula. #LulaLivreJá (08/07/2018)

@LulaOficial : Desde que foi trazido a Curitiba, Lula já recebeu apoio de diversas lideranças e ex-chefes de estado, como o ex-presidente do Uruguai, Pepe Mujica, o ex-presidente da Colômbia, Ernesto Samper, e o ex-presidente do Parlamento Europeu, Martin Schultz. (13/09/2018)

@LulaOficial : O ganhador do Prêmio Nobel da Paz, Kailash Satyarthi, acaba de chegar na sede da Polícia Federal em Curitiba para visitar Lula. É o segundo Nobel da Paz a visitar o ex-presidente na prisão. #LulaLivreJá (24/10/2018)

@LulaOficial : @Haddad_Fernando, você vai me representar nessa caminhada de volta à presidência da República, para realizar novamente o governo do povo e da esperança. (12/09/2018)

@LulaOficial : Fernando Haddad, candidato de Lula à Presidência, participa do debate da Record. #Vote13 #OVotoNaRecord (01/10/2018)

@LulaOficial : Quem viveu se lembra como foram os anos de prosperidade do governo Lula. @Haddad_Fernando é a oportunidade do povo brasileiro retomar a esperança, a fé e o otimismo. #Vote13 (13/10/2018)

@LulaOficial : Vamos dialogar com aqueles que viram que o Brasil saiu do rumo, estão sem esperança mas sabem que o país precisa resolver o seu destino nas urnas, não em golpes ou no tapetão. Lembrar que com democracia, com nosso trabalho, o Brasil vai voltar a ser feliz. (15/08/2018)

@LulaOficial : “Só tem um jeito para o Brasil, é a gente voltar a acreditar no povo brasileiro. A gente voltar a inserir o povo na economia, com emprego, com financiamento, com crédito. Senão não tem crescimento econômico”. – Lula (29/08/2018)

Le partage de données à l'échelle transfrontalière : analyse de dispositifs médiatiques de surveillance épidémiologique

Article inédit, mis en ligne le 13 janvier 2023.

Marie-Hélène Hermand

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Bordeaux Montaigne, laboratoire MICA. En 2020, elle a publié l'ouvrage Eurorégions. L'éclosion de la communication transfrontalière aux Éditions de l'Université de Bruxelles. Ses recherches actuelles portent sur la modélisation sémantique de la communication transfrontalière.

marie-helene.hermand@u-bordeaux-montaigne.fr

Plan de l'article

Actualité de la question transfrontalière
Dispositifs étudiés
Partage transfrontalier des données : les enjeux
Conclusion
Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Cet article s'intéresse au processus de territorialisation et de présentation des données épidémiologiques à l'échelle transfrontalière. Après avoir identifié les discours qui légitiment le domaine de l'épidémiologie transfrontalière, nous étudions un corpus de neuf dispositifs médiatiques de surveillance épidémiologique transfrontalière. L'analyse discursive et sémio-pragmatique est complétée par des entretiens. Les résultats permettent de dégager les enjeux du partage transfrontalier de données épidémiologiques, de pointer la prolifération des dénominations des dispositifs, de dégager un principe d'organisation sémiotique et de mettre en évidence les logiques d'acteurs. La conclusion propose d'approfondir deux problématisations : le déséquilibre informationnel et l'articulation des compétences spécialisées.

Mots clés

Information territoriale, dispositifs médiatiques de santé publique, données épidémiologiques, transfert transfrontalier de données, sémiotique du discours, archives numériques

TITLE

Open data at the cross-border scale: study of a corpus of epidemiological surveillance platforms

Abstract

This article focuses on the process of territorialization and the presentation of epidemiological data at the cross-border scale. After identifying the discourses that legitimize the field of cross-border epidemiology, we study a corpus of nine media devices for cross-border epidemiological surveillance. Interviews supplement the discursive and semio-pragmatic analysis. The results make it possible to identify the challenges of cross-border sharing of epidemiological data, point out the proliferation of device names, identify a principle of semiotic organization and highlight the logic of actors. The conclusion proposes to deepen two issues : the informational imbalance and the articulation of specialized skills.

Keywords

Territorial information, public health media devices, epidemiological data, cross-border data transfer, semiotics of discourse, digital archives.

TÍTULO

Intercambio transfronterizo de datos: estudio de un corpus de dispositivos de medios de vigilancia epidemiológica

Resumen

Este artículo se centra en el proceso de territorialización y presentación de datos epidemiológicos a escala transfronteriza. Después de haber identificado los discursos que legitiman el campo de la epidemiología transfronteriza, estudiamos un corpus de nueve dispositivos mediáticos para la vigilancia epidemiológica transfronteriza. El análisis discursivo y semiopragmático se complementa con entrevistas. Los resultados permiten identificar los desafíos del intercambio transfronterizo de datos epidemiológicos, señalar la proliferación de nombres de dispositivos, identificar un principio de organización semiótica y destacar la lógica de los actores. La conclusión propone profundizar dos problematizaciones : el desequilibrio informacional y la articulación de habilidades especializadas.

Palabras clave

Información territorial, dispositivos mediáticos de salud pública, datos epidemiológicos, transferencia transfronteriza de datos, semiótica del discurso, archivos digitales

INTRODUCTION

Notre article porte sur le processus de présentation des données épidémiologiques à l'échelle transfrontalière. L'épidémiologie se définit comme l'étude de la distribution et des déterminants des états ou des événements liés à la santé dans des populations spécifiques, et l'utilisation de cette connaissance pour le contrôle de la santé (Last, 2001, p. 62). Si le suivi épidémiologique à l'échelle nationale ou locale répond à des protocoles connus des acteurs chargés de les mettre en place, le suivi épidémiologique transfrontalier présente une originalité et une complexité liées à la nécessité de partager et de valoriser des données de santé recueillies dans des systèmes sanitaires, juridiques et administratifs différents. En dépit d'efforts de mise à disposition d'informations partagées à l'échelle transfrontalière, des obstacles sont pointés notamment par la Mission opérationnelle

transfrontalière (MOT), groupement français d'autorités ministérielles et locales chargées des dossiers de coopération transfrontalière¹ : les différents cadres légaux et administratifs, le manque de connaissance des espaces transfrontaliers, une approche stratégique et politique souvent marginale ou à court terme, et surtout le manque d'informations et de données harmonisées¹.

C'est ce dernier point que nous abordons ici en cherchant à comprendre de quelle façon se construit une vision partagée de données épidémiologiques issues de systèmes nationaux différents et destinées à des publics frontaliers concernés par des problèmes communs de santé publique. Notre problématique consiste à interroger la manière dont se construit et se donne à voir un affichage partagé, à l'échelle transfrontalière, de données épidémiologiques hétérogènes. Nos principales questions de recherche sont les suivantes : (1) quels sont les enjeux spécifiques du partage transfrontalier de données épidémiologiques ? ; (2) à quoi renvoient les dispositifs médiatiques de surveillance épidémiologique transfrontalière ? ; (3) comment les dispositifs médiatiques présentent-ils des données épidémiologiques transfrontalières (et lesquelles) ? ; (4) comment configurer les communautés d'acteurs engagés dans le partage de données épidémiologiques à l'échelle transfrontalière ? De notre point de vue, l'analyse du processus de partage de données épidémiologiques en contexte transfrontalier contribue à la compréhension de ce que nous appelons l' « univers du discours transfrontalier ».

ACTUALITÉ DE LA QUESTION TRANSFRONTALIÈRE

L'intérêt porté au transfrontalier s'inscrit dans une perspective politique explicitée par la Commission européenne dans sa communication intitulée « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » et centrée sur une meilleure prise en compte des populations frontalières (soit 40% des Européens). On peut citer aussi le premier « Borders Forum » organisé en novembre 2020 par la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), regroupement d'autorités ministérielles et locales chargées des dossiers de coopération transfrontalière, sur le thème « Les territoires transfrontaliers en première ligne ? » à la suite de la pandémie de Covid² puis, en juin 2022, sur le thème « Territoires transfrontaliers : résignation ou résilience ? » dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne³.

Au niveau scientifique, la notion de transfrontalier fait l'objet de travaux situés depuis plusieurs années dans le champ des *Border Studies*. De nombreuses disciplines (géographie, histoire, science politique, droit, sociologie, sociolinguistique) portent ainsi un intérêt particulier aux regroupements de régions frontalières autour de problématiques et d'intérêts partagés (Hermand, 2016, p. 97-100). Des travaux sont aussi menés sur les significations et sur les enjeux liés aux frontières par des réseaux de recherche tels que le groupe « Border Studies » réunissant des chercheurs des universités belges, luxembourgeoises, françaises et allemandes de la Grande Région. Les sciences de l'information et de la communication (SIC) se sont, pour leur part, intéressées à l'analyse des pratiques et des représentations transfrontalières (Koukoutsaki-Monnier, 2014) ainsi qu'à l'analyse d'espaces médiatiques transfrontaliers (Ricaud, 2011). De notre côté, nous avons consacré un ouvrage à l'analyse de discours et de sites web multilingues dédiés aux eurorégions, entités stratégiques

...

1. Pour consulter la présentation de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/la-mot/presentation-mot/> (consulté le 14/11/2022).

2. « Les territoires transfrontaliers en première ligne ? » : <https://bordersforum.eu/language/fr/bf2020-fr/> (consulté le 14/11/2022).

3. « Territoires transfrontaliers : résignation ou résilience ? » : <https://bordersforum.eu/> (consulté le 14/11/2022).

engagées dans la fabrique d'une nouvelle référence politique transfrontalière en Europe (Hermand, 2020). À des fins de décentrement, nous avons ensuite élargi nos recherches à l'étude de dispositifs médiatiques transfrontaliers extra-européens, notamment en Afrique du Nord (Hermand, 2022) et en Afrique australe (Hermand, à paraître). Ces recherches ont mis en évidence le vaste champ émergent d'une communication transfrontalière de plus en plus structurée et particulièrement observable en ligne. Elles ont surtout ouvert, dans la filiation d'une approche sémiotique modélisante (Stockinger, 2018), la perspective de concevoir un modèle d'analyse sémantique susceptible d'aider à décrire, analyser et interpréter les dispositifs médiatiques transfrontaliers. Les enjeux de cette démarche étant nombreux, nous nous limitons à en citer deux essentiels : mieux comprendre la mise en scène de contenus informationnels utilisés pour étayer des décisions publiques et politiques qui concernent ou engagent des pays voisins ; faciliter l'interprétation critique de dispositifs communicationnels élaborés à une échelle territoriale expérimentale et, le cas échéant, proposer des pistes pour les enrichir, les structurer, les partager ou les évaluer.

L' « univers du discours transfrontalier »

Terme initialement utilisé en logique, l'« univers du discours » renvoie en sémantique aux préoccupations de reconstituer la contextualité globale d'un énoncé et de tenir compte de ses références au monde extérieur en considérant que le discours n'est pas autosuffisant (Greimas et Courtès, 1993 [1979], p. 409). En SIC, Peter Stockinger (2012, p. 9) le définit comme le « sens ou contenu des ressources (écrites, audiovisuelles, *etc.*) qui composent une archive ou une bibliothèque ». La notion d'univers du discours permet dès lors de « problématiser à la fois l'intérêt (potentiel) et l'appropriation active d'un texte et/ou d'une archive de textes (audiovisuels) par ses usagers » (*Ibid.*).

Parce qu'il permet de situer et d'articuler des dispositifs médiatiques et parce qu'il invite à prendre en compte tout l'environnement du discours (textuel, sonore, visuel ou audiovisuel) observable dans ces dispositifs (e.g. scénarios, genres, formats, *etc.*), ce syntagme aide à préciser notre objet d'étude, à savoir « l'univers du discours transfrontalier ». Nous avons défini cet univers de sens comme l'ensemble formé par les archives transfrontalières, c'est-à-dire par des données, le plus souvent numériques, organisées (collectées, conservées, diffusées, transmises sous forme de textes, sons, films, *etc.*) pour présenter le patrimoine, la mémoire, la tradition et le cadre de référence transfrontalier d'une organisation, d'un groupe social ou d'une personne. Cet univers agrège plusieurs éléments constitutifs dont l'identification et l'articulation construisent peu à peu un modèle d'analyse de la communication transfrontalière.

Selon cette approche modélisante, notre préoccupation globale consiste à construire progressivement un cadre théorique et méthodologique en vue de faciliter la compréhension, l'appropriation et l'exploitation par divers acteurs sociaux de cet univers sémantique en émergence. Dans cette optique, les dispositifs médiatiques transfrontaliers de surveillance épidémiologique constituent un ensemble cohérent de *specimens* de l'univers du discours transfrontalier susceptibles d'aider à sa compréhension.

DISPOSITIFS ÉTUDIÉS

Le corpus de travail et le corpus de référence

Le corpus de travail comporte neuf dispositifs de surveillance épidémiologique transfrontalière (D1 à D9 ci-dessous) mis en œuvre par des acteurs de la recherche scientifique et de la santé. Le terme dispositif est entendu à la fois comme « un ensemble résolument

hétérogène » (Foucault, 1977, p. 62-93) d'institutions, de discours ou d'énoncés scientifiques élaborés *par* et *sur* la surveillance épidémiologique transfrontalière et comme un concept opératoire permettant d'observer les « lignes de visibilité » (Barats, 2016, p. 23) de ce processus de surveillance dans des sites ou des pages web qui en assurent la publicisation.

Adossée à des lectures exploratoires et à des échanges avec des professionnels de la santé et de l'épidémiologie, la sélection des neuf dispositifs a été opérée non pour suivre telle ou telle maladie mais pour saisir ce qui constitue le problème commun à ces dispositifs, à savoir le partage et la présentation de données épidémiologiques à l'échelle transfrontalière. Les dispositifs retenus sont répartis en Europe, en Amérique latine, aux Antilles et en Afrique. En Europe, il s'agit de : [D1] GeDiDot, Gestion et diffusion de données sociosanitaires transfrontalières (Wallonie-Flandres, 2016-2020) ; [D2] ICAPROS, Tableau de bord transfrontalier de la santé cardiovasculaire (France-Wallonie-Flandres, 2009-2014) ; [D3] Action4Vision, Observatoire épidémiologique transfrontalier sur la déficience visuelle (France-Italie, 2017-2020) ; [D4] TRISAN Santé sans frontière (France-Allemagne-Suisse, 2019-2022). En Amérique latine, il s'agit de : [D5] Système de visualisation de données du paludisme transfrontalier (Guyane française-Brésil, 2015-2023) (figure 2) ; [D6] Réseau transfrontalier et référentiel épidémiologique transfrontalier COVID (Colombie-Pérou-Brésil, depuis 2020). Aux Antilles, le dispositif [D7] PSAGE Programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue (Antilles-Guyane, depuis 2006) a été retenu. En Afrique, ont été retenus pour l'observation : [D8] EBO-SURSY, Surveillance des fièvres hémorragiques en Afrique (Côte d'Ivoire, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Gabon, Guinée, Liberia, Sénégal, Sierra Leone, 2017-2021) ; [D9] Cholera Platform, Surveillance épidémiologique du choléra (Tchad, Cameroun, Niger, depuis 2018)⁴.

À titre d'exemple, GeDiDot (figure 1) est né de l'identification de caractéristiques sanitaires et de vulnérabilités particulières (e.g. maladies chroniques) communes au nord de la France et à la Wallonie. Il propose une base de données socio-sanitaires, des profils locaux de santé et un infocentre à partir de 40 indicateurs (sanitaires, démographiques, socio-économiques) sur les territoires franco-belges. Destiné au grand public, aux professionnels de santé et aux décideurs, il a pour ambition d'améliorer la connaissance des problèmes de démographie médicale et de faciliter l'accès des patients à des offres de soins transfrontaliers. La génération de fiches thématiques et dynamiques contenant différents indicateurs, chiffres clés, représentations graphiques et cartographiques est l'une des concrétisations possibles du processus d'interrogation des données transfrontalières.

...

4. Les sites et les pages web du corpus de travail sont consultables aux adresses suivantes :

[D1] <https://gedidot.eu/> et <http://infocentre-sante.eu/> ;

[D2] <https://www.preventionsante.eu/pages/presentation/projet.html> ;

[D3] <https://www.action4vision.com/> ;

[D4] <https://www.trisan.org/fr/themes/systemes-de-sante> ;

[D5] <https://shiny.icict.fiocruz.br/publicirdmalaria/> ;

[D6] https://amazonia.fiocruz.br/?page_id=31692#tab-id-5 ;

[D7] <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/dengue/donnees/#tabs> ;

[D8] <https://rr-africa.oie.int/fr/projets/ebo-sursy-fr/> ;

[D9] <https://plateformecholera.info/index.php/bonus-page-2/national-strategies-plans/tchad>

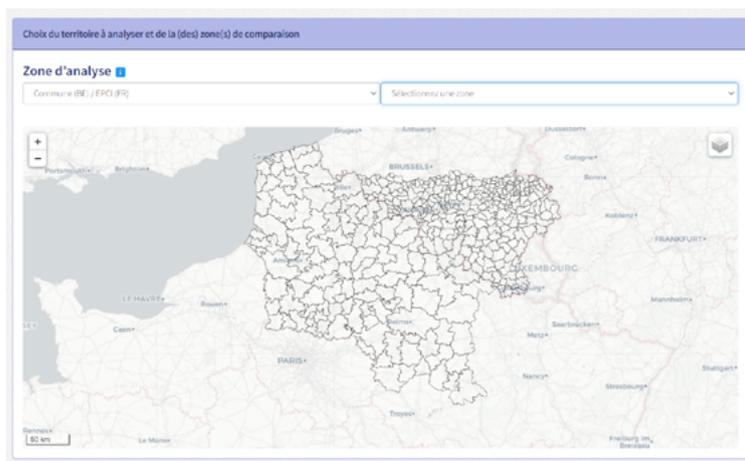


Figure 1. Copie d'écran d'interrogation de l'Infocentre GeDiDot (<https://infocentre-sante.eu/territoire>).

Citons encore l'exemple du système de visualisation de données du paludisme transfrontalier entre la Guyane française et le Brésil (figure 2). Né de la nécessité de relier les facteurs environnementaux et démographiques pour mieux expliquer les dynamiques spatiotemporelles du paludisme, il se présente comme un outil de recherche et de test de modèles de prédiction de la maladie. En tant que préfiguration et démonstrateur de la démarche destinée aux chercheurs et aux gestionnaires de santé, il favorise un suivi systématique, régulier et spatialisé de la situation épidémiologique du paludisme sur le long terme.



Figure 2. Copie d'écran du système de visualisation de données du paludisme transfrontalier (Guyane française-Brésil) (<https://shiny.icict.fiocruz.br/publicirdmalaria/>)

L'existence du corpus de travail se justifie par la reconnaissance politique et institutionnelle de la surveillance épidémiologique à l'échelle transfrontalière et de son importance pour la santé publique au niveau mondial. Afin de mieux cerner ce volet stratégique, nous avons constitué un corpus de référence composé de règlements internationaux, de discours de gouvernance internationale épidémiologique (institutions européennes, Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale) et de feuilles de route organisationnelles émises par les bureaux régionaux de l'OMS (Europe, Amérique latine et Antilles, Afrique, Asie).

Une approche discursive et sémio-pragmatique

Notre cadre méthodologique se fonde sur une double approche : l'analyse du discours et l'analyse sémio-pragmatique. Mobilisée d'un point de vue macroscopique, l'analyse du dis-

cours permet d'abord de mieux comprendre le contexte sociopolitique qui favorise l'émergence de la surveillance épidémiologique transfrontalière. Pour y parvenir, l'examen du corpus de référence est adossé au concept de « discours constituants » (Maingueneau et Cossuta, 1995), lequel désigne les sources discursives supérieures sur lesquelles des discours institutionnels fondent leur existence. Initialement réservée aux discours religieux, scientifiques, philosophiques, littéraires ou juridiques, cette catégorie d'analyse a été élargie aux discours politiques (e.g. constitutions nationales, grandes déclarations de droits) par Corinne Gobin (2019). Mobilisée d'un point de vue microscopique, l'analyse du discours porte ensuite sur les différentes dénominations des dispositifs relevées dans le corpus de travail en vue de préciser les « associations référentielles durables » opérées par les noms propres ou les unités lexicales (Kleiber, 1984, p.80 et 84).

L'analyse sémio-pragmatique vise à confirmer qu'un dispositif épidémiologique transfrontalier « n'est pas un simple lieu neutre dans la médiasphère numérique du web, mais constitue bien un territoire épistémique qui se fonde sur un sens commun et sur une axiologie, c'est-à-dire sur des valeurs et des normes » (Stockinger, 2017, p. 139). En d'autres termes, il s'agit d'observer de quelle manière se construisent une « prestation web » (Stockinger, 2005, p. 24) informationnelle à visée transfrontalière dans le domaine de l'épidémiologie et une relation aux usagers, tant du point de vue des contenus proposés que des acteurs garants de l'identité des dispositifs médiatiques.

Les étapes de la recherche et les sources des résultats s'articulent ainsi :

- dans le corpus de référence, l'analyse du discours porte sur l'expression « épidémiologie transfrontalière », dont les occurrences et les usages discursifs ont été repérés et observés à l'aide du logiciel libre d'analyse textométrique TXM⁵ ;
- dans le corpus de travail, l'analyse du discours porte sur les dénominations des projets. Ces dernières ont été relevées et comptabilisées dans les sites et pages web soit manuellement soit au moyen d'une requête lexicale approfondie (*mot* site:https://) formulée dans le moteur de recherche Google lorsque le site web le permettait ;
- dans le corpus de travail, l'analyse sémio-pragmatique porte sur la typologie et la mise en scène des contenus (textuels, sonores, audiovisuels) repérés dans les différentes zones éditoriales des sites et pages web.

Entre octobre et décembre 2021, dix entretiens qualitatifs ont en outre été menés avec des porteurs de projets (médecins, juristes, chercheurs en sciences de données, chefs de projets, géographes) pour mettre en perspective les résultats de l'analyse sémio-discursive et mieux saisir l'articulation des acteurs en présence et les tensions vécues.

PARTAGE TRANSFRONTALIER DES DONNÉES : LES ENJEUX

La matrice des enjeux de l'épidémiologie transfrontalière

Parmi les discours constituants observés dans le corpus de référence, le Règlement sanitaire international (RSI), adopté le 23 mai 2005 par la cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé, est crucial car il fixe l'objectif de « prévenir la propagation internationale des maladies, s'en protéger, la maîtriser et y réagir par une action de santé publique proportionnée et limitée aux risques qu'elle présente pour la santé publique, en évitant de créer des entraves inutiles au trafic et au commerce internationaux » (RSI, p. 2).

...

5. Mis à disposition par École normale supérieure de Lyon : <https://txm.gitpages.huma-num.fr/textometrie/Presentation/> (consulté le 14/11/2022).

Juridiquement contraignant pour tous les États membres de l'OMS (ou États parties) (Focus, 2007), ce texte émet une série de règles destinées à soutenir le système mondial d'alerte et d'intervention en cas de risque de propagation massive de maladies. Il exige aussi des pays l'amélioration de la surveillance épidémiologique internationale et des mécanismes de notification des événements de santé publique.

Le RSI a inspiré la décision européenne sur les menaces transfrontières graves. Cette décision n°1082/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 diffuse le *leitmotiv* de la sécurité sanitaire européenne, comme en attestent les occurrences se référant à la « sécurité sanitaire au niveau de l'Union » et à l'institution d'un « comité de sécurité sanitaire (CSS) » des États membres. En tant que cadre juridique évolutif, elle définit la « surveillance épidémiologique » comme « la collecte, l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation et la diffusion systématiques de données et d'analyses sur les maladies transmissibles et les problèmes sanitaires particuliers connexes ». Elle insiste sur l'interopérabilité en matière de surveillance, d'alerte précoce et de lutte, en complément des politiques nationales, sur la mobilisation et la transparence de l'expertise scientifique, sur l'amélioration du circuit d'information épidémiologique entre l'UE, l'OMS et les États, sur les échanges de données sanitaires à caractère personnel et enfin sur la communication scientifique à déployer envers différents publics.

Ces discours de gouvernance internationale se déclinent en feuilles de route institutionnelles dans lesquelles circule l'expression « épidémiologie transfrontalière ». À titre d'exemples, les documents (e.g. comptes rendus de réunions et d'expériences, bulletins d'informations, guides, documents d'harmonisation stratégique, plaidoyers, brèves) élaborés au niveau des bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS Europe, Amérique latine et Antilles, Afrique, Asie) contextualisent cette expression en soulignant les « facteurs de transmission de maladies » dans divers contextes frontaliers, en identifiant les « maladies à suivre » et en formalisant des « plans stratégiques de lutte » contre ces maladies.

Les conventions transfrontalières de coopération sanitaire, signées entre des organismes de sécurité sociale et des établissements sanitaires de part et d'autre de frontières, forment un autre type de feuilles de route institutionnelles. Elles visent à réduire les obstacles à la libre circulation des patients et des professionnels de la santé. Elles s'adressent de façon générale aux populations et professionnels de santé frontaliers et étendent leurs champs d'application à la mutualisation de personnels de santé et d'équipements médicaux.

La lecture de ces différents discours offre la possibilité de clarifier six grands enjeux du partage transfrontalier de données épidémiologiques. Un premier enjeu est sanitaire : il impose de suivre les menaces sanitaires graves grâce aux données, de réduire et de classer les risques d'importation des maladies pour être capable d'alerter les autorités de part et d'autre de frontières, de mener des études dans des établissements de santé transfrontaliers et d'anticiper les pénuries humaines et matérielles. Un deuxième enjeu, de nature scientifique, renvoie à la production, au partage et à l'exploitation données de recherche dans le cadre de programmes de recherche transfrontaliers. Un troisième enjeu, politique, implique de présenter des éléments d'aide à la décision aux acteurs chargés de concevoir une coordination sanitaire transfrontalière et de stimuler des projets transfrontaliers en matière de réduction des inégalités, de prévention et de promotion de la santé. Un quatrième enjeu, technique, requiert la mise en place de portails numériques capables de fournir des données utiles, mises à jour et de qualité aux professionnels de santé, aux décideurs et aux populations. Un cinquième enjeu, social, impose de prendre en compte la diversité des acteurs concernés et de permettre à la population de mieux connaître les maladies, de s'en prévenir et de pouvoir engager un dialogue avec les autorités

sanitaires. Enfin, un sixième enjeu pédagogique et communicationnel nécessite d'améliorer la culture et le dialogue scientifiques avec les personnalités politiques et les citoyens.

La prolifération des dénominations

Dans le corpus de travail, l'examen des noms donnés aux neuf dispositifs de surveillance épidémiologique fait émerger les termes « infocentre » [D1], « tableau » [D2], « observatoire » [D3], « plateforme » [D2, D3, D4, D6, D9], « système (d'information) » [D5], « réseau » [D6], « référentiel » et « dépôt » [D6] ou encore « programme » [D7].

La figure 3 montre le recours récurrent aux termes (en gras dans le tableau) :

- « tableau », « observatoire », « système (d'information) » et « programme » dans 6 dispositifs ;
- « réseau » et « plateforme » dans 5 dispositifs.

	[D1]	[D2]	[D3]	[D4]	[D5]	[D6]	[D7]	[D8]	[D9]
Tableau (de bord)	3	30	1	1	1	1	0	0	0
Observatoire	5	7	7	2	2	1	0	0	0
Système	0	1	3	6	1	2	0	2	0
Réseau	1	0	3	3	0	6	0	1	0
Programme	4	1	4	2	1	0	10	0	0
Plateforme	0	5	1	1	0	1	0	0	2
Référentiel	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Infocentre	36	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôt	0	0	0	0	0	3	0	0	0

Figure 3. Nombre d'occurrences des dénominations relevées dans le corpus.

Cette prolifération terminologique témoigne d'une difficulté à nommer et à se positionner, attestée également dans les entretiens :

« Le titre mentionne 'observatoire' mais ce n'est pas vraiment un observatoire. » (Médecin)

« Il y a une difficulté à choisir le nom au départ, à dire ce que ce sera. » (Chef de projet)

Cette prolifération terminologique renvoie aussi à des sens différents, comme le montre l'examen de quatre termes saillants. Le « tableau (de bord) », qui désigne en sciences de gestion des points-clés périodiques permettant aux dirigeants de prendre des décisions (Gerbaix, 2006, p. 107-119), renvoie à la mobilisation croissante d'outils de mesure de la performance et relève des « investissements de forme » (Thévenot, 2011) qui créent des règles explicites. L'« observatoire », héritier de la tradition astronomique et sociologique, traduit un point de vue subjectif sur les situations considérées et des choix politiques et stratégiques antérieurs à la publicisation des données. Ce dispositif d'intervention sociale est à mettre en lien avec la logique de la mesure, de la régularité du chiffre, du long terme, de la fiabilité et de l'objectivité (Piponnier, 2012). Il met en tension la demande croissante de visibilité et la pluralité des formes de production et de légitimation des savoirs (Le Marec et Belaën, 2012). Le « système d'information », notion pensée par les informaticiens dans une perspective de rationalisation des systèmes de gestion des organisations, a été étudié, en sciences de l'information et de la communication, du point de vue de son rôle de média (Cotte, 2009, p. 39-48) et renvoie à l'idée d'un centre névralgique de l'activité informationnelle où les données s'affirment comme des ressources essentielles (Bullich, 2021). Enfin, la « plateforme » renvoie à « une

gamme d'agencements très variés qui, selon les terrains et selon l'angle de vue adopté, se caractérise par leur ouverture et leur plasticité, mais aussi par leur pouvoir de contrainte et de structuration des mondes sociaux » (Beuscart et Flichy, 2018, p. 11). Franck Rebillard et Nikos Smyrnaio (2019) l'envisagent en termes de collusion socioéconomique et de dilution éditoriale, tandis que Vincent Bullich (Ibid.) se penche notamment sur sa polysémie et sa logique organisatrice.

La mise en scène d'une épidémiologie descriptive

La mise en scène dominante qui se dégage de l'observation sémio-pragmatique du corpus de travail est de nature quantitative. Principalement axée sur la présentation de données statistiques, cette mise en scène relève de l'épidémiologie descriptive et met en évidence deux grands types de chiffres liés au suivi de cas pathologiques (évoqueurs, confirmés, spécialisés) par des établissements de santé et à l'activité des médecins sentinelles (interventions, dépistages, détections).

Autour de ces données chiffrées gravitent de manière aléatoire des données rédigées et commentées dont une présentation plus systématique aiderait à mieux comprendre les situations épidémiologiques surveillées. Il peut s'agir de données :

- introductives (e.g. objectifs, partenaires, financeurs, etc.), fournies par les porteurs des projets ;
- thématiques, fournies par des spécialistes thématiques (e.g. hygiène, assainissement, etc.) et présentées sous la forme de supports terminologiques de référence (index, glossaires, définitions) ;
- juridiques, c'est-à-dire des règlements, décisions ou directives issus du niveau supranational (e.g. institutions européennes), d'arsenaux législatifs nationaux en matière de coopération médicale ou encore d'accords signés entre établissements de santé ;
- démographiques et socioéconomiques, fournies par des offices statistiques nationaux, des enquêtes nationales ou des registres sanitaires thématiques en vue de préciser les profils des populations suivies et leurs comportements sanitaires.

L'organisation sémiotique tend à faire coexister ces différentes données dans des zones d'édition compartimentées et visuellement reconnaissables sous la forme de vidéos, de modes d'emploi ou tutoriels, de formulaires d'interrogation, de cartes géographiques, de listes d'indicateurs, de tableaux et de graphiques (figure 4).



Figure 4. Page d'accueil de l'InfoCentre GeDiDot
(<https://infocentre-sante.eu/index>).

Les logiques, les tensions et les compétences des acteurs en présence

L'observation sémiotique du corpus de travail permet aussi d'identifier trois grands types d'acteurs professionnels :

les acteurs spécialisés, qui jouent le rôle de fournisseurs de données de santé (e.g. établissements de santé, médecins), de données thématiques spécialisées (e.g. épidémiologistes, parasitologues), de données juridiques (e.g. Parlement européen, législateurs) et de données démographiques et socioéconomiques (e.g. offices statistiques) ;

les organisations stimulantes émergentes, de nature politique (e.g. les Eurorégions pour l'Europe), scientifique (e.g. les consortia scientifiques transfrontaliers) ou professionnelle (e.g. les centres transfrontaliers de compétences sanitaires) ;

les organisations de support institutionnel ou financier dont la légitimité est bien ancrée (e.g. organisations internationales, instituts de recherche, agences nationales de santé publiques, fondations privées).

L'articulation de ces acteurs est marquée par quatre tensions illustrées par les verbatims issus des entretiens. La première tension résulte du télescopage des cadres légaux en matière de circulation des données de santé : au niveau supranational (e.g. RGPD européen), national (e.g. loi française sur le secret statistique) et intercontinental (e.g. cadre légal européen pour la Guyane française versus cadre national brésilien) :

« Analyser où et comment les données sont émises et transmises, comment s'organisent le circuit et la protection des données aurait été indispensable dès le début du projet. Or, on constate un certain empirisme. Cet empirisme peut générer des tensions. » (Juriste)

Une deuxième tension surgit de l'intérêt variable des personnalités politiques pour les projets transfrontaliers. Fortement dépendantes des individus et des contextes qui les portent, les politiques transfrontalières de santé publique peuvent bénéficier d'un investissement important ou d'un désintérêt néfaste :

« Le processus dépend de l'intérêt porté au transfrontalier par les décideurs en place : en contexte de ruralité, les regroupements transfrontaliers paraissent logiques et indispensables (accès aux équipements, pénurie de médecins) ; en contexte urbain, on a clairement noté une asymétrie (Lille dispose d'un plateau technique important et donc se préoccupe assez peu du côté belge ; à l'inverse dans les Ardennes, ce sont les patients français qui se font soigner en Belgique, mieux équipée. » (Médecin)

Une troisième tension émane de la multiplication, ou au contraire de l'absence, de définitions claires des termes en circulation de part et d'autre des frontières (e.g. « secret médical », « devoir de réserve ») et de la multiplication d'outils informatiques préexistants. L'inflation terminologique, définitionnelle et instrumentale représente un risque de friction :

« On a une illusion de fonctionnement identique en raison de la proximité géographique. En réalité, on assiste à une démultiplication des systèmes, des contraintes, de la terminologie. Par exemple, le « taux d'incidence » est calculé sur 7 ou 15 jours selon le pays. » (Chargée de projet et juriste)

Une quatrième tension vient de la rencontre entre des approches différentes du problème de la comparabilité des données : la logique statistique se confronte à la logique pragmatique des professionnels de santé sur le terrain. Cette tension est observée lorsqu'il s'agit d'aboutir à des accords sur les intervalles de confiance statistiques :

« Il y a une friction entre deux grands types d'approches : médecine de terrain versus médecine académique, surtout sur le traitement statistique. Les discussions portent toujours sur : « jusqu'où peut-on aller dans l'approximation ? » (Médecin)

L'analyse des entretiens fait émerger deux compétences partagées par les professionnels de l'épidémiologie transfrontalière. En amont des projets, une capacité de persuasion doit permettre d'obtenir un premier jeu de données pour travailler à l'échelle transfrontalière. Se voir confier ce premier jeu de données résulte d'une confiance acquise au cours de collaborations précédentes :

« Le travail a commencé de manière très locale au début ; puis l'échelle s'est élargie aux communes frontalières ; donc l'échelle transfrontalière est venue assez naturellement. » (Chercheur en sciences de données)

Les collaborations antérieures évoquées existaient déjà soit à l'échelle régionale sur une problématique épidémiologique, soit à l'échelle transfrontalière sur une thématique de santé proche. Ensuite, tout au long du processus, une capacité de négociation se développe pour aboutir à une vision partagée :

« L'enjeu majeur est la comparabilité des données des deux côtés de la frontière. Nos discussions portent beaucoup sur le choix de territoires de référence (découpage, ampleur) et sur les manières différentes d'encoder (recensement versus registre national). » (Médecin)

Outre les professionnels, les entretiens mettent en évidence les populations frontalières dont la participation est recherchée dans le cadre d'une épidémiologie participative. Axée sur la reformulation des données statistiques à destination de populations non spécialisées, l'originalité de cette démarche se situe au niveau des fournisseurs des données de santé : ces dernières n'émanent plus seulement des acteurs spécialisés mais des populations associées à la surveillance épidémiologique. Ces populations, mobiles pour diverses raisons (famille, travail, commerce, etc.), sont invitées à signaler les malades rencontrés dans leur environnement. Comme l'illustrent les verbatims de l'entretien mené avec un géographe de la santé, trois points de vigilance doivent alors être pris en compte :

« le tri soigneux des données participatives doit éviter la circulation de fausses informations » ;

« une démarche de veille efficace doit permettre d'identifier les personnes-relais fiables au sein d'associations locales, les leaders de quartiers ou les membres de familles bénéficiant de notoriété et de confiance dans leur entourage » ;

« une communication destinée aux populations non spécialistes mais directement concernées par la situation sanitaire est urgente et nécessaire. »

CONCLUSION

Le déséquilibre informationnel

Un premier résultat se dégage de notre exploration de dispositifs médiatiques de surveillance épidémiologique constitutifs de l'univers du discours transfrontalier. Il concerne le risque de déséquilibre informationnel, qui vient heurter l'idéal d'« égalité informationnelle des territoires » (Pinède et al., 2017). Il s'agit d'un déséquilibre qui se manifeste par des données visuellement plus nombreuses ou plus détaillées pour l'une des régions frontalières impliquées. Ce déséquilibre s'explique par un engagement inégal et une participation asymétrique des acteurs concernés. Les intérêts spécifiques des régions frontalières peuvent en effet être très différents en fonction de l'état de vulnérabilité de l'espace transfrontalier considéré. Si la pénurie de médecins semble constituer un point commun, l'équipement matériel et les caractéristiques des populations varient considérablement de part et d'autre des frontières. Ceci invite à approfondir par la comparaison le positionnement des régions frontalières en fonction de leurs vulnérabilités en santé.

L'articulation du travail interdisciplinaire et des compétences spécialisées

Les entretiens ont souligné la nécessité de monter, en amont des projets, une structure experte interdisciplinaire (droit de la santé, santé, informatique des données, philosophie et éthique, sociologie, information-communication) pour effectuer, dès la conception des projets, un travail terminologique approfondi visant à définir les termes communs, les publics et les différents livrables à adresser. Les écueils liés aux cloisonnements disciplinaires sont en effet si nombreux que nous n'en citons que deux dont il conviendrait de préciser l'étendue :

- l'absence ou la méconnaissance des cadres juridiques limite les possibilités de partage, d'ouverture et d'exploitation des données, ou au contraire peut aboutir à faire circuler des données qui n'ont pas fait l'objet d'un cadrage suffisant ;
- la prise en compte insuffisante des attentes informationnelles et communicationnelles des populations non spécialisées aboutit à des dispositifs incompris ou sous-utilisés, voire à de la défiance. Ce second écueil peut être converti en piste de travail si l'on souhaite faciliter l'appropriation collective du domaine éminemment politique et d'intérêt public de la surveillance épidémiologique en contexte transfrontalier.

Le retour sur la matrice des enjeux

La maîtrise recherchée des enjeux sanitaires, qui impose de travailler par comparaison entre territoires frontaliers, rencontre plusieurs difficultés : les différences entre les législations des pays, les encodages variés des informations et l'identification d'effets-frontières accrus en fonction de l'organisation plus ou moins centralisée ou fédérée des pays.

Le traitement de l'enjeu scientifique aboutit à la constitution d'une « archive des sciences » (Charmasson, 2006, p. 2) évolutive. Analyser l'évolution de cette archive revient à enrichir et à spécialiser le champ de la recherche en « sémiotique des frontières », encore largement centré sur l'art, la littérature et la culture comme en témoigne l'ouvrage dirigé par Michel Costantini (2014).

La prise en compte de l'enjeu politique dépend fortement de l'implication des décideurs. Examiner les échanges entre les politiques, les équipes-projets et les populations pourrait contribuer à mieux formaliser le pouvoir d'explicitation et d'interprétation de la donnée.

La prise en compte de l'enjeu technique ne renvoie pas seulement à la question des ressources mobilisées pour mettre en place les dispositifs. Une fois les aspects techniques (juridiques, statistiques, informatiques) maîtrisés, c'est le principe même de la gestion en projet financé qui fragilise les dispositifs (e.g. réorientations de priorités et de budgets).

La prise en compte de l'enjeu social fait émerger trois communautés qui alimentent l'univers du discours épidémiologique transfrontalier : une communauté locale (antérieure au dispositif transfrontalier, séparée par la frontière mais confrontée à une même problématique), une communauté matérialisée (lorsque la frontière, une fois prise en compte, a des conséquences organisationnelles) et une communauté intégrée (reconnectée par-delà la frontière).

Enfin, l'enjeu pédagogique et communicationnel se révèle crucial. Du point de vue de la communication des données statistiques, il s'agit de caractériser les types d'interactions (e.g. cloisonnées, limitées, facilitées, fluidifiées) entre les parties prenantes. Du point de vue du métadiscours élaboré autour des données, il s'agit non seulement de construire du matériel pédagogique mais aussi de permettre à la population de s'appropriier les contenus dans des formats accessibles. Tandis que les chercheurs en sciences de données s'interrogent sur la formalisation des connaissances et l'aide à l'interprétation des données, les chercheurs en SHS se penchent sur la co-construction de systèmes participatifs de surveillance épidémiologique. Quant à la recherche en sciences de l'information et de la communication, elle apporte un regard structuré sur la diversité des interactions transfrontalières émergentes et produit une expertise sur les visions et les normes (doxas) véhiculées par et sur les espaces transfrontaliers.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Beuscart, Jean-Samuel ; Flichy, Patrice (2018), « Plateformes numériques », *Réseaux*, vol. 212, n°6, p. 9-22.

Barats, Christine (dir.) (2016 [2013]), *Manuel d'analyse du web*, Paris : Armand Colin, 272 p.

Bullich, Vincent (2021), « Plateforme, platformiser, platformisation : le péril des mots qui occultent ce qu'ils nomment », *Questions de communication*, n°40, p. 47-70.

Charmasson, Thérèse (2006), « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n°14, <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/1790>

Costantini, Michel (2014), *Sémiotique des frontières. Art et littérature*, Paris : L'Harmattan.

Cotte, Dominique (2009), « Système, information, média, Le SI comme objet des Sciences de l'information et de la communication », *Communication & langages*, vol. 160, n°2, p. 39-48.

« Focus » (2007), *Les Tribunes de la santé*, n°14/1, p. 13-26.

Foucault, Michel (1977), « Le jeu de Michel Foucault », entretien avec D. Colas, A. Grosrichard, G. Le Gaufray, J. Livi, G. Miller, J. Miller, J.-A. Miller, C. Millot, G. Wajeman. Ornicaire ?, *Bulletin Périodique du champ freudien*, n°10, p. 62-93.

Gerbaix, Sylvie (2006), *Le contrôle de gestion*, Presses Universitaires de France, 128 p.

Greimas, Algirdas J. ; Courtès, Joseph (1993 [1979]), *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris : Hachette, 454 p.

Gobin, Corinne (2019), « Discours constituant, austérité et néolibéralisme : des dynamiques énonciatives imbriquées. Le cas des Grandes Orientations des politiques économiques de l'Union européenne », *Langage et société*, vol. 166, n°1, p. 31-51.

Hermand, Marie-Hélène (à paraître), « Une approche modélisante de l'univers du discours transfrontalier : les discours constituants et les récits édifiants dans le portail web des *Transfrontier Peace Parks* d'Afrique australe », *Semen*, n°52.

Hermand, Marie-Hélène (2022), « Les adaptations médiatiques des archives en médiation scientifique : étude du scénario sémiotique « tourisme montagnard transfrontalier » », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, n°110-1. <http://journals.openedition.org/rga/10150> et <https://journals.openedition.org/rga/10204>

Hermand, Marie-Hélène (2020), *Eurorégions. L'éclosion de la communication transfrontalière*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

Hermand, Marie-Hélène (2016), « La fabrique discursive des eurorégions : créer un environnement spatial par l'incitation », *L'Espace géographique*, vol. 45, n°2, p. 97-111.

Kleiber, George (1984), « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, n°76, p. 77-94.

Koukoutsaki-Monnier, Angeliki (dir.) (2014), *Identités (trans)frontalières au sein et autour de l'espace du Rhin supérieur*, Nancy : Presses Universitaires de Nancy-Éditions universitaires de Lorraine.

Last, John M. (2001), *A dictionary of Epidemiology*, Oxford : Oxford University Press.

Le Marec, Joëlle, Belaën, Florence (2012). « La création d'un observatoire : que s'agit-il de représenter ? », *Communication & langages*, vol. 171, n°1, p. 29-45.

Organisation mondiale de la Santé (2009), Règlement sanitaire international (2005), <https://apps.who.int/iris/rest/bitstreams/1031528/retrieve>

Maingueneau, Dominique ; Cossuta, Frédéric (1995), « L'analyse des discours constituants », *Langages*, n°117, p. 112-125.

Pinède, Nathalie ; Noucher, Matthieu ; Gourmelon, Françoise (2017), « De l'open data à l'open science : retour réflexif sur les méthodes et pratiques d'une recherche sur les données géographiques », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°11, <https://journals.openedition.org/rfsic/3200>

Piponnier, Anne (2012), « L'observatoire et l'observation », *Communication & langages*, vol. 171, n°1, p. 19-28.

Rebillard, Franck ; Smyrnaio, Nikos (2019), « Quelle « plateformisation » de l'information ? Collusion socioéconomique et dilution éditoriale entre les entreprises médiatiques et les infomédiaires de l'Internet », *tic& société*, vol. 13, n° 1-2 | -1, p.247-293.

Ricaud, Pascal (2011), « Des espaces médiatiques transfrontaliers de proximité. Représentations et stratégies médiatiques en modes mineurs et majeurs dans les espaces transfrontaliers basque et catalan », in Koukoutsaki-Monnier, Angeliki (dir.), *Représentations du transfrontalier*, Nancy : Presses universitaires de Nancy, p. 121-133.

Stockinger, Peter (2018), « Du modèle conceptuel des données à sa mise en scène multimodale. Réflexions sémiotiques sur le design de l'information », in Beyaert-Geslin, Anne (org.), *Journée d'étude « Sémiotique du design d'information »*, Université Bordeaux Montaigne (laboratoire MICA), 21 juin 2018, hal-01915304.

Stockinger, Peter (2017), « Chapitre 5. Éléments théoriques et méthodologiques pour une expertise des sites web » (p. 133-158), in Rouquette, Sébastien (dir.), *Site internet : audit et stratégie*, Louvain-la-Neuve : De Boek Supérieur.

Stockinger, Peter (2012), *Analyse des contenus audiovisuels. Métalangage et modèle de description*, Paris : Éditions Lavoisier- Hermès Science, 380 p.

Stockinger, Peter (2005), *Les sites web : description, conception et évaluation*, Paris : Lavoisier.

Thévenot, Laurent (2011), «Grand résumé de “L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement”», Paris, La Découverte, 2006 », SociologieS, <http://sociologies.revues.org/3572>

Une marche « manquée » dans l'histoire du capitalisme médiatique ? Analyse des mutations du rôle des droits dans l'industrie musicale

Article inédit, mis en ligne le 26 janvier 2023

Christophe Magis

Christophe Magis est maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Université Paris 8 — « Vincennes-Saint-Denis » où il est membre du Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation.

christophe.magis@univ-paris8.fr

Plan de l'article

Introduction

Le « modèle éditorial » comme premier stade du capitalisme médiatique : propositions théoriques

Les droits dans l'industrie musicale : du capitalisme pré-industriel à la « financiarisation »

La radio comme transition industrielle ?

Références bibliographiques

Autres références

RÉSUMÉ

Cet article propose d'analyser les transformations du rôle des droits d'auteur dans l'industrie musicale dans le cadre d'une approche en économie politique de la communication s'appuyant sur une articulation entre les apports de la socio-économie des industries culturelles et la proposition marxienne de périodisation du capitalisme. Il s'agit de différencier historiquement les modalités d'utilisation des dispositifs du droit d'auteur comme moyen de création de valeur au cours du développement de la filière. L'enjeu en est une relecture matérialiste de la modélisation socio-économique que propose la théorie des industries culturelles : ce que cette dernière nomme « modèle éditorial » est ici interprété au-delà de la simple gestion du risque comme une modalité historique de production de la valeur dans le capitalisme médiatique.

Mots clés

Industries culturelles, socio-économie, subsomption formelle, droit d'auteur, Marx

TITLE

A missing « step » in the history of media capitalism? An analysis of the transformations of the role of rights in the recording industry.

Abstract

This article analyses transformations of the role of authorship rights in the music industry from a political economy approach based on the articulation of the socio-economic perspective and the Marxist periodization of capitalism. It seeks to differentiate historically the different mechanisms for calculating rights as a form of value creation in the course of the industry's development. At stake is a materialist re-reading of the socio-economic modelization proposed by the theory of the cultural industries. What this theory calls the “editorial model” is here interpreted, beyond simple risk management, as a historical mode of production of value within media capitalism.

Keywords

Cultural industries, Political economy, formal subsumption, authorship rights, Marx

TÍTULO

¿Un paso «perdido» en la historia del capitalismo mediático? Análisis del papel cambiante de los derechos de autor en la industria musical

Resumen

Este artículo propone analizar las transformaciones del papel de los derechos de autor en la industria musical en el marco de un enfoque en economía política de la comunicación, con base en una articulación entre los aportes de la socioeconomía de las industrias culturales y la propuesta marxiana de periodización del capitalismo. Se trata de diferenciar históricamente las modalidades de utilización de los dispositivos de derechos de autor como medio de creación de valor durante el desarrollo del sector. Está en juego una relectura materialista de la modelización socioeconómica propuesta por la teoría de las industrias culturales: lo que ésta denomina «modelo editorial» se interpreta aquí más allá de la simple gestión del riesgo, como modalidad histórica de producción de valor en el capitalismo mediático.

Palabras clave

Industrias culturales, socioeconomía, subsunción formal, derechos de autor, Marx.

INTRODUCTION

Pour la filière de la musique enregistrée, les deux dernières années ont été celles d'un recentrement des stratégies autour des catalogues de droits. D'un côté, des figures canoniques du rock comme Tina Turner, David Bowie, Bob Dylan ou Bruce Springsteen ont récemment fait les gros titres, non pour la qualité de leurs derniers albums ou compilations, mais pour les sommes colossales contre lesquelles leurs répertoires ont été échangés — respectivement estimés à 50, 250, 350 et plus de 500 millions de dollars. De l'autre, à la faveur des confinements de l'année 2020 faisant suite à l'épidémie de Covid-19, des sociétés spécialisées d'investissement et de gestion des droits musicaux ont été projetées sur le devant d'une scène alors fermée aux artistes. C'est le cas par exemple de Hypgnosis Songs Fund, qui propose « d'offrir aux investisseurs la chance de faire de l'argent sur les droits », tout en permettant aux musiciens de « monétiser leurs actifs » [ECH1]. Cotée depuis l'été 2018 à la Bourse de Londres où elle s'est propulsée dans les

250 plus grandes valeurs, après avoir achevé de constituer en 2020 un catalogue de droits de plus d'un milliard et demi de livres, cette société de « *song management* » a ouvert la voie à une myriade de concurrentes sur un créneau qui semble porteur.

Mais tandis que s'accélèrent dans le secteur ces mouvements stratégiques autour des catalogues de droits, les travaux universitaires peinent à en saisir la signification dans les mutations contemporaines de la filière et les transformations des rapports capital/travail qu'elles comportent. Bien sûr, dans le cadre de la « théorie des industries culturelles » et de ses investissements socio-économiques de la production culturelle et communicationnelle (cf. Magis, 2019 pour une synthèse), le droit d'auteur et, avec lui, l'ensemble des systèmes de redevances d'exploitation, sont identifiés depuis longtemps parmi les moyens spécifiques de rémunération des créateurs des filières fonctionnant selon le modèle « éditorial » — dont la filière musicale est un représentant paradigmatique (Lacroix & Tremblay, 1997 ; Miège, 2000). Mais cette approche ne permet pas d'envisager le rapport de continuité entre les droits ainsi pensés comme simple mode de rémunération et les enjeux actuels que représentent les catalogues qui sont de plus en plus fréquemment envisagés comme « portefeuilles de droits », ainsi que le regrette Vincent Bullich (2011) dans un article de synthèse très documenté tout en pointant la nécessité de recherches futures. D'autres travaux, issus d'approches économiques hétérodoxes plus générales, étudient à un niveau macro-économique le rôle des droits de propriété intellectuelle dans l'établissement de la « nouvelle économie » (Orsi & Coriat, 2006), ou dans l'avènement d'un « capitalisme cognitif » caractérisé par le « retour en force de la rente » (Vercellone, 2007) mais, là encore, ces approches ne donnent pas la possibilité d'apprécier la spécificité des transformations actuelles du rôle des droits dans le cadre d'une industrie qui n'a pas attendu la « nouvelle économie » pour les mettre au cœur de son fonctionnement économique. Théoriquement, la position de l'industrie musicale et de ses mutations dans l'histoire continue des transformations du capitalisme médiatique reste donc difficile à appréhender ; l'étude, dans une perspective totalisante, de son rôle au sein des différentes réorientations stratégiques du rôle des droits de propriété intellectuelle à l'échelle globale paraît ainsi quasiment inenvisageable.

L'objet du présent article est de prolonger les propositions de la théorie des industries culturelles dans une réinterprétation matérialiste de l'histoire socio-économique de l'industrie musicale. Nous souhaitons ici problématiser historiquement les usages stratégiques, à des fins de valorisation toujours renouvelée du capital, des différents dispositifs de droits de propriété intellectuelle qui concernent la musique. Il s'agit d'interroger les mutations des principes de création de la valeur dans l'industrie musicale par rapport aux principes généraux de la création de valeur dans le capitalisme, à ses différents stades. À cet égard, nous esquissons un cadre théorique articulant, d'un côté, l'analyse socio-économique issue de la théorie des industries culturelles et, de l'autre, la périodisation marxienne des différents types de soumission du travail au capital dans l'histoire du capitalisme. L'hypothèse que nous posons afin de diriger cette analyse historique des transformations de l'industrie musicale, et dont la tentative de confirmation servira de fil directeur à notre argument, pourrait être formulée plaisamment de la manière suivante : du point de vue de son fonctionnement économique, la filière du disque ne serait-elle pas passée directement du XIXe au XXIe siècle, soit d'un fonctionnement typique du capitalisme *pré-industriel* à un fonctionnement se conformant peu à peu aux paradigmes de la valorisation dans le capitalisme « avancé » ? Comme nous le verrons, cela revient, en termes marxistes, à constater combien l'industrie de la musique est passée d'un principe de « subsomption formelle » du travail sous le capital à un autre, sans réellement connaître, entre les deux, de stabilisation sur un fonctionnement typique du capitalisme industriel, caractérisé par la subsomption « réelle » du travail sous le capital. Dans le passage de l'un à l'autre, c'est le rôle des droits dans la création de valeur qui s'est transformé :

d'abord élément central de *rémunération* dans une stratégie centrée sur la vente de support, ils sont désormais au cœur de *stratégies spéculatives de valorisation de la propriété intellectuelle en tant que telle*. L'enjeu théorique du présent article est de faire fonctionner cette interprétation d'inspiration marxienne en résonance avec le principe de modélisation socio-économique de la théorie des industries culturelles.

LE « MODÈLE ÉDITORIAL » COMME PREMIER STADE DU CAPITALISME MÉDIATIQUE : PROPOSITIONS THÉORIQUES

Les dispositifs du droit d'auteur (et systèmes apparentés) sont un outil essentiel aux stratégies socio-économiques que la « théorie des industries culturelles » documente : ils sont au cœur du fonctionnement de l'une des principales logiques structurantes des industries culturelles, celle du « modèle éditorial ». Cette première partie vise, d'abord, à rappeler le fonctionnement de ce modèle ainsi que les principes théoriques qui président à la réflexion en termes de modélisation : les différentes logiques y sont pensées comme *stratégie de gestion du risque*. Puis nous proposerons de réinterpréter le dispositif du droit d'auteur au sein du modèle éditorial qui organise la filière de la musique enregistrée en le posant comme *stratégie de création de valeur*, dans le cadre d'une réflexion s'inspirant de la périodisation marxienne du capitalisme.

De la modélisation socio-économique de la filière musicale

L'apport essentiel de la théorie des industries culturelles réside dans la proposition méthodologique qu'elle a élaborée pour penser le fonctionnement et les transformations des industries culturelles : la modélisation socio-économique. Observant combien le secteur culturel et communicationnel est caractérisé par l'incertitude qui pèse sur la valorisation, les travaux participant de cette tradition ont proposé d'explorer à quel point cette incertitude, plutôt qu'elle ne révèle l'anormalité économique des industries culturelles, structure l'organisation des différentes filières et oriente les stratégies diverses des acteurs intervenant en leur sein (Mœglin, 2007, p. 153-154). Il s'agit donc d'identifier les « logiques sociales de la communication » — également appelées « modèles socio-économiques » — à l'œuvre dans la production de culture et de communication et « autour desquelles les stratégies des acteurs sociaux quels qu'ils soient (dominants ou dominés), sont plus ou moins contraintes de s'organiser et de se développer » (Miège, 2004, p. 125). Ces logiques déterminent et sont déterminées par différentes caractéristiques socio-économiques des biens culturels produits : type de produit, mode de paiement par le consommateur final, rapports entre les différents intervenants des filières, imaginaires dans lesquels les consommations s'inscrivent, etc. (Mœglin, 2007 ; Perticoz, 2012)

Initialement, deux logiques sociales structurantes des industries culturelles ont été repérées, notamment à la suite de Patrice Flichy (1980) qui a observé l'opposition entre un modèle « éditorial », concernant les biens culturels « de stock » dont le consommateur peut faire l'acquisition individuelle (livres, disques, etc.), et le modèle « du flot », au cœur du fonctionnement des flux médiatiques de masse (radio, télévision, etc.). L'industrie de la musique enregistrée relève de la première logique, qui s'articule autour de la figure de l'*éditeur* (qu'en l'occurrence, on appelle généralement « producteur ») et dont la stratégie principale de gestion de l'incertitude, en tant que principal investisseur capitaliste sur la création musicale, s'appuie sur l'existence du droit d'auteur et sur les rapports de production qu'il induit, notamment l'absence de recours au salariat.

Pour atténuer le risque, dans la production phonographique, l'éditeur n'a pas d'autre solution que de produire en masse, afin de compenser les échecs (fréquents) par les succès

(plus rares mais extrêmement rentables par les économies d'échelle qu'ils engendrent). C'est ce que Bernard Miège (1984) appelle la « dialectique du tube et du catalogue ». Mais cette stratégie n'est efficace que parce que, dans ce secteur comme dans l'essentiel de ceux de la production des biens culturels, les personnels de la création ne sont pas rémunérés selon le modèle du salariat mais justement selon un système de droits d'auteur ou de reproduction, qui évite de trop augmenter les pertes encourues en cas d'échec¹. En effet, comme le montre René Péron dans son étude canonique sur le disque au sein de l'ouvrage fondateur de la théorie des industries culturelles (Huet et al., 1978), le maintien du non salariat associé à un système de rémunération dépendant du droit d'auteur « conditionne la possibilité d'une exploitation capitaliste dans ce type de production » (Péron, 1978, p. 100) : cela autorise en réalité l'éditeur à *ne pas* rémunérer l'essentiel de la force de travail des créateurs. Les auteurs et compositeurs ne sont pas payés tant qu'ils « n'ont pas fait la preuve que leur activité professionnelle confère effectivement une valeur d'usage à leur production » (Ibid., p. 97), ce qui signifie que c'est en réalité sur eux que pèse « la plus grande part des risques liés au caractère particulièrement aléatoire du processus de valorisation » : ils représentent ainsi un vivier de travailleurs dans lequel le capitaliste peut venir puiser à loisir sans avoir à les rémunérer tant qu'ils n'ont pas *déjà* rapporté quelque plus-value. C'est également l'existence d'un tel vivier de travailleurs, actifs bien que non encore reconnus, ni du point de vue de l'audience, ni, en conséquence, du point de vue pécuniaire, qui permet à l'industrie de s'adapter facilement aux transformations des goûts du public selon les vagues changeantes des engouements : point n'y est besoin de financer, plusieurs années durant, des équipes de recherche et développement esthétique afin de lancer les modes, au risque que cela ne fonctionne pas — et que cela entache au passage l'« aura » artistique des produits proposés, peu compatible avec ce genre de rationalisations (Miège, 2017, p. 34) — il suffit de toujours proposer des œuvres diverses, au gré des découvertes que font les éditeurs au sein du vivier. Ainsi peut également s'expliquer l'existence continue, dans la structuration de l'industrie musicale, d'une multiplicité d'éditeurs indépendants, couvrant des genres et des esthétiques variées (cf. *infra*).

Pour la socio-économie des industries culturelles, le droit d'auteur constitue donc un dispositif socio-économique préexistant à l'industrialisation de la musique enregistrée mais autour duquel se sont par la suite organisées les stratégies du secteur, sur le modèle de ce qui se passait alors dans l'édition de livres². Il est interprété, au sein de ces stratégies, comme un moyen de gérer le risque en le faisant assumer principalement par les travailleurs de la création eux-mêmes. Pour notre part, au risque de sortir quelque peu des cadres méthodologiques prescrits par la « modélisation socio-économique », nous proposons d'étendre cette interprétation en réfléchissant cette stratégie non plus *sectoriellement* mais *historiquement*, comme moyen de produire de la valeur.

Le modèle éditorial au-delà de l'approche socio-économique : subsumption formelle du travail (artistique) sous le capital

La périodisation fondamentale du capitalisme que propose Marx dans le *Chapitre VI* est à cet égard particulièrement éclairante. Dans ce texte, issu des manuscrits préparatoires à la rédaction du livre I du *Capital* mais qui n'a pas été conservé dans la version publiée en 1867, le théoricien allemand analyse de manière éclairante la dynamique du développement

.....

1. C'est à cet égard qu'il n'est pas nécessaire pour l'approche d'établir une distinction entre le dispositif du droit d'auteur et les autres dispositifs apparentés comme ceux du copyright anglo-saxon.
2. Ce qui s'explique notamment parce que le cœur de métier des premiers « éditeurs » de musique était d'imprimer des partitions, bien avant de produire des enregistrements.

historique du mode de production capitaliste. Marx y distingue ainsi la « subsomption formelle » et la « subsomption réelle » pour décrire des formes historiques différentes de subordination du procès de travail par le capital.

Dans l'analyse marxienne, la possibilité d'extraction de la plus-value (ou *survaleur*), pour le capitaliste, réside dans la capacité qu'a ce dernier d'acheter la mise en œuvre de la force de travail pour une durée supérieure au temps de travail strictement nécessaire au remboursement du salaire. C'est ce que Marx appelle le *surtravail*, et qui est à l'origine de la *survaleur* (ou plus-value). Mais cette possibilité a pu prendre des formes diverses au fil de l'histoire du développement de la société. La « subsomption réelle » est typique des rapports de domination du capital sur le travail dans le mode de production capitaliste. Dans ce cas, l'organisation du travail dans son ensemble se subordonne au principe capitaliste de captation du surplus, ce qui explique le développement de l'organisation industrielle du capitalisme et l'extension, en son sein, du salariat comme principal mode de rémunération. Cependant, le mode de production capitaliste n'est pas apparu historiquement de façon immédiate, dans la pureté de son fonctionnement industriel : son existence est le résultat d'un long processus. Aussi, la « subsomption formelle » qualifie, au cours de ce processus, les rapports existants entre le capitalisme et des formes d'organisation issues de modes de production qui lui sont antérieurs (comme celles qu'on peut trouver dans l'artisanat, l'agriculture féodale, etc.). Lorsque le capitalisme entre en contact avec ces modes plus anciens, il subordonne leur procès de travail mais sans en transformer fondamentalement les rapports de travail qui restent autonomes : la subsomption formelle se modèle donc « sur la base d'un *procès de travail préexistant* constitué avant de se trouver subsumé sous le capital, et ayant pris forme à partir de divers procès de production antérieurs et de conditions de production différentes » (Marx, 2010, p. 181) ; elle « ne se distingue que *formellement* des modes de production antérieurs sur la base desquels elle prend naissance » (ibid., p. 189). Le contrôle de ce procès de travail, ainsi que les moyens de captation de la survaleur, s'établissent alors sur des dispositifs en grande partie externes à la sphère de la production : il peut s'agir par exemple de la contractualisation des travailleurs ou de la maîtrise des canaux de distribution.

Il est bien difficile de ne pas faire un lien entre une telle description de la « subsomption formelle » du travail sous le capital et les modalités de création de la valeur selon les principes décrits dans ce que la socio-économie des industries culturelles appelle le « modèle éditorial », bien qu'à notre connaissance, ce lien n'ait jamais été fait théoriquement — malgré les accents matérialistes des premiers travaux de la théorie des industries culturelles. Ainsi, lorsque décrivant l'industrie du disque, René Péron (1978, p. 99) indique qu'« en l'état actuel de la maîtrise des processus de fabrication de la valeur d'usage artistique, le travail y est encore insuffisamment réductible à un travail abstrait (inversement à d'autres formes de travail conceptuel dans le domaine industriel par exemple, ou dans le domaine architectural), susceptible donc d'ordonner l'échange de son produit à la loi de la valeur », pour expliquer pourquoi « il est impossible de soumettre ce type de travail au régime salarié », il décrit justement cette coexistence de plusieurs modes de production au sein du capitalisme et la subsomption formelle du travail sous le capital qui en résulte. Car c'est justement un trait distinctif de la production culturelle que d'avoir conservé un certain nombre de traits liés à l'artisanat : une grande partie des marchandises symboliques ne s'intègre que partiellement dans des processus d'industrialisation (Miège, 2017, p. 31). C'est le cas en particulier de la musique enregistrée et, plus largement, des filières concernées par l'édition de biens culturels : le contrôle et la rationalisation industrielle ne s'y déploient que sur l'aval des filières (reproduction, diffusion). Les phases de création qui, quant à elles, ne sont intégrées que très marginalement et jouissent d'une relative autonomie.

Il n'est, en conséquence, pas abusif de considérer ces filières comme typiques d'un *premier stade* du capitalisme médiatique, encore saturé de rapports de production traditionnels et caractérisé par l'absence de subordination spécifiquement capitaliste du travailleur. Et, une fois ce cadre posé, le droit d'auteur peut à son tour être interprété comme un mode de rémunération spécifique de cette subsomption formelle des procès de travail sous le capital lors de ce premier stade du capitalisme médiatique : ils sont un moyen pour le capitaliste de s'approprier *a posteriori* le surplus produit à partir d'une activité qui, au cours de sa réalisation, n'est pas encore comprise comme du *travail* au sens capitaliste du terme. Ce dernier point est d'ailleurs un élément essentiel de l'imaginaire entourant l'institution et le développement des droits d'auteurs, qui s'appuie sur ce que Thomas Paris qualifie de « mythe de l'auteur romantique », c'est-à-dire un ensemble de discours à propos de la représentation sociale du créateur, portés par de nombreux artistes eux-mêmes à travers le temps, selon lesquels « être artiste, ce n'est pas une profession », à la suite par exemple de Jean-Jacques Rousseau qui « ne su[t] jamais écrire que par passion » (Paris, 2002, p. 125).

Pour le dire en termes marxistes, cas typique de la subsomption formelle du travail sous le capital, le travail artistique au départ de la production musicale — qui est peu compatible avec des modalités capitalistes de rationalisation *a priori* — ne permet au capital la production de survalueur que « selon la modalité de la *survalueur absolue* » (Marx, 2010, p. 183). Il s'agit cependant d'un cas particulier. En effet, d'un point de vue général dans le cadre de l'approche marxienne, « sur la base d'un mode de travail préexistant [...] de la survalueur ne peut être produite que par *allongement du temps de travail* » (*Ibid.*), résultant en une intensification éventuelle des procès de travail ainsi, surtout, qu'un déplacement de l'échelle à laquelle ils sont exécutés (augmentation des volumes produits et du nombre de travailleurs au service de l'employeur). Mais dans le cas spécifique de la création artistique — à l'exception notable du spectacle vivant — seule cette dernière dimension du changement d'échelle peut être considérée pour accroître la survalueur car l'augmentation brute du temps de travail n'implique pas une augmentation directe de la production — ce qui encourage la permanence des discours rappelés au paragraphe précédent : le travail artistique *n'est pas* à considérer comme « travail », et d'ailleurs le résultat en semble indépendant du temps consacré à l'ouvrage. Cela donne au droit d'auteur une fonction qui s'apparente à celle d'une *rente*.

Du caractère rentier du profit dans l'édition traditionnelle de biens culturels

Pour synthétiser, jusqu'ici nous avons posé que le modèle éditorial, qui, selon sa définition par la socio-économie des industries culturelles, représente la manière dont le risque est surmonté dans les filières de production de biens culturels, en s'appuyant essentiellement sur l'existence des dispositifs du droit d'auteur, qui permettent de ne pas salarier l'essentiel des travailleurs de la création, peut être considéré d'un point de vue marxiste comme un premier stade du capitalisme médiatique, caractérisé par la subsomption formelle du travail artistique sous le capital.

Une fois posée cette extension du cadrage théorique de la modélisation, il est intéressant de constater que, dans le cadre du modèle éditorial comme « premier stade » du capitalisme médiatique, le profit prend une forme *rentière*. C'est le dernier point qu'il nous semble nécessaire d'étudier pour conclure cette section d'élaboration théorique. Il nous permettra ensuite de poursuivre notre analyse en l'articulant à la section suivante avec les propositions qu'avance Carlo Vercellone dans ses travaux sur les nouveaux rapports entre rente, salaire et profits dans le capitalisme post-fordiste. Si l'on s'appuie sur l'analyse marxienne³, la rente est une forme essentielle au fondement du capitalisme, dans la suite

.....

3. Voir notamment l'analyse du mouvement des enclosures de l'Angleterre du XVe siècle (cf. Marx, 1993, section VII, chap. XXIV).

de son existence féodale, par laquelle un droit de propriété est apposé sur une ressource, exacerbant son caractère de rareté voire, dans certains cas, le créant artificiellement. C'est un des mécanismes économiques principaux dans le cadre général de la création de sur-valeur absolue, en ce qu'il établit un pouvoir de prélèvement *ex post* sur la valeur produite.

Pour ce qui concerne notre sujet, quels qu'aient été les fondements philosophiques au départ des premières définitions institutionnelles des droits d'auteur, *a fortiori* sur la musique, ils ont toujours été présentés comme une forme de contrôle *rentier* sur des œuvres (cf. Benhamou & Farchy, 2009, chap. II pour une synthèse). D'un côté, cette rente a été considérée comme légitime et nécessaire, c'est le cas par exemple de l'ensemble des discours justifiant l'existence des droits en s'appuyant sur une conception philosophique « naturelle » ou « personnaliste ». De l'autre, cette rente a pu être décriée par certaines conceptions « utilitaristes » du droit d'auteur, en ce qu'elle freine la diffusion de la culture dans les populations. Historiquement, le débat institutionnel entre les deux conceptions a surtout concerné le laps de temps durant lequel les droits devaient assurer un monopole aux différents ayants-droits avant de tomber dans le domaine public. Car dans tous les cas, une fois l'œuvre s'insérant dans le dispositif des droits d'auteur, elle assure justement aux ayants-droits une rémunération indépendante du rôle ultérieur de ces derniers dans la production.

Dans son célèbre *Bruits, essai sur l'économie politique de la musique*, Jacques Attali remarque d'ailleurs que, dans l'industrie musicale, le compositeur, en tant que « matricieur », « est rémunéré comme un rentier : son revenu est indépendant de la quantité de travail qu'il a fourni » (Attali, 1977, p. 81). Toutefois, Attali analyse cette rémunération rentière des auteurs comme ayant « freiné considérablement le contrôle de la musique par le capital » (*Ibid.*), ce qui peut être critiqué à deux égards. D'un côté, l'étude de Péron rappelée *supra* montre — en répondant expressément à la proposition d'Attali sur ce point — combien le mode de rémunération spécifique des auteurs est au contraire *une des conditions* de l'exploitation capitaliste. De l'autre, il ne faudrait pas oublier que les éditeurs ne sont pas exclus de la possibilité de participer à la captation de cette rente. Car, outre que « ce que ne pressent pas J. Attali est la multiplication ultérieure des droits de propriété qui vont s'appliquer à la musique enregistrée par notamment la création de droits dits "voisins" dans la terminologie juridique » (Bullich, 2008, p. 117-118), Attali oublie également que les éditeurs de musique eux-mêmes peuvent percevoir des droits. En France, par exemple, la création de la SACEM, qui est bien la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique, a entériné le modèle d'une répartition en trois tiers des droits sur une partition, aux trois figures concernées. Historiquement, lors de la mise sur pied de la société de collecte, les créateurs se sont en effet associés aux éditeurs qui, généralement plus puissants que les premiers, ont également participé de la définition des parts leur revenant dans la gestion des droits de leurs auteurs et compositeurs, révélant ainsi combien l'appropriation rentière est au cœur des stratégies du capital. Selon les pays, d'ailleurs, la division se trouve plus ou moins en leur faveur.

Les droits d'auteur au sein de la production musicale sont donc assimilables à une rente, à laquelle prétendent également les auteurs, compositeurs et éditeurs. Et cette rente n'est pas à considérer comme extérieure au capitalisme : elle caractérise bien plutôt les mouvements qui lui ont historiquement donné naissance et, si elle n'est pas typique du mode de captation *industriel* de la sur-valeur, elle n'en est pas moins au cœur du fonctionnement d'un premier stade du capitalisme médiatique dont les débuts de la production phonographique sont caractéristiques. La socio-économie des industries culturelles a défini ce fonctionnement comme « modèle éditorial » en montrant combien les droits y sont utilisés comme moyen particulier de gestion de l'incertitude ; les outils du marxisme pour la périodisation du capitalisme nous permettent d'étendre cette définition

jusqu'à considérer ce fonctionnement comme un moyen spécifique et historiquement situé de création de valeur par subsomption formelle d'un travail artistique non encore existant dans sa spécificité industrielle sous le capital.

LES DROITS DANS L'INDUSTRIE MUSICALE : DU CAPITALISME PRÉ-INDUSTRIEL À LA « FINANCIARISATION »

Stabilité et instabilité organisationnelle de la subsomption formelle

Les nombreux travaux qui ont fleuri pour analyser la célèbre crise qui a touché la filière musicale en parallèle des « révolutions numériques » et de l'essor de l'Internet connecté ont régulièrement appuyé — que ce soit en ces termes ou non — le caractère relativement *conservateur* d'une industrie qui a tenu à maintenir coûte que coûte l'existence de modes de valorisation dépassés dans une époque qui semblait, justement, réclamer la création de nouveaux modèles. Prolongés jusqu'au début des années 2010, les discours émanant d'une filière « se retour[n]ant contre ses propres clients » (Vandiedonck, 2007, p. 94) ont surpris les divers commentateurs par leur lourdeur, en assimilant ce qui ne se conformait pas aux usages socio-économiques traditionnellement prescrits par l'industrie elle-même à du « piratage », et donc, du « vol »⁴.

Mais cette relative inertie socio-économique tend à traverser toute l'histoire de la production de musique enregistrée. Il convient, en effet, de remarquer que, pour l'essentiel de son histoire du XXe siècle (jusqu'aux années 1980), la filière du disque n'a pas connu de transformation en profondeur des principes au cœur de son fonctionnement économique. Ces deniers se sont stabilisés au plus tard au XIXe siècle, avec la mise sur pied des sociétés de collecte de droits : définition de l'œuvre et de l'originalité d'après les critères établis par la notation sur partition ; versement des droits en trois tiers aux auteurs, compositeurs et éditeurs au prorata des volumes de diffusion, sur un ensemble de supports qui s'est étoffé au fil du développement de la culture de masse (e.g. phonographe, radiodiffusion, cinéma...), etc. Organisée, selon ces principes, autour de la production et de la diffusion d'enregistrements, la filière n'a pour ainsi dire pas vraiment connu de stabilisation proprement capitaliste-industrielle : au sens de la socio-économie, la filière se conforme de manière paradigmatique au modèle éditorial ; au sens marxien, son fonctionnement est resté conforme aux principes de la subsomption formelle du travail sous le capital. Les droits servaient à la rémunération des principaux créateurs et assuraient aux éditeurs, en plus d'une rémunération, le contrôle des différentes versions.

La structuration typique de la filière phonographique en oligopole autour duquel gravitent une foultitude d'indépendants (souvent bien plus nombreux que dans d'autres secteurs des industries culturelles, Hesmondhalgh, 2007) peut alors être interprétée comme une *traduction organisationnelle de ce mécanisme général de la « subsomption formelle » au sens marxien*. Comme l'a montré par exemple Antoine Hennion (1981), cette structuration ne représente nullement une concurrence entre les acteurs de l'oligopole et ceux de la frange d'indépendants mais bien plutôt une division du travail : les indépendants assument principalement les tâches de découverte et de renouveau de la création quand les *majors* se concentrent sur le contrôle des aspects les plus industriels comme la distribution.

.....

4. Ce genre de discours dont David Vandiedonck (2007) a proposé une synthèse, a d'ailleurs été parodié, au sein même de l'industrie, par exemple dans un pastiche hilarant du genre « charity song » qu'a enregistré le célèbre artiste satirique « Weird Al » Yankovic (cf. «Weird Al» Yankovic, « Don't Download This Song » (3'54), album : Straight Outta Lynwood, Volcano Records, 2006).

On peut voir là un redoublement du principe de la création de survalueur absolue soit, en l'occurrence, de la captation d'une valeur créée à l'extérieur de l'industrie proprement dite. Les grandes firmes de l'oligopole, au centre de l'industrie, ont la capacité de s'approprier la valeur créée par les petites entreprises à la marge, spécialisées sur les tâches de création qui, à leur tour, créent de la valeur à partir du travail d'artistes, dont l'autonomie les place encore davantage à la marge. Tout ce mouvement s'articule ici en réalité sur les dispositifs de droits comme rapport de production spécifique et comme moyen de paiement *ex post* au prorata des volumes diffusés.

Cette structuration typique de la subsomption formelle du travail sous le capital, par laquelle la musique « se nourrit » toujours de ses marges, est documentée depuis bien longtemps. Par exemple, dans une étude de 1936 de la production de musique de jazz, Theodor Adorno (2003, p. 78) en décrivait déjà la division du travail, caractérisée par « le fait que les idées musicales viennent souvent d'amateurs, d'*outsiders* à la pratique du jazz, qui ne les instrumenteront ni même ne les noteront eux-mêmes ». Quoique le philosophe n'en parle pas, l'existence des systèmes de droits d'auteur est l'élément essentiel permettant cette organisation du travail. D'ailleurs, dans le jazz comme dans d'autres genres musicaux, la définition de la musique par les systèmes juridiques de droit d'auteur selon les modalités de la musique occidentale de tradition écrite a quelquefois vu les éditeurs, les arrangeurs, ou ceux qui avaient les connaissances de notation nécessaires, se faire enregistrer comme auteurs ou compositeurs, spoliant ainsi les musiciens issus de minorités dominées ou de régions du monde périphériques, selon ce qui pourrait s'apparenter à une application *radicale* de la subsomption formelle du travail sous le capital. Pour le jazz, par exemple,

« Clarence Williams est crédité comme le compositeur de plusieurs standards de jazz [...]. On peut toutefois se poser la question de savoir s'il les a effectivement écrits. Bon nombre de musiciens de la Nouvelle-Orléans, comme Barney Bigard et Pops Foster, ont accusé Williams d'avoir volé leurs chansons ou tout du moins d'avoir ajouté son nom aux crédits des chansons qu'il a éditées. [...] Il est également vrai que des personnes en mesure de le faire ont acheté pour de petites sommes des chansons directement à des musiciens marginaux, voire leur ont volées ou ont ajouté leurs noms au crédit de morceaux avec lesquels ils étaient impliqués d'une manière ou d'une autre. Irving Mills, le manager et l'éditeur de Duke Ellington avait l'habitude de créditer son nom sur les chansons d'Ellington, mais d'un autre côté, celles-ci reposaient pour l'essentiel sur des idées venues de membres de son orchestre que Duke créditait rarement. » (Collier, 1983, p. 140-141)

Des situations similaires ont été rapportées dans d'autres pans de la production musicale : ainsi, dans son exploration de la production musicale pour le cinéma, Robert Faulkner (1983) constate combien certains éditeurs, en situation de force en leur qualité de *gatekeeper* pour l'accès des compositeurs aux appels d'offre, exigent quelquefois d'être crédités aux côtés de ces derniers comme « co-compositeur ». Également, dans leur célèbre étude, *Big Sounds from Small Peoples*, Roger Wallis et Krister Malm (1984, p. 180-207) recensent les nombreux cas célèbres de succès qui, tantôt issus de répertoires traditionnels ou folkloriques des pays du Sud — Afrique, Caraïbes, Amérique latine —, ont vu leurs seuls « arrangeurs » occidentaux les déposer et toucher des droits sur leurs enregistrements, tantôt même écrits par des compositeurs identifiés de ces pays du Sud, ont été rapportés et déposés comme « traditionnels », ce qui a permis, à nouveau, à leurs seuls arrangeurs ou éditeurs de toucher des droits, au détriment des compositeurs originaux.

On constate finalement à quel point les développements de la culture de masse et la stabilisation de l'industrie musicale sur la vente d'enregistrements sonores n'ont pas conduit la filière à transformer son organisation vers celle, toujours plus prégnante tout au long du XXe siècle, de la structuration industrielle avec, comme corollaire, l'extension du principe du salariat comme élément fondamental de la captation de survalueur.

C'est probablement là l'explication d'une caractéristique structurelle de l'industrie phonographique qui a été largement documentée : sa « vulnérabilité » socio-économique (D'Angelo, 1997) qui la prédispose aux crises :

« La crise apparaît en quelque sorte comme l'une des composantes structurelles du secteur, comme un levier stratégique permettant des reconfigurations, des alliances, des sauts techniques (le coup de force qui a permis d'imposer le CD dans les années 1980 reste une illustration exemplaire du phénomène). » (Vandiedonck, 2007, p. 91-92)

En effet, nous pouvons faire l'hypothèse que c'est la relative légèreté de l'organisation de la filière, centrée sur ce principe de captation de la valeur par subsumption formelle du travail qui se trouve à ses marges plutôt que par son intégration dans son cœur industriel, qui explique cette prédisposition aux crises — en fonction de causes diverses, touchant, « successivement ou simultanément, l'offre, la créativité artistique, la demande, les objets techniques, les circuits de distribution, etc. » (*Ibid.*) —, ainsi que la forte habileté du secteur à la restructuration. La crise ayant secoué l'industrie dans les années 1920 et qui l'a vu se réorganiser autour de l'industrie radiophonique en est un exemple emblématique :

« Le développement de la radio dans les années 1920 a bouleversé les modalités d'accès à la musique et provoqué une première "crise" du disque, mais la radio est devenue ensuite un auxiliaire indispensable de la filière musicale, s'intégrant dans les stratégies des acteurs de celle-ci, de la production à la promotion. » (*Ibid.*, p. 93)

Les droits d'auteur comme moyen de captation de la survalueur par rémunération *ex post* du travail laissé en position d'autonomie relative aux marges de l'industrie y apparaissent comme un élément essentiel de cette légèreté structurelle, qui explique aussi l'importance de la frange d'indépendants du secteur relativement à d'autres filières de la production culturelle : le non salariat, contribue à diminuer les charges de rémunération fixes et par conséquent à abaisser les barrières à l'entrée sur le marché.

Une « financiarisation » de la musique ? Les écarts au modèle éditorial

Toutefois, parmi les différentes crises qui ont secoué l'industrie musicale tout au long de son siècle d'histoire, celle qui intervient au tournant des années 1980 est tout à fait particulière. En se superposant à une crise plus générale du capitalisme, elle provoque une transformation du rôle des droits dans l'industrie musicale, parallèle aux mutations financières du capitalisme.

D'une part, cette crise a largement été documentée *a posteriori* comme étant celle de la « fin de vie » du support vinyle (Laing, 1990 ; Liebowitz, 2003). Après une large croissance du début des années 1950 à la fin des années 1970, portée par la diffusion de ce support ainsi que par l'essor du rock et de la soul, les ventes chutent rapidement au niveau mondial ; « en France, la baisse est de 25% entre 1981 et 1986 » (Beuscart, 2006, p. 70). Et c'est, en effet, par l'imposition de la technologie du Compact Disc (CD) comme nouveau standard technologique de diffusion de la musique que l'industrie retrouvera la croissance, notamment en invitant les consommateurs à se rééquiper et renouveler leurs collections, en plus de l'achat de nouveautés. Cependant, au cœur du marasme, l'industrie s'est agitée dans plusieurs directions pour trouver des solutions de sortie de crise. C'est alors qu'au sein de l'oligopole phonographique a débuté, outre un mouvement progressif de concentration qui se poursuivra jusqu'à nos jours, également un recentrement parallèle des activités, depuis la production d'enregistrements vers la gestion des droits — au-delà de la simple utilisation de ces derniers comme simple moyen de rémunération ou de contrôle.

La direction en a été donnée dans un premier temps par un certain nombre de discours sur la « piraterie ». Tandis que la contrefaçon à échelle industrielle « représente depuis les années 1970 une dimension structurelle de l'économie de la musique » (Vandiedonck,

2007, p. 92), elle est accusée, au début des années 1980, d'être la cause première des maux de la filière qui, par des actions de justice, redéfinit les enjeux ayant trait à l'infraction au droit d'auteur. La facilité de duplication des enregistrements sur bande magnétique est notamment au cœur des discours et recours industriels venant principalement de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale et dont la presse générale [NEW1] comme spécialisée [ABA1] se fait l'écho, en particulier à partir de 1984, lorsque la *Recording Industry Association of America* (RIAA) fait réaliser une étude sur la pratique de duplication d'enregistrements sur cassette dans le cadre domestique qui estime que les potentiels manques-à-gagner dus à cette pratique aux États-Unis s'élèveraient à 900 millions de dollars en 1981 (cf. Widdows & McHugh, 1984). En parallèle de ces discours, des actions déboucheront sur l'adoption d'une redevance pour copie privée par l'essentiel des législations occidentales à partir du milieu des années 1980.

D'autre part, se centrant sur la question des droits, les *majors* du disque ont pris conscience que leur travail d'édition phonographique les menait à gérer d'importants catalogues de droits qui pouvaient donner lieu à des valorisations autres que directement phonographiques. Elles ont alors ouvert des services spécialisés afin d'« exploiter autant que possible ces droits, et pas seulement ceux touchés lors de la vente d'un titre au public sous la forme d'un enregistrement, mais aussi ceux émanant de sa diffusion en radio ou télévision, de son utilisation dans un film, dans la bande son d'une publicité ou d'une vidéo, etc. » (Frith, 1988, p. 57). Ces services s'agrandiront pour devenir des départements de gestion des droits tout au long des années 1990, dans un mouvement général à la fois de concentration des catalogues et d'actions de lobbying émanant des syndicats d'édition phonographique (regroupés au sein de l'*International Federation of the Phonographic Industry*, IFPI) pour l'extension à la fois historique, géographique et « médiatique » (i.e. l'extension du nombre des supports) de la reconnaissance de ces droits. Ainsi, les deux dernières décennies du XXe siècle sont celles d'une ruée vers les catalogues de droits musicaux. À la suite du rachat très médiatisé des titres des Beatles par Michael Jackson à la filiale d'édition musicale de la chaîne britannique ATV en 1985, c'est la société d'édition musicale Birch Tree Group qui se retrouve en vente en 1988 dans un relatif boom médiatique : « la chanson Happy Birthday to You! fait partie du lot » [TIM1] ! Ensuite, la *major* Thorn EMI rachète en 1989 plusieurs catalogues, en particulier celui de la société SBK qui possède les droits musicaux de nombreux films hollywoodiens, tandis que CBS rachète le catalogue de Tree International Publishing [NYT1]. C'est à partir de ce moment que la presse professionnelle commence à constater que les droits musicaux et les ventes de licences pour l'utilisation de titres dans de nouveaux cadres médiatiques attirent progressivement l'intérêt des investisseurs [B&C1]. Et dans le même temps, les batailles juridiques se multiplient, certaines possessions de droits étant sujettes à controverse — c'est le cas par exemple de certains titres enregistrés par Bob Marley [BIL1] —, ou certaines utilisations des phonogrammes étant considérés comme « abus des producteurs », selon une dénonciation des sociétés d'artistes-interprètes français ayant connu un certain retentissement au tournant de l'année 1995 [ECH2]. Il devient alors évident que « le marché s'appuiera de plus en plus sur les droits pour générer des revenus », pour le dire avec les mots qu'adresse Gerolamo Caccia, vice-président de Warner Music Italy, lorsqu'il prend en 1994 la présidence du syndicat italien de l'édition phonographique [BIL2].

À la fin des années 1990, les maisons de disques (*majors* comme indépendants) ont donc majoritairement achevé de restructurer leurs activités pour tenir compte de l'importance croissante de ces revenus dérivés, issus de la vente ou de la cession de droits, tandis que les nouveaux « contrats de licence » sont au cœur du congrès du MIDEM (Marché international du disque et de l'édition musicale) de 1998 [BIL3]. Le succès des premières offres issues de la télématique, puis du web à partir des années 2000 — et notamment des premières offres de « webcasting » [LIC1] — concomitant d'une nouvelle crise de la vente

de supports, entérinera la tendance, les catalogues de droits devenant objets de spéculation autant qu'un moyen désormais essentiel de générer de la valeur dans le *business* de la musique. Ainsi, lorsqu'un consortium dirigé par Edgar Bronfman Jr. rachète le Warner Music Group en 2003, c'est notamment Warner/Chappell, la division « *publishing* » du groupe, qui est au cœur des analyses et commentaires. C'est cette division qui doit permettre à Bronfman de « retirer assez de liquidités, avec son catalogue de droits d'un million de chansons pour lui assurer une marge de manœuvre le temps qu'il s'occupe de la partie musique enregistrée, plus mal en point » [BUS1]. Quoique les recettes enregistrées par Warner/Chappell ne soient pas connues, la presse professionnelle les estime à 520 millions de dollars en 2002, en augmentation de 4% depuis 2001, avec une marge bénéficiaire dépassant les 20% — ce qui la fait générer quasiment autant de profit que la division « musique enregistrée » de Warner Music et ses 2,8 milliards de dollars de revenus en 2002 mais avec une marge bénéficiaire avoisinant les 4% [FOR1]. Les analystes prévoient d'ailleurs un relèvement rapide de la marge de Warner/Chappell à 25%.

On assiste ainsi à une transformation importante du rôle des droits, qu'il convient d'analyser en parallèle des transformations engendrées par les effets d'une crise plus générale : celle du capitalisme industriel. Alors que la récession s'installe au tournant des années 1980, les difficultés économiques du secteur industriel après les chocs pétroliers ont conduit les investisseurs à orienter leurs capitaux vers les secteurs de la finance, de la banque-assurance et de l'immobilier, encourageant les institutions financières à la mise sur le marché de nouveaux produits d'investissement, et engendrant un boom de la spéculation ainsi qu'une dépendance toujours plus grande du secteur industriel envers les acteurs de la sphère financière. C'est la « financiarisation de l'économie », également caractérisée par l'entrée en crise du modèle social fordiste de l'État-providence sous les assauts du néolibéralisme (Foster, 2007) et, par une vague conséquente de dérégulations, notamment médiatiques, qui explose surtout à partir des années 1990 pour culminer à partir de la signature en 1996 du *Telecommunications Act* par le président Clinton (Hardy, 2014, p. 168sq.). Philippe Bouquillion (2005 ; 2008) a analysé combien les industries de la culture et de la communication ont alors été au cœur des stratégies financières des spéculateurs qui, encouragées par les différents mouvements de dérégulation, s'expliquent souvent davantage par l'opportunité de créer des « coups » financiers que par des tentatives de rationalisation industrielle du commandement sur les procès de production. C'est ainsi que l'auteur analyse la constitution des pôles médiatiques transnationaux et leur corollaire : le mouvement vers les catalogues de contenus.

En poussant l'analyse avec Carlo Vercellone, dont l'argument s'appuie, comme notre proposition, sur la périodisation marxienne du capitalisme, on constate également combien le développement tant de la propriété actionnariale que celle sur la propriété intellectuelle participent d'un mouvement de « valorisation improductive du capital », typique d'un stade nouveau du capitalisme. Ces différentes formes de propriété « constituent autant de droits au prélèvement d'une partie de la valeur créée et à créer, à partir d'une position d'extériorité à la production » (Vercellone, 2007, p. 57). Ainsi, « le commandement direct sur le procès de production tend à être de plus en plus remplacé par le commandement sur le marché » (*Ibid.*). Pour Vercellone, qui analyse les tendances macroéconomiques générales, il s'agit d'un « retour de la rente » après une période de stabilisation industrielle du capitalisme qui l'avait vu s'effacer relativement : « dans ce cadre, nous pouvons affirmer que la soumission du travail au capital est, pour l'essentiel, à nouveau formelle » (*Ibid.*). Mais si l'on se concentre uniquement sur l'industrie musicale, on constate qu'on est, en réalité, *simplement passé d'une logique rentière à une autre* — et, finalement, d'un principe de soumission formelle du travail sous le capital à un autre, sans être passé par une transition « fordiste » caractérisée par la soumission « réelle ».

Il est, toutefois, important de comprendre qu'il ne s'agit plus, dans les mouvements vers les catalogues de droits depuis les années 1980, d'une subsumption formelle du travail sous le capital du type de celle que décrit le modèle éditorial ! Celle-ci continue bien sûr à exister : c'est elle qui préside à la production de nouveaux enregistrements. Les éditeurs se prémunissent toujours contre le risque en utilisant les droits comme moyen de ne rémunérer les créateurs qu'*a posteriori*, en cas de succès. Mais, en parallèle de ce modèle, les catalogues de droits (et notamment ceux des titres qui connaissent ou ont connu le plus de succès) sont au cœur d'une logique rentière en quelque sorte *de second niveau*. Il s'agit de capitaliser sur la possibilité de captation future du surplus musical sans intervention directe (ou pas nécessairement) dans la production des titres. L'étude du contrat signé entre Sony Music et Spotify en 2011, qui avait fuité dans la presse par la suite [VER1], permet d'illustrer cette logique et son articulation à celle, plus traditionnelle, du modèle éditorial.

Née d'une association entre l'éditeur phonographique américain CBS Records et le géant de l'électronique japonais Sony, Sony Music Entertainment a mis la main sur plusieurs catalogues phonographiques depuis les années 1980 (Tree International, Columbia racheté à EMI en 1991, ou ATV Music Publishing racheté à Michael Jackson en 1995) avant de fusionner avec la major BMG en 2004 dont Sony rachètera les parts en 2008. Elle est, à la fin des années 2000, la deuxième major de la filière en part de marché mondial et investit donc dans la production de nouveautés musicales (lancement de la chanteuse Ke\$ha et de Susan Boyle, développement d'artistes comme Taylor Swift ou Lady Gaga) selon les modalités habituelles de la logique éditoriale — quoiqu'alors le marché global du disque soit largement en récession depuis 2001, le total des ventes (physiques et numériques) étant passé de 23,4 milliards de dollars en 2001 à 13,2 milliards en 2010 (IFPI, 2020). Et cette situation met la maison de disques en position de force lors de sa négociation avec la plateforme de *streaming* musical Spotify qui cherche à stabiliser ses rapports avec les *majors* de la filière musicale au début des années 2010. En effet, le contrat Sony-Spotify de 2011, rédigé par la première, est d'une durée de deux ans (avec une option pour une troisième année). Il stipule également que Sony aura droit à 600 000 dollars au terme de chaque année pour chaque pourcentage de part d'écoute ; que la *major* bénéficiera de 15% de tous les revenus publicitaires de la plateforme ainsi que d'espace publicitaire gratuit, pour l'équivalent de 3 millions de dollars par an, et surtout que Spotify devra commencer par s'acquitter, pour le simple droit de diffuser les catalogues gérés par la *major* du disque, d'une avance de 43,5 millions de dollars (soit 9 millions pour la première année, 16 millions pour la deuxième et 17,5 millions pour la troisième, remboursable ultérieurement si l'option sur la troisième année n'était pas maintenue). Il s'agit bien là, par la maîtrise des droits sur des catalogues de titres dont Sony n'a pour certains pas participé à la production initiale, d'une captation de surplus depuis une position d'extériorité à la production : en tant que *gatekeeper*, car *major* du disque, Sony taxe le simple droit d'avoir accès à son catalogue — en plus de récupérer les retombées éventuelles à la diffusion.

Par la suite, le succès des services de streaming a eu pour incidence une forte spéculation sur certains catalogues de titres et encouragé la mise sur pied de sociétés indépendantes de spéculation sur les droits musicaux, dont nous parlions en introduction, jusqu'à ce que la presse spécialisée en finisse elle-même par comparer la fonction prise par les droits à celle des « actifs financiers » [ECO1].

LA RADIO COMME TRANSITION INDUSTRIELLE ?

L'étude historique de la socio-économie de l'industrie musicale, depuis les débuts de la musique enregistrée, indique bien un passage d'un principe de création de valeur selon

une logique pré-industrielle à un principe de captation de valeur typique du capitalisme avancé contemporain (que d'aucuns nomment « post-industriel »), caractérisé par la financiarisation et la déconnection entre la captation de la valeur et la participation aux procès de production. Le premier, caractéristique de ce que la socio-économie des industries culturelles appelle le « modèle éditorial », peut être considéré comme décrivant un « premier stade » du capitalisme médiatique. Sa particularité est de s'appuyer sur les dispositifs de droit d'auteur comme modalité économique de la subsumption formelle du travail sous le capital dans une industrie centrée sur la production d'enregistrements sonores. Ce principe a dirigé le fonctionnement ainsi que l'organisation et la structuration de la filière musicale depuis ses débuts jusqu'aux années 1980. Le second principe est visible dans les transformations à l'œuvre sur les quatre dernières décennies dans l'industrie musicale — ainsi que dans d'autres secteurs. Il s'appuie également sur les droits mais les considère davantage comme une ressource *per se*, susceptible de faire l'objet de négociations et de spéculation, indépendamment de la production directe d'enregistrements. La socio-économie des industries culturelles n'a pas encore stabilisé de modèle qui permettrait de comprendre les enjeux ayant trait à ces utilisations plus récentes des droits à la manière d'« actifs financiers ». En s'attardant sur l'industrie musicale mais également sur d'autres filières, de prochains travaux s'appuyant sur la théorie des industries culturelles pourront s'attacher à spécifier ce modèle qui n'a pas pour vocation de remplacer le précédent mais de s'articuler à lui. À cet égard, le recours à la périodisation marxienne du capitalisme, ou à des travaux proposant de s'appuyer sur cette périodisation, pourrait s'avérer particulièrement utile en complément des apports de la socio-économie, comme nous avons essayé de le montrer.

D'un point de vue théorique néanmoins, il convient de remarquer que si notre hypothèse de départ semble se vérifier, c'est pour en faire immédiatement naître une autre qui risquerait pourtant en partie de la remettre en cause. Si l'on admet que la production musicale traditionnelle de la musique, selon le modèle éditorial, s'apparente à un « premier stade » du capitalisme dans l'industrie musicale et que les enjeux actuels de rachat de catalogues sont, eux, typiques d'un stade du capitalisme avancé (ou troisième stade), n'y aurait-il pas moyen d'identifier un fonctionnement de type « capitaliste industriel » de la musique enregistrée ? *A fortiori*, ce fonctionnement ne pourrait-il pas lui-même être associé à un autre modèle au répertoire de la socio-économie des industries culturelles ?

Une piste serait alors à ouvrir, par exemple en revenant aux travaux de ce qu'Olivier Voirol (2010) appelle la « Théorie critique des médias », et notamment aux écrits de Theodor Adorno. En effet, quoi que ce détail soit fréquemment oublié, si l'industrie culturelle représente un concept complexe permettant de penser la vie quotidienne dans la société capitaliste, ce qui illustre le plus l'organisation industrielle de la production culturelle pour le philosophe est avant tout la production radiophonique, puis le cinéma (principalement l'ère hollywoodienne du *studio-system*) et, plus tard, la télévision. Soit, essentiellement, les médias de diffusion de masse dominés par de grandes firmes hiérarchisées employant une myriade de salariés, tant comme personnel technique que pour des tâches d'administration. Le modèle socio-économique correspondant dans la théorie des industries culturelles est le modèle « de flot », caractérisé par un financement indirect de programmes généralement immatériels (Flichy, 1980, p. 55sq.). Or, nous avons rappelé l'importance des acteurs de la radio dans la production musicale post-1920, tandis qu'à la faveur d'une crise, l'essentiel de l'industrie du disque s'est réorganisé autour de l'industrie radiophonique. Il resterait donc à poursuivre notre hypothèse plus avant en posant, d'un côté, un stade « capitaliste industriel » de la musique organisé autour de la radio et, de l'autre, en réinterprétant le modèle de flot comme typique de la subsumption réelle du travail sous le capital dans la suite de notre analyse historique du capitalisme médiatique s'appuyant sur la périodisation marxienne.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adorno, Theodor W. (2003), « À propos du Jazz », in *Moments musicaux* (p. 67-95). Genève : Contrechamps.
- Attali, Jacques (1977), *Bruits : Essai sur l'économie politique de la musique*, Paris : PUF.
- Benhamou, Françoise ; Farchy, Joëlle (2009), *Droit d'auteur et Copyright*, Paris : La Découverte.
- Beuscart, Jean-Samuel (2006), *La Construction du Marché de la musique en ligne*, thèse de doctorat en Sociologie, École normale supérieure-Cachan Val-de-Marne.
- Bouquillion, Philippe (2005), « La constitution des pôles des industries de la culture et de la communication. Entre “coups” financiers et intégration de filières industrielles », *Réseaux*, n° 131, p. 111-144.
- Bouquillion, Philippe (2008), *Les industries de la culture et de la communication : Les stratégies du capitalisme*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Bullich, Vincent (2008), *La régulation de la médiatisation de la musique par le dispositif du copyright : Le cas des États-Unis 1877-2007*, thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal-Grenoble 3.
- Bullich, Vincent (2011), « Le droit d'auteur en regard de la théorie des industries culturelles », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 12, n° 1, p. 51-68.
- Collier, James L. (1983), *Louis Armstrong. An American Genius*, Oxford, UK : Oxford University Press.
- D'Angelo, Mario (1997), *Socio-économie de la musique en France. Diagnostic d'un système vulnérable*, Paris : La documentation française.
- Faulkner, Robert R. (1983), *Music on Demand. Composers and Careers in the Hollywood Film Industry*, New Brunswick, NJ : Transaction Pub.
- Flichy, Patrice (1980), *Les industries de l'imaginaire : Pour une analyse économique des médias*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Foster, John B. (2007), « The Financialization of Capitalism », *Monthly Review*, vol. 58, n° 11, p. 1-12.
- Frith, Simon (1988), « Copyright and the Music Business », *Popular Music*, vol. 7, n° 1, p. 57-75.
- Garnham, Nicholas ; Fuchs, Christian (2014), « Revisiting the Political Economy of Communication », *TripleC: Communication, Capitalism & Critique*, vol. 12, n° 1, p. 102-141.
- Granjon, Fabien ; Guyot, Jacques ; Magis, Christophe (dir.) (2019), *Matérialismes, culture et communication. T. 3: Économie politique de la culture, des médias et de la communication*, Paris : Presses des Mines.
- Hardy, Jonathan (2014), *Critical Political Economy of the Media : An Introduction*, New-York, NY : Routledge.
- Hennion, Antoine (1981), *Les professionnels du disque. Une sociologie des variétés*, Paris : Métailié.
- Hesmondhalgh, David (2007), *The Cultural Industries*, London : Sage.
- Huet, Armel ; Ion, Jacques ; Lefèbre, Alain ; Miège, Bernard ; Péron, René (1978), *Capitalisme et industries culturelles*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- IFPI (2020), *Global Music Report*.

- Labarthe-Piol, Benjamin (2005), *L'impact d'Internet sur l'industrie du disque : Vers un nouveau régime de croissance*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris-Dauphine.
- Lacroix, Jean-Guy ; Tremblay, Gaëtan (1997), « The “Information Society” and the Cultural Industries Theory », *Current Sociology*, vol. 45, n° 4, p. 1-154.
- Liebowitz, Stan (2003), Will MP3 downloads annihilate the record industry? The evidence so far. School of Management, University of Dallas Texas. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.414162>
- Magis, Christophe (2019), « Bernard Miège : Une “théorie des industries culturelles” au sein des sciences de l’information et de la communication » (p. 135-160), in Granjon, Fabien ; Guyot, Jacques ; Magis, Christophe (dir.), *Matérialismes, culture et communication. T. 3 : Économie politique de la culture, des médias et de la communication*, Paris : Presses des Mines.
- Marx, Karl (1993), *Le Capital. Critique de l'économie politique*, Paris : Quadrige/PUF.
- Marx, Karl (2010), *Le Chapitre VI. Manuscrits de 1863-1867—Le Capital, livre 1*, Paris : Editions Sociales/Geme.
- Miège, Bernard (1984), « Postface » (p. i-xii), in *Capitalisme et industries culturelles*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Miège, Bernard (2000), *Les industries du contenu face à l'ordre informationnel*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Miège, Bernard (2004), *L'information – communication, objet de connaissance*, Bruxelles : De Boeck.
- Miège, Bernard (2017), *Les industries culturelles et créatives face à l'ordre de l'information et de la communication*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Mœglin, Pierre (2007), « Des modèles socio-économiques en mutation » (p. 151-162), in Bouquillion Philippe ; Combès, Yolande (dir.), *Les industries de la culture et de la communication en mutation*, Paris : l'Harmattan.
- Orsi, Fabienne ; Coriat, Benjamin (2006), « The New Role and Status of Intellectual Property Rights in Contemporary Capitalism », *Competition & Change*, vol. 10, n° 2, p. 162-179.
- Paris, Thomas (2002), *Le droit d'auteur : L'idéologie et le système*, Paris : PUF.
- Péron, René (1978), « Le disque » (p. 87-108), in Huet, Armel ; Ion, Jacques ; Lefèbre, Alain ; Miège, Bernard ; Péron, René, *Capitalisme et industries culturelles*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Perticoz, Lucien (2012), « Les industries culturelles en mutation : des modèles en question », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 1, [en ligne], consulté le 20 juin 2022, <https://journals.openedition.org/rfsic/112>
- Vandiedonck, David (2007), « L'industrie de la musique enregistrée recomposée » (p. 91-98), in Bouquillion Philippe ; Combès, Yolande (dir.), *Les industries de la culture et de la communication en mutation*, Paris : l'Harmattan.
- Vercellone, Carlo (2007), « La nouvelle articulation salaire, profit, rente dans le capitalisme cognitif », *European Journal of Economic and Social Systems*, vol. 20, n° 1, p. 45-64.
- Wallis, Roger ; Malm, Kirster (1984), *Big sounds from small peoples. The music industry in small countries*, London : Constable.
- Wasko, Janet ; Murdock, Graham ; Sousa, Helena (dir.) (2011), *The Handbook of Political Economy of Communications*, Chichester : Wiley Blackwell.

Widdows, Richard ; McHugh, Richard (1984), « Taxing Purchases of Home Tape Recorders and Supplies to Compensate for Copyright Infringements : An Econometric Analysis of the Role of Economic and Demographic Factors », *The Journal of Consumer Affairs*, vol. 18, n° 2, p. 317-325.

Winseck, Dwayne ; Jin, Dal-Yong (dir) (2012), *The Political Economies of Media. The Transformation of the Global Media Industries*, London : Bloomsbury.

AUTRES RÉFÉRENCES

[ABA1] « Copyright policy and home taping : the issues before the Court and Congress », *American Bar Association Journal*, 01/1982, p. 42.

[B&C1] « Investors see potential in music licensing », *Broadcasting & Cable*, 17/05/1993, p. 48.

[BIL1] « Marley Catalog is a Source of Strife, Suits », *Billboard*, 18/06/1994, p. 25.

[BIL2] « New FIMI president aims to revive market », *Billboard*, 30/07/1994, p. 43.

[BIL3] « It's all right now: Negotiating the licensing maze », *Billboard*, 24/01/1998, p. 59.

[BUS1] « Will Bronfman have the last laugh? », *BusinessWeek*, 08/12/2003, p. 42.

[ECH1] « Hipgnosis, le plan retraite des papys-rockstars », *Les Échos*, 7/12/2020.

[ECH2] « Le marché du disque a ralenti sa croissance en 94 », *Les Échos*, 30/01/1995, p. 47.

[ECO1] « Music royalties are proving a hit for investors », *The Economist*, 3/11/2020.

[FOR1] « Music to his ears », *Fortune*, 22/12/2003, p. 54.

[LIC1] « Music licensing », *Licensing Journal*, 03/2000, p. 33.

[NEW1] « Foreground Music », *Newsweek*, 07/01/1984, p. 44.

[NYT1] « CBS Records To Buy Tree, Ending an Era in Nashville », *New York Times*, 04/01/1989, p. 1.

[TIM1] « Business Notes Copyrights Cake, Candles not Included », *Time magazine*, 31/10/1988, p. 59.

[VER1] « This was Sony Music's contract with Spotify », *The Verge*, 19/05/2015.

« L' antisystème » : de la formule à la posture médiatique

Article inédit, mis en ligne le 26 janvier 2023.

Lucie Raymond

*Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'Institut Catholique de Paris, chercheuse à UR «Religion, Culture et Société» (EA 7403) et chercheuse associée au GRIPIC (CELSA, Sorbonne Université).
l.raymond@icp.fr*

Plan de l'article

Introduction

Qu'est-ce que l'« antisystème » ? Les difficultés d'une approche scientifique

Les emplois médiatiques du terme

Conclusion : une « posture antisystème »

Références bibliographiques

RÉSUMÉ

Partant du constat que le terme « antisystème » circule dans les sphères médiatiques et académiques sans pour autant faire l'objet d'une conceptualisation précise, cet article propose quelques pistes pour déconstruire ce terme flou et difficile à saisir. Il s'agit de cerner dans un premier temps les diverses définitions de l'« antisystème » et des études qui lui ont été dédiées, à l'appui d'une enquête sémantique, étymologique et scientifique du terme. Et ce, avant de proposer dans une seconde étape une analyse détaillée de ses usages médiatiques au sein de la presse nationale française, permettant de faire émerger la diversité et les caractéristiques des acteurs se revendiquant ou étant qualifiés d'« antisystème ».

Mots clés

Antisystème, posture antisystème, médias, analyse de discours, politique

« ANTI-SYSTEM » : FROM A TERM TO A MEDIA POSTURE

Abstract

Starting from the observation that the term «anti-system» circulates in the media and academic spheres without being the subject of a precise conceptualization, this article proposes to deconstruct this vague term. The first step is to identify the various definitions of the “antisystem” and the studies that have been dedicated to it, in support of a semantic, etymological and scientific investigation of the term. And this, before proposing in a second step a detailed analysis of its media uses within the French national press, making

it possible to bring out the diversity and the characteristics of the actors claiming to be/or being qualified as “anti-system”.

Keywords

Antisystem, posture, media, discourse analysis, politics

EL « ANTI-SISTEMA » : DE UNA FÓRMULA A UNA POSTURA MEDIÁTICA

Resumen

Partiendo de la constatación de que el término «anti-sistema» circula en los medios y ámbitos académicos sin ser objeto de una conceptualización precisa, este artículo propone algunas vías para deconstruir este término vago y de difícil comprensión. El primer paso es identificar las diversas definiciones del “antisistema” y los estudios que se le han dedicado, en apoyo de una investigación semántica, etimológica y científica del término. Y esto, antes de proponer en un segundo paso un análisis detallado de sus usos mediáticos dentro de la prensa nacional francesa, que permita poner de manifiesto la diversidad y las características de los actores que afirman ser/o ser calificados como “anti-sistema”

Palabras claves

Antisistema, postura, medios, análisis del discurso, Política

INTRODUCTION

« Une spirale de défiance s’est installée dans l’opinion publique. Elle secrète un état d’esprit : le positionnement anti-système. Celui-ci est difficile à cerner à travers des statistiques ou des enquêtes, mais il rampe de manière souterraine et de plus en plus d’individus, des politiques de l’extrême droite et de l’extrême gauche, mais aussi des anonymes, s’en réclament » (Dagnaud, 2014), écrivait la sociologue Monique Dagnaud sur le site Slate.fr. Ce « positionnement antisystème », qui « rampe » et semble se dérober à toute conceptualisation, est ici au cœur de notre propos. Depuis une dizaine d’années, le terme « antisystème »¹ circule de plus en plus dans notre environnement médiatique, s’accrochant à des personnalités variées telles que Marine Le Pen, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon, Éric Zemmour, Alain Soral, Dieudonné M’Bala M’Bala, ou encore Didier Raoult. Nous proposons ainsi, dans le cadre de cet article, de lever le voile sur le flou discursif qui entoure ce terme en interrogeant sa place au sein des discours circulants. Notre objectif est de préciser les contours des positionnements « antisystème » et de comprendre ce qui permet à des personnalités, des partis et des mouvements très éloignés sur les plans idéologique et politique, de *se définir* et *d’être définis* par un même terme.

.....

1. Nous choisissons d’écrire le terme « antisystème » en un seul mot (et non dans sa forme composée « anti-système ») car c’est sous cette forme qu’il apparaît au sein de notre corpus de presse. Nous le plaçons entre guillemets pour souligner que nous le considérons comme une structure sémantique figée proche de la formule (Krieg-Planque, 2009). Par ailleurs, afin d’éviter toute confusion avec l’idée d’une opposition à une pluralité de « systèmes », nous faisons apparaître le terme sous une forme invariable aussi bien lorsqu’il est employé comme adjectif que dans sa forme nominale. Car le mot « antisystème » est ici la contraction de l’expression « contre le système » et non contre un système particulier et théoriquement défini. Il y a dans cette expression l’idée d’un système dominant, LE système, celui contre lequel il faudrait lutter. L’opposition au « système » est en effet centrale dans la posture des personnalités étudiées qui ne précisent jamais ce qui constitue concrètement ce « système » décrié.

Car le terme « antisystème » est souvent utilisé et pourtant rarement questionné dans la sphère médiatique mais également dans la sphère académique. Or, l'effort de théorisation relève d'une nécessité à la fois scientifique, éthique et politique : loin d'être un « allant de soi », l'« antisystème » implique une déconstruction permettant d'éviter le flou définitionnel qui l'entoure et de faire ainsi le jeu de sa circulation médiatique et du discours d'escorte des acteurs dont nous allons analyser les positionnements. Cette déconstruction passe par l'étude des acceptions du terme et de leur actualisation ou non actualisation dans les discours médiatiques, selon les personnalités et selon les contextes. Le positionnement de recherche appelle ainsi un propos plutôt théorique conjugué à une approche inductive. Car l'« antisystème » ne se laisse pas immédiatement saisir comme *objet concret* (Davallon, 2004) : il a cette particularité d'être un objet à la fois *visqueux*² en ce qu'il se colle et s'attache à un individu, un mouvement ou un parti par lequel il s'incarne, et *volatil* en ce qu'on en trouve des manifestations plurielles au sein de différents espaces médiatiques, par le biais de pratiques, de stratégies communicationnelles, de discours, etc. Nous proposons ainsi, à l'image des travaux menés par Yves Jeanneret et Emmanuel Souchier sur la notion d'« usage », « de contribuer à un examen critique de la notion, d'un point de vue particulier dans lequel la prise en compte de la dimension langagière et signifiante de la réalité médiatique intervient comme condition première de définition des pratiques » (Jeanneret, Souchier, 2002, p. 7).

Nous présentons ici les résultats d'une recherche menée sur le long court sur ce que nous avons choisi d'appeler la « posture antisystème ». Nous considérons celle-ci comme une posture médiatique et pas seulement politique. Il s'agit donc de cerner dans un premier temps les diverses définitions de l'« antisystème » et des études qui lui ont été dédiées, à l'appui d'une enquête sémantique, étymologique et scientifique du terme. Et ce, avant de proposer dans une seconde étape une analyse détaillée de ses usages médiatiques au sein de la presse nationale française, permettant de faire émerger la diversité et les caractéristiques politico-médiatiques des acteurs se revendiquant ou étant qualifiés d'« antisystème ». C'est ce cheminement en deux étapes qui permet enfin de poser l'hypothèse de l'existence d'une « posture antisystème », posture médiatique et communicationnelle partagée par des acteurs très divers, et d'en identifier les caractéristiques.

QU'EST-CE QUE L'« ANTISYSTÈME » ? LES DIFFICULTÉS D'UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE

Le terme « antisystème » pose problème : composé du préfixe « anti » qui indique une opposition à « la notion désignée par la base »³, et du nom « système », défini comme un « ensemble de méthodes organisées, de pratiques, de procédés destinés à assurer une fonction définie », il échappe à toute tentative de définition. Sa signification est relative au contexte de son emploi : pour comprendre le sens du terme « antisystème », le destinataire doit savoir à quel « système » se réfère le locuteur.

La première définition du terme « antisystème » que nous avons trouvée en français apparaît dans *Le Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (XIX^e siècle). Dans ce document,

.....

2. Nous nous inspirons ici de l'une des caractéristiques que donne Thimoté Morton de l'« hyperobjet », Cf. Timothy Morton, « Hyperobjets », *Multitudes*, vol. 72, no. 3, 2018, pp. 109-116.

3. Voir la définition du préfixe « anti » sur le site du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales : <https://www.cnrtl.fr/>

il est défini comme le « système financier opposé au système de Law, dit par excellence le Système ». À cette époque, l'« antisystème » se réfère donc au domaine économique et permet de qualifier un système économique alternatif au système monétaire dominant de l'époque.

L'entrée « antisystème » disparaît ensuite des dictionnaires, pour réapparaître deux siècles plus tard, dans le *Larousse 2017* avec la définition suivante : « Adj. Inv et n.: Se dit de quelqu'un, d'un groupe, d'un parti qui s'oppose au système politique en place, avec ses formations légales et leurs élus professionnels : *La montée en puissance des candidats antisystème* ». Ainsi, l'« antisystème politique » du XXI^e siècle n'a plus grand-chose à voir avec l'« antisystème économique » du XIX^e.

Ces deux définitions témoignent de l'instabilité sémantique du terme et de la difficulté à le définir en dehors du cadre qui détermine son contexte d'utilisation. Il existe en effet un grand nombre de « systèmes » qui régissent l'activité politique, économique ou sociale au sein d'une nation ou d'un groupe de pays. Le terme de « système » peut être employé en référence à un système économique⁴ (libéral, bancaire, capitaliste, fiscal, etc.), ou à un système politique (démocratique, électoral, féodal, socialiste, communiste) et social⁵ (patriarcal, judiciaire, etc.). La signification accordée au terme « antisystème » dépend donc de ce qui sera communément entendu comme étant le « système ».

Nous sommes ainsi en présence d'un terme *conjunctuel*: parler d'« antisystème » présuppose l'existence d'un « système » identifié et identifiable. De manière à avoir une vision théorique des différentes formes que peut revêtir l'« antisystème », nous avons choisi d'observer à présent la manière dont les sciences sociales ont abordé cette question.

De façon surprenante, nous n'avons trouvé aucune étude proposant une conceptualisation de l'« antisystème » inscrite dans la discipline des sciences de l'information et de la communication⁶. Si le terme apparaît dans plusieurs travaux, il n'est jamais questionné en profondeur. Il l'est, en revanche, au sein de travaux en science politique qui proposent de l'étudier dans son rapport avec, d'une part, le pouvoir étatique établi, d'autre part, le fonctionnement du système de partis. Nous verrons néanmoins que l'approche en science politique, si elle tente de poser un cadre théorique à l'étude des partis « antisystème », semble échouer à en faire une catégorie pertinente à l'analyse scientifique des revendications « antisystème » actuelles.

Le politologue italien Giovanni Sartori, dans son étude des systèmes de partis (Sartori, 1976 ; Sani et Sartori, 1983), utilise le terme « *anti-system* » pour qualifier les partis qui ne reconnaissent pas la légitimité du pouvoir en place (Abedi, 2003). La notion de « parti antisystème » a ainsi été définie par le chercheur italien en 1976 comme un parti qui « mine la légitimité du régime contre lequel il se dresse »⁷. À cette époque, le terme apparaît également chez d'autres auteurs utilisant alors la catégorie « antisystème » pour décrire certains types de partis qui ont pour objectif de renverser le régime démocratique et les valeurs qui lui sont liées, tels que les partis fascistes, nazis et communistes.

.....

4. Coll. Dictionnaire de politique, le présent en question. Larousse, 1976, p. 316-317. Un système économique se définit comme un « mode particulier de réalisation de la production économique et plus généralement d'unification de différents aspects de la vie sociale ».

5. Coll. Dictionnaire de politique, le présent en question. Larousse, 1976, p. 318-319 : « définit un type de régime politique, et se comprend comme « un ensemble d'éléments en interaction (institutions, organisations, processus politiques qui produisent des décisions et allouent des ressources à l'intérieur des frontières), mais en communication avec l'environnement qui ne peut manquer de les influencer (...) »

6. À l'exception des récents travaux menés sur « l'ethos de rupture » (voir Krieg-Planque, 2019 ; Guérin, Charles, Jean-Marc Leblanc, Jordi Pià-Comella et Guillaume Soulez (dir.), 2022), nous y reviendrons.

7. Cité par Antoine Roger dans « Les partis anti-système dans la Roumanie post-communiste », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000.

Ilana Kaufman, dans une étude des partis arabo-palestiniens en Israël, dresse une revue de littérature des travaux consacrés aux « partis anti-système ». Elle souligne ainsi que, depuis les premières études réalisées par Giovanni Sartori dans les années soixante-dix, les critères de l'« anti-système » d'un parti ont évolué. « La rupture conceptuelle au sein de la recherche, nous dit-elle, a été de concevoir l'« anti-système » comme un attribut relationnel » (Kaufman, 2011 : 29). En effet, cette dernière dépend du point de vue de chacun des acteurs, et non plus d'une opposition stricte au régime démocratique :

« [Pour] l'État ou les partis en compétition pour le pouvoir – certains partis sont vus comme subversifs et anti-système ; du point de vue des partis en question, les tentatives visant à contrecarrer leurs actions sont appréhendées comme des moyens illégitimes et antilibéraux dont le but est de réduire au silence une opposition et une participation politique légitimes. » (Kaufman, 2011, p. 29)

Cette idée de « rupture conceptuelle » se retrouve dans les travaux de Giovanni Capoccia ; s'inspirant de la définition de Sartori, il propose une distinction entre l'« antisystème relationnelle » et l'« antisystème idéologique » (anti-démocratique) d'un parti (Capoccia, 2002, p. 10-11). L'enjeu principal de cette distinction est, pour lui, de clarifier l'emploi de la qualification « anti-système » au sein de la littérature scientifique. Un parti « anti-système » n'aura pas les mêmes caractéristiques en fonction du cadre au sein duquel il est étudié. Sa signification change selon que l'on se place dans la perspective d'une analyse des systèmes de parti ou dans celle d'une analyse empirique des aspects plus généraux de la vie des régimes démocratiques :

« L'anti-système, en fait, est un concept qui a souffert d'un « étirement » considérable (Sartori, 1970a), notamment en raison de son application indifférenciée dans deux domaines d'analyse distincts : l'étude des systèmes de partis, d'une part et l'analyse empirique des aspects plus larges de la vie des régimes démocratiques, d'autre part. Je soutiens que le concept d'anti-système, appliqué aux partis, fait référence à des réalités différentes se chevauchant partiellement dans les deux domaines. Dans l'analyse du système des partis, le concept s'oriente vers la différence idéologique d'un ou de plusieurs partis dans le système, tandis que dans l'analyse plus générale des régimes démocratiques, la référence principale est le caractère idéologique inhérent au parti ». (Capoccia, 2002, p. 10, notre traduction)

L'auteur rappelle que le concept d'« anti-système » a été utilisé par différents auteurs pour définir des partis ou des groupes divers qui pouvaient aussi bien se caractériser par leurs idéaux non-démocratiques, que par le fait qu'ils étaient plus ou moins « isolés » et marginalisés par les autres acteurs du champ politique. Giovanni Capoccia exprime ainsi le problème *conjuncturel* que nous avons déjà évoqué en précisant qu'il est nécessaire de définir le cadre d'analyse – c'est-à-dire de définir le « système » contre lequel s'oppose un parti dit « antisystème » – lorsqu'on étudie ce phénomène en science politique (Capoccia, 2002, p. 19).

Capoccia propose une typologie permettant de cerner au mieux les significations données au terme. Il explique que, dans le cadre de l'analyse des systèmes de parti, « l'antisystème » est « relationnel » dans la mesure où le parti dit « antisystème » l'est vis-à-vis des autres partis qui dominent le champ politique en question. En d'autres termes, lorsqu'il conserve une grande distance envers les autres partis sur le plan idéologique et se caractérise ainsi par une propension à l'isolationnisme. En revanche, dans le cadre d'une analyse de l'idéologie des partis, le « système » se réfère au système démocratique. Dès lors, les partis qui sont qualifiés d'« antisystème » relèvent de ce que le politologue appelle « l'anti-système idéologique » : ils ne s'opposent pas uniquement au pouvoir politique en place mais aux valeurs démocratiques.

L'« antisystème idéologique » est donc « anti-démocratique ». Cette conception rejoint les premières théorisations du terme qui permettaient de désigner les partis fascistes ou nazis. Un problème se pose alors à l'utilisation du terme « antisystème ». Selon les approches

théoriques, un « parti antisystème » pourra aussi bien, au sein d'un régime démocratique :

- s'opposer au système démocratique lui-même,
- faire figure de dissidence,
- ou avoir un effet polarisant, par rapport aux positions des partis politiques adverses sans pour autant remettre en cause le régime et les valeurs démocratiques.

Ainsi la typologie proposée par Capoccia, qui s'appuie sur l'opposition *antisystemness relational / ideological antisystemness*, offre la possibilité de clarifier les diverses formes que prennent ces partis politiques sans pour autant proposer une définition stable et constante de l'« antisystème ». Cette étude apporte un éclairage sur les différentes utilisations du syntagme « parti antisystème » au sein de la littérature scientifique et permet de mieux appréhender les diverses approches dans leurs spécificités théoriques et conceptuelles.

Néanmoins, si l'analyse met en avant le fait qu'il n'existe pas *une* mais *plusieurs* formes de partis « antisystème », le fait qu'elle s'inscrive strictement dans le cadre de l'analyse du système de partis est regrettable. Cette limitation du cadre de l'analyse – qui aborde l'« antisystème » exclusivement comme une catégorie de partis et non comme une posture politique et médiatique, individuelle ou collective – occulte partiellement la question des pluralités des formes d'« antisystème » et, avec elle, l'analyse de phénomènes sociétaux plus larges. C'est en ce sens qu'une approche communicationnelle de l'« antisystème » est susceptible de renouveler la compréhension de ce terme et de la réalité qu'il désigne. Elle offre la possibilité de ne plus le considérer comme une catégorie politique (dont on a bien vu le manque de pertinence pour désigner des acteurs très différents) ni comme une étiquette transparente, mais comme un processus complexe de mise en scène de soi au travers de discours et de stratégies médiatiques.

LES EMPLOIS MÉDIATIQUES DU TERME

Nous l'avons vu, il est particulièrement inconfortable de « poser » une définition satisfaisante et générale du terme « antisystème ». Il semble se mouvoir dans une herméneutique insaisissable qui force le lecteur, l'auditeur ou l'allocutaire à en « supposer » le sens. Face à ce flou sémantique et conceptuel, il est intéressant d'observer les divers contextes d'utilisation du terme au sein de la presse nationale française. L'objectif étant, par cette analyse, de constituer une typologie des « antisystème » définissant de ce terme.

Le média d'information peut être défini, à la suite de Maurice Mouillaud, comme un reflet de la société et des pratiques langagières qui s'y développent, un objet à travers lequel « on voit le monde » (Mouillaud, 1968, p. 61-63) ; cette caractéristique se donne à voir par les titres des journaux qui revendiquent souvent leur statut de témoin, d'« observateur » du monde (*Le Monde*, *L'Obs*, etc.). Toutefois, les discours d'information ne se contentent pas de décrire le réel, mais ils produisent également la réalité sociale du monde (Charaudeau, 2005 ; Dalibert, 2013). Ainsi, pour rendre compte *de la* ou *des* significations politiques et sociales de l'« antisystème », il est nécessaire d'en observer les usages médiatiques, les discours de presse paraissant le lieu idéal pour l'observation de la construction et de l'évolution du sens d'un mot.

Nous avons choisi, dans un premier temps, d'adopter une approche diachronique permettant d'observer l'évolution de l'emploi médiatique du terme et d'avoir une visibilité sur sa fréquence d'utilisation à travers les époques. Dans un second temps, nous avons analysé les spécificités de ces emplois pour en déterminer le contexte d'énonciation et identifier les personnalités ou les collectifs qualifiés d'« antisystème » au sein des discours médiatiques.

Approche méthodologique

L'outil de référencement numérique *Europresse* a permis de sélectionner les articles, issus de la presse nationale française, comprenant au moins une occurrence du terme « antisystème ». La première à y être référencée date de 1984. Pendant la période allant de 1984 à mai 2017, date de notre recherche, l'outil a fait émerger plus de 1 500 documents. Un travail de tri visant à écarter les documents non pertinents (sommaires de journaux, doublons), a permis de réunir un corpus de 972 articles⁸, publiés entre l'année 1984 et le mois de mai 2017. Pour l'analyse, nous avons procédé à un dépouillement manuel, relevant dans chacun des articles les occurrences du terme « antisystème », afin d'en déterminer le contexte d'utilisation.

Nous adoptons une démarche « abstractivante » en ce sens que notre analyse se concentre sur le processus de *crystallisation de la matière linguistique*. Ce que nous cherchons à analyser est la manière dont, à travers les discours de presse, l'« antisystème » s'est construit comme *une lexis*, ou « une matrice au statut complexe, à mi-chemin entre le notionnel et ce qui est véhiculé par les contraintes lexicales » (Fisher et Verón, 1986, p. 73-74). Nous identifions de quelle manière la modalité énonciative propre aux discours de presse a construit l'« antisystème », en lui donnant un sens en lien avec un contexte particulier, un « réel » caractérisé, sans nous attarder sur la question de l'énonciation. Le terme « antisystème » apparaît en effet, au sein du corpus, aussi bien sous la forme d'un discours direct, lorsqu'il est employé par le journaliste auteur de l'article, que sous la forme du discours rapporté, lorsque les journalistes reprennent les déclarations de personnalités politiques – ou de membres de leur campagne –, de « manifestants » anonymes, ou de spécialistes et universitaires formulant une analyse de l'actualité politique. Ainsi, les acteurs qui émergent de notre étude de corpus ont-ils selon les cas :

- été qualifiés d'« antisystème » par un ou plusieurs journalistes, par une personnalité politique, ou un « représentant » quelconque ;
- choisi de se présenter comme tel, formulant publiquement leur appartenance à cette « catégorie ».

Nous ne rendons pas compte, en détail, de ces différents cas de figure, mais nous évoquons les cas les plus représentatifs d'auto-qualification d'« antisystème », ou, au contraire, de qualification émanant des journalistes à propos de groupes ou de personnalités qui se défendent d'appartenir à cette catégorie d'acteurs. Cette tension entre « qualification médiatique » et « auto-proclamation » est intéressante en ce qu'elle relève déjà d'un enjeu communicationnel autour du terme et de son utilisation.

Pour rendre compte des résultats de ce travail, nous avons réalisé un tableau répertoriant l'ensemble des articles de notre corpus. Les caractéristiques principales que nous avons mises en avant sont d'une part, les personnalités et formations politiques qualifiées d'« antisystème » ou qui revendiquent leur appartenance à cette catégorie, d'autre part, les noms communs auxquels se réfère le terme « antisystème » lorsqu'il est utilisé comme adjectif qualificatif.

Nous présentons les résultats de notre analyse de corpus en proposant, dans un premier temps, une catégorisation des « antisystème » constituée à partir des emplois médiatiques observés dans les articles, puis en cherchant, dans un second temps, à spécifier certaines de ces catégories à la lumière des données recueillies.

.....

8. Le Monde, Le Monde diplomatique, Libération, Le Figaro, L'Humanité, La Croix, L'Express, Marianne, Le Nouvel Observateur, Les Échos, Le Point, Le Figaro, La Tribune, Courrier international, AFP (Infos françaises et mondiales).

Un terme de plus en plus médiatique

L'étude du corpus permet tout d'abord d'observer l'évolution des emplois médiatiques du terme « antisystème » au cours du temps. Il apparaît ainsi que sa fréquence d'utilisation au sein des médias a nettement augmenté depuis les années 80 (voir *Figure 1*).

Reportées sous forme de graphique, les données extraites mettent en évidence le fait que les usages médiatiques du terme connaissent une nette augmentation en période de campagne électorale. En effet, les périodes 2006-2007, puis 2011-2012, sont caractérisées par des pics d'utilisation accompagnés d'une forte augmentation de la présence du syntagme « candidat antisystème ». Ce premier élément tend à conforter l'hypothèse d'un « antisystème » de posture, qui donne la possibilité aux candidats politiques de se présenter comme *le* candidat de l'opposition.

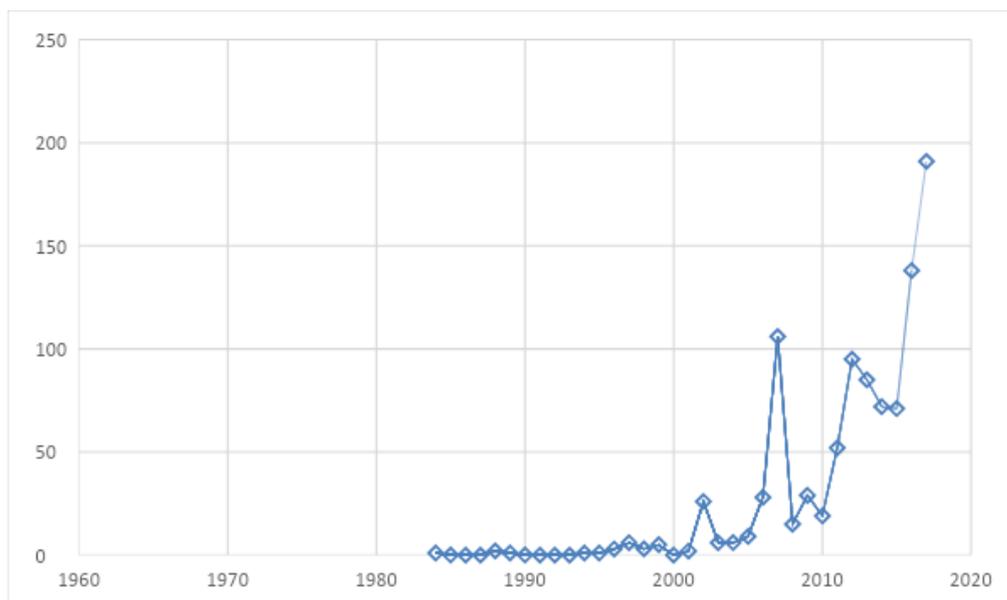


Figure 1 : Graphique de l'évolution de la fréquence des emplois du terme « antisystème » au sein de la presse nationale française entre 1984 et mai 2017

Il convient toutefois de noter que, si l'augmentation de l'usage médiatique du terme « antisystème » est indiscutable au vu des résultats de notre étude, les pics observés lors des événements électoraux restent à contextualiser. Il est en effet logique que la présence de ce terme augmente au cours des périodes électorales car la part d'articles de presse dédiés à la politique connaît un accroissement conséquent et systématique à l'approche de ce type d'échéance. Néanmoins, les résultats de ce travail mettent en lumière une augmentation significative de l'usage médiatique du terme « antisystème » depuis les années 80, ainsi qu'une cristallisation de ses emplois autour des périodes électorales.

Par ailleurs, une étude plus fine de cette évolution de l'usage médiatique du terme fait également émerger des pics liés à des polémiques (affaire Dieudonné – 2013-2015) ou des événements politiques internationaux (Brexit – 2015, élection de Donald Trump – 2016).

Classer les « antisystème » : proposition d'une typologie

La question de l'identité des personnalités et partis qualifiés d'« antisystème » reste à élucider. Le corpus a fait émerger une grande diversité d'acteurs, qualifiés ou auto-proclamés comme « antisystème » au cours de la période étudiée. Ces résultats sont

présentés sous forme de graphique, en écartant néanmoins les entités totalisant moins de 5 occurrences dans l'ensemble du corpus (voir *Figure 2*).

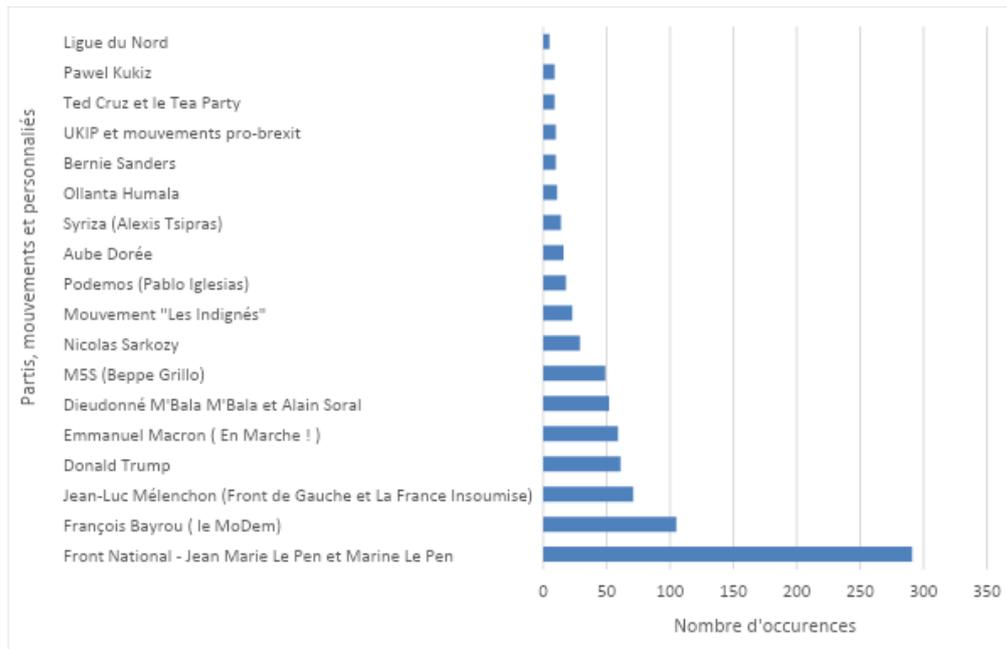


Figure 2 : Graphique représentant les partis, mouvements et personnalités politiques présentés comme « antisystème » au sein de la presse nationale française entre 1984 et mai 2017

Il apparaît que, d'une part, des entités très hétérogènes (personnalités, mouvements, partis, manifestations citoyennes) se retrouvent sous la bannière de l'« antisystème », et que, d'autre part, certains groupes se distinguent par la fréquence à laquelle ils sont qualifiés comme tels au sein de la presse nationale. Il semble toutefois qu'une tentative de classification d'ordre typologique soit envisageable. En effet, les personnalités, les partis et les mouvements politiques les plus souvent qualifiés d'« antisystème » peuvent être divisés en quatre groupes :

Groupe 1 – L'« antisystème » classique

Ce groupe se compose des partis ou mouvements situés aux « extrêmes » de l'échiquier politique :

- des partis conservateurs ou nationalistes, dont certains sont considérés comme appartenant à la catégorie politique de l'extrême droite : Front national (FN) et Rassemblement national (RN), UKIP, Tea Party, Aube Dorée, Ligue du Nord ;
- des partis anti-libéraux, plutôt considérés comme appartenant à la frange politique de l'extrême gauche : le Mouvement 5 étoiles (M5S), La France insoumise (LFI), Podemos, Syriza ;
- ou les leaders de ces différents partis ou mouvements considérés comme « extrêmes » ou « radicaux », et souvent, nous y reviendrons, « populistes », (Jean-Marie Le Pen et Marine Le Pen, Donald Trump, Pawel Kukiz, Ollanta Humala, Beppe Grillo, Bernie Sanders, Jean-Luc Mélenchon, Alexis Tsipras et Pablo Iglesias).

Cette première catégorie réunit des personnalités et des mouvements et partis politiques qui se positionnent en rupture avec le « système » politique établi en formulant une critique « du système » comprenant souvent un ensemble de systèmes, ou de sous-systèmes

inter-reliés : système médiatique, système économique, système politique. Sont ainsi réunis dans ce groupe des entités qualifiées de ou autoproclamées « antisystème », en France, ou « anti-establishment » à l'étranger.

Groupe 2 – L'« antisystème » ponctuel

Ce groupe réunit :

- Les leaders des partis se présentant comme centristes (François Bayrou, Emmanuel Macron) qui affirment vouloir rompre avec le « bipartisme »,
- mais également les personnalités politiques qui ponctuellement se réclament de l'« antisystème » pour incarner la « rupture » (Nicolas Sarkozy).

Ces « antisystème » peuvent être qualifiés de « ponctuels » en ce qu'ils adoptent ce que nous postulons être une « stratégie antisystème » en période électorale. Ils développent un discours critique vis-à-vis des autres personnalités du champ politique, et parfois également à l'encontre des médias, pour incarner le « candidat de la rupture ». Ils affichent ainsi leur volonté de rompre avec « la vieille politique » dans une intention d'incarner la modernité. Dans cette catégorie, se côtoient ainsi un grand nombre d'acteurs politiques qui adoptent une « posture antisystème » pour critiquer leurs opposants. Il s'agit d'un positionnement stratégique ponctuel lors de campagnes électorales.

Groupe 3 – l'« antisystème » citoyen contestataire

Ce groupe renvoie aux mouvements citoyens qui échappent aux classifications partisans classiques. Nous avons supposé, avant de procéder à l'étude de corpus, que de nombreux mouvements de ce type (les Indignés, Occupy Wall Street, Nuit debout, ou encore les mouvements du « Printemps arabe ») seraient qualifiés d'« antisystème ». Or, parmi ces différents exemples, seul le mouvement des Indignés est qualifié comme tel au sein de la période étudiée⁹. Et cette qualification est sujette à la critique : en effet, une analyse plus précise du contexte d'utilisation de la qualification « antisystème » à propos de ces mouvements a révélé une tension autour de ce terme. Alors que les observateurs médiatiques et politiques qualifient volontiers ce mouvement d'« antisystème », certains manifestants interrogés expriment quant à eux leur désaccord, expliquant par exemple : « On n'est pas antisystème. C'est ce système qui est antinous »¹⁰. De plus, la quasi-inexistence de qualification « antisystème » concernant les mouvements du « Printemps arabe » soulève la question de savoir pour quelle raison les mouvements liés aux « révolutions arabes », qui, par définition, s'opposent à un système politique dans l'acception large du terme, ne sont pas gratifiés d'une telle appellation. L'« antisystème » ne pourrait se développer, du point de vue des observateurs médiatiques français, que lorsqu'il s'organise à l'encontre d'un régime démocratique. C'est-à-dire, selon la classification de Giovanni Capocchia, soit par le biais d'un « antisystème idéologique » qui porte une volonté anti-démocratique, soit par le biais d'un « antisystème relationnel » qui déstabilise le système partisan en démocratie.

Groupe 4 – L'« antisystème » satellite

Ce dernier groupe renvoie aux personnalités qui ne se revendiquent d'aucun parti et n'ont pas, ou alors ponctuellement, l'ambition d'occuper une fonction politique. Dans le cadre de notre étude, deux personnalités apparaissent principalement : Dieudonné M'Bala M'Bala et Alain Soral.

.....

9. Il convient de préciser que cette étude de corpus, réalisée en 2017, est antérieure au mouvement des Gilets jaunes.

10. « Et si tout ça était plutôt bon pour la (vraie) gauche ? », Libération, 27 mai 2011.

La différence notable entre les partis et les personnalités des groupes 1 et 2 est que les premiers, les « *antisystème* » classiques, soutiennent des idées politiques qui ne sont pas, ou peu, représentées par les autres partis. Ils prônent des changements politiques économiques et sociaux radicaux tels que la sortie de l'Union européenne, la fermeture des frontières, l'établissement d'un revenu universel, la création d'assemblées constituantes, etc. Cela n'est pas le cas des personnalités du groupe 2 qui se positionnent en rupture avec le clivage traditionnel entre la gauche et la droite, ou avec ce qu'elles qualifient de « vieille politique », sans revendiquer une volonté de changements sociaux et politiques radicaux.

Enfin, les comportements des personnalités issues de ces deux groupes divergent lors de leur accession au pouvoir. En effet, les personnalités et les leaders des partis du groupe 1, lorsqu'ils accèdent au pouvoir, entretiennent leur positionnement « *antisystème* », notamment par leurs rapports conflictuels avec les grands médias, par leur rhétorique victimaire et par leur désignation de l'ennemi (L'Union Européenne, la mondialisation, l'Otan, les « étrangers » ou immigrés, etc.)¹¹. En revanche, les personnalités du groupe 2 abandonnent cette posture lorsqu'elles remportent une élection présidentielle (Nicolas Sarkozy, Emmanuel Macron).

Ces éléments posent la question de l'existence d'une « *posture antisystème* », comme un ensemble de comportements et de stratégies médiatiques par lesquels les acteurs de l'« *antisystème* », qui divergent sur de nombreux points, se mettent en scène.

CONCLUSION : UNE « POSTURE ANTISYSTÈME »

Enfin, l'« *antisystème* » peut être étudié non comme une idéologie ou une catégorie politique mais comme une *posture médiatique*.

Par le terme de « posture », nous soulignons un positionnement des acteurs qui s'incarne dans l'attitude physique et dans la gestuelle du corps, mais également dans la manière dont ils se donnent à voir par les mots et par le langage. Les travaux d'Alain Viala et de Jérôme Meizoz sur la « posture d'auteur » ont inspiré la proposition de cette expression de « posture antisystème ». La « posture » implique « les conduites non verbales de présentation de soi et l'éthos discursif » (Meizoz, 2004). Elle permet en ce sens de construire et de véhiculer un message, notamment politique. Toujours médiatique, car médiatisée, la *posture* met également en jeu un récit de soi, un parcours et une identité. Notre approche rejoint, en ce sens, les travaux menés sur « l'éthos de rupture » (Krieg-Planque, 2019 ; Guérin, Charles, Jean-Marc Leblanc, Jordi Pià-Comella et Guillaume Soulez (dir.), 2022).

« L'idée d'une rupture repose la question de la nature même de la présentation de soi, de son inscription dans une continuité temporelle et dans un contexte culturel, et de sa capacité non seulement à changer radicalement l'image du locuteur, mais encore à transformer à travers ce renouvellement les attentes du public, voire les normes et valeurs en place. » (Amossy, 2022)

De même, la « posture » n'est pas liée à la volonté d'un seul acteur : elle découle d'un processus plus complexe, d'une négociation entre la place accordée à cet acteur dans un champ spécifique, et la place que ce dernier se construit. En ce sens, la *posture*, ici la « posture antisystème », est une *co-création* entre un acteur présent dans l'espace médiatique, les médias et les autres acteurs du champ au sein duquel il évolue.

.....

11. Voir par exemple les comportements à l'égard des médias et du « système politique » de Donald Trump, Matéo Salvini (La Ligue du Nord), Luigi Di Maio (le Mouvement 5 étoiles), etc. après leur élection ou leur accession à un gouvernement.

Toutefois, la *posture* telle que nous l'entendons s'étend au-delà de l'éthos et se déploie également par des trajectoires, des usages et des modes de production médiatiques particuliers. L'expression « posture antisystème » renvoie ainsi à un certain type de positionnement médiatique qui résulte d'un ensemble d'éléments discursifs et non-discursifs, allant du langage à la mise en scène de soi, en passant par le choix des formes d'expression et des dispositifs médiatiques utilisés pour diffuser un discours¹².

Ainsi, l'étude de la circulation médiatique du terme « antisystème » offre la possibilité d'en déconstruire l'apparente simplicité pour mettre en évidence ses implications politiques et communicationnelles. Le flou sémantique qui fait de l'« antisystème » une notion ambiguë semble comparable à celui qui accompagne la notion de « populisme ». En effet, la définition du « populisme » ne fait pas consensus, aussi bien au sein des discours médiatiques que des discours politiques ou scientifiques. Comme le souligne Alfio Mastropaolo,

« il suffit de quelque vague ressemblance, ou de la récurrence d'un terme, et voilà que l'on saisit l'occasion d'un fait social singulier pour fabriquer une classe entière de phénomènes. Quand ce n'est pas l'autodéfinition d'un mouvement qui est ensuite appliquée avec désinvolture à d'autres, aussi éloignés soient-ils de l'original. Le cas du populisme est à ce titre exemplaire. »
(Mastropaolo, 2001, p. 61)

La réflexion que pose ici Alfio Mastropaolo sur le « populisme » nous semble correspondre aux évolutions constatées de l'utilisation du terme « antisystème » qui s'inscrit dans une forme de désémantisation (Taguieff, 1997, p. 4) notamment due à son « suremploi ». Ces deux termes ont souvent servi à classer « une grande diversité de phénomènes dont le principal point commun était précisément, et paradoxalement, qu'ils étaient difficiles à classer » (Mastropaolo, 2001, p. 62). L'« antisystème », par son caractère *conjuncturel*, et par la diversité des formes politiques qu'il désigne, n'a pas de définition stable qui puisse en faire une catégorie scientifique pertinente. En conséquence, il semble davantage s'apparenter à une *posture politique et médiatique*, conjuguant un ensemble d'arguments et de procédés discursifs repérables et identifiables comme tels. Et c'est lorsqu'il fait l'objet d'une théorisation en ce sens que son usage dans les travaux de recherche, en particulier en sciences de l'information et de la communication, conduit à en faire une catégorie analytique propre, sans se faire le relais des phénomènes qu'on prétendrait analyser.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abedi, Amir (2003), *Anti-political Establishment Parties : A Comparative Analysis*, Routledge.
- Amossy, Ruth (2022), Préface, *L'Éthos de Rupture. De Diogène à Donald Trump*, in Guérin, Charles, Jean-Marc Leblanc, Jordi Pià-Comella et Guillaume Soulez (dir.)
- Capoccia, Giovanni (2002), « Anti-System Parties: A Conceptual Reassessment », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 14, n° 1, p. 10-11.
- Charaudeau, Patrick (2005), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, INA/De Boeck, 250 p.
- Dagnaud, Monique (2014), « Que signifie, dans la France de 2014, être "anti-système" ? », *Slate.fr*.

.....

12. L'étude détaillée de cette « posture antisystème » a fait l'objet d'une autre partie de notre thèse de doctorat, qu'il n'est pas possible de restituer ici en détail, mais qui se trouve être complémentaire, dans la mesure où elle engage une analyse plus fine des modes d'incarnation de cette « posture ».

- Dalibert, Marion (2013), « Authentification et légitimation d'un problème de société par les journalistes : les violences de genre en banlieue dans la médiatisation de Ni putes ni soumises », *Études de communication*, n°40, p. 67-180.
- Davallon, Jean (2004), « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », *Hermès, La Revue*, n° 38, 2004.
- Fisher Sophie et Eliseo Verón (1986), « Théorie de l'énonciation et discours sociaux », *Études de lettres*, Université de Lausanne, p. 73-74.
- Guérin, Charles, Jean-Marc Leblanc, Jordi Pià-Comella et Guillaume Soulez (dir.) (2022), *L'Éthos de Rupture. De Diogène à Donald Trump*, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- Jeanneret Yves, Souchier Emmanuël (2002), « La communication médiatisée est-elle un « usage » ? », *Communication et langages*, n° 132, Dossier : Livre et lien social. p. 5-27.
- Kaufman, Ilana (2011), « Les dynamiques d'opposition dans les situations de conflit : les partis arabo-palestiniens d'Israël », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 18, p. 29.
- Krieg-Planque, Alice (2009), *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Krieg-Planque, Alice (2019), « L'éthos de rupture en politique : « Un ouvrier, c'est là pour fermer sa gueule ! », Philippe Poutou », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°23.
- Mastropaolo, Alfio (2001), « Populisme du peuple ou populisme des élites ? », *Critique internationale*, n° 13.
- Meizoz, Jérôme (2004), « "Postures" d'auteur et poétique (Ajar, Rousseau, Céline, Houellebecq) », *Vox Poetica*.
- Morton, Timothy (2018), « Hyperobjets », *Multitudes*, vol. 72, n° 3, 2018, p. 109-116.
- Mouillaud, Maurice (1968), « Le système des journaux (Théorie et méthodes pour l'analyse de presse) », *Langages*, n° 11.
- Raymond, Lucie (2020), *La construction médiatique de la revendication « antisystème » : enquête sur les stratégies de création et de renouvellement d'une (im)posture journalistique et politique*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Sorbonne Université, Paris.
- Roger, Antoine (2000), « Les partis anti-système dans la Roumanie post-communiste », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31.
- Sani G. et Sartori G. (1983), « Polarization, Fragmentation and Competition in Western Democracies », in H. Daalder and P. Mair (eds), *Western European Party Systems*, London: Sage.
- Sartori, Giovanni (1976), *Parties and Party Systems: A framework for Analysis*, New York: Cambridge University Press.
- Taguieff, Pierre-André (1997), « Le populisme et la science politique du mirage conceptuel

LES ENJEUX de l'information et de la communication

Revue scientifique en sciences de l'information et de la communication

Éditée par le Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication), cette revue scientifique aborde les processus d'information-communication dans leurs développements, mutations et inscriptions sociales, politiques et économiques. Elle privilégie les travaux relevant d'approches théoriques critiques et fondés sur des études empiriques, rendant compte de recherches conduites par des auteurs confirmés, des doctorants ou de jeunes chercheurs.

Elle est constituée de 3 à 4 numéros annuels :

- n°1 - Varia
- n°2 - Dossier thématique
- n°3 - Supplément A
- n°4 - Supplément B

C'est une revue en ligne, d'accès libre, qualifiante en Sciences de l'Information et de la Communication, consultable sur : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr> et sur le portail www.cairn.info.

Notes de fin

- 1 C'est à cet égard qu'il n'est pas nécessaire pour l'approche d'établir une distinction entre le dispositif du droit d'auteur et les autres dispositifs apparentés comme ceux du copyright anglo-saxon.
- 2 Ce qui s'explique notamment parce que le cœur de métier des premiers « éditeurs » de musique était d'imprimer des partitions, bien avant de produire des enregistrements.
- 3 Voir notamment l'analyse du mouvement des *enclosures* de l'Angleterre du XVe siècle (cf. Marx, 1993, section VII, chap. XXIV).
- 4 Ce genre de discours dont David Vandiedonck (2007) a proposé une synthèse, a d'ailleurs été parodié, au sein même de l'industrie, par exemple dans un pastiche hilarant du genre « charity song » qu'a enregistré le célèbre artiste satirique « Weird Al » Yankovic (cf. "Weird Al" Yankovic, « Don't Download This Song » (3'54), album : Straight Outta Lynwood, Volcano Records, 2006).
- 5 Coll. *Dictionnaire de politique, le présent en question*. Larousse, 1976, p. 318-319 : « définit un *type* de régime politique, et se comprend comme « un ensemble d'éléments en interaction (institutions, organisations, processus politiques qui produisent des décisions et allouent des ressources à l'intérieur des frontières), mais en communication avec l'environnement qui ne peut manquer de les influencer (...) »
- 6 À l'exception des récents travaux menés sur « l'ethos de rupture » (voir Krieg-Planque, 2019 ; Guérin, Charles, Jean-Marc Leblanc, Jordi Pià-Comella et Guillaume Soulez (dir.), 2022), nous y reviendrons.
- 7 Cité par Antoine Roger dans « Les partis anti-système dans la Roumanie post-communiste », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 31, 2000.
- 8 *Le Monde, Le Monde diplomatique, Libération, Le Figaro, L'Humanité, La Croix, L'Express, Marianne, Le Nouvel Observateur, Les Échos, Le Point, Le Figaro, La Tribune, Courrier international, AFP (Infos françaises et mondiales)*.
- 9 Il convient de préciser que cette étude de corpus, réalisée en 2017, est antérieure au mouvement des Gilets jaunes.
- 10 « Et si tout ça était plutôt bon pour la (vraie) gauche ? », *Libération*, 27 mai 2011.
- 11 Voir par exemple les comportements à l'égard des médias et du « système politique » de Donald Trump, Matéo Salvini (La Ligue du Nord), Luigi Di Maio (le Mouvement 5 étoiles), etc. après leur élection ou leur accession à un gouvernement.
- 12 L'étude détaillée de cette « *posture antisystème* » a fait l'objet d'une autre partie de notre thèse de doctorat, qu'il n'est pas possible de restituer ici en détail, mais qui se trouve être complémentaire, dans la mesure où elle engage une analyse plus fine des modes d'incarnation de cette « posture ».